

Les représentations sociales du développement durable
en lien avec les politiques de gestion du territoire
dans l'agglomération lausannoise



Mémoire de licence présenté par Jan Rosset
Sous la direction du professeur Antonio Da Cunha

juin 2008

Illustration : Jeffrey Shaw, *The Legible City*

Résumé

Particulièrement adapté au domaine de la gestion territoriale à l'échelle des villes, le concept de développement durable (DD) est devenu en Suisse un enjeu important des politiques locales. S'il est largement diffusé et approuvé, ce concept fait néanmoins l'objet d'interprétations diverses. Or, c'est bien en fonction de la manière dont il est objectivé par les différents acteurs du territoire qu'il aura pour vocation de le transformer selon tel ou tel processus et avec tel ou tel résultat. Après une ample introduction théorique où sont présentés les principaux enjeux du DD, ce travail s'intéresse aux modalités pratiques en matière de gestion du territoire avec lesquelles est associé le DD et, plus largement, au savoir de sens commun qui se dégage autour de ce concept. Pour explorer ce champ, une étude auprès des membres des législatifs communaux de cinq communes de l'agglomération lausannoise a été menée. Elle a notamment permis de montrer que le DD est largement pris en considération dans les décisions politiques et qu'un nombre important de mesures concrètes est associé à ce concept. Même si celles-ci sont très diverses, il semble que ce soient en premier lieu des stratégies modérées qui sont privilégiées en matière de DD. Il apparaît notamment que davantage qu'à une transformation des modes de vie, la durabilité de l'agglomération est associée à des évolutions techniques. Si un consensus autour de l'adhésion de principe au DD se dégage, les applications concrètes qui sont associées à ce concept divisent les répondants en fonction de leur appartenance politique et, dans une moindre mesure, de leur commune de résidence. Il semblerait par ailleurs que ce soit en particulier autour du rôle à jouer par les collectivités publiques dans la mise en place du DD que les positions individuelles se différencient les unes des autres.

Remerciements

Ce travail n'aurait pu voir le jour sans la participation des nombreux conseillers communaux et généraux d'Aclens, Lausanne, Renens, Villars-Ste-Croix et Vufflens-la-Ville qui ont accepté de répondre à un questionnaire. Un grand merci à eux, tout comme aux présidents et bureaux de ces conseils ainsi qu'aux employés communaux qui ont rendu possible la réalisation de cette enquête.

Je tiens également à remercier, à l'Institut de Géographie, Marcia Curchod pour son soutien logistique et le professeur Antonio Da Cunha qui a dirigé et accompagné la réalisation de ce mémoire.

Merci enfin à tous mes proches, experts en mise sous pli, relecteurs chevronnés ou interlocuteurs intransigeants qui ont contribué plus qu'ils ne le pensent à ce travail.

Table des Matières

I. Introduction	4
II. Hypothèses et méthode	6
Le DD, un thème politique important aux interprétations diverses	6
Les représentations sociales, une théorie pour comprendre le sens commun	8
Hypothèses	9
Méthode	11
Le développement urbain durable comme expérimentation collective ou les limites d'une construction théorique débordée par la réalité	12
III. Un concept englobant et pluridimensionnel, survol de quelques enjeux	14
Définitions	14
Un concept fécond mais disputé	15
Pourquoi faire du DD ? ou les fondements éthiques du concept	16
Un équilibre à atteindre. Lequel ?	18
Quelles limites physiques aux activités économiques ?	19
Équité et environnement	21
Quel développement économique pour quelle justice sociale ?	23
Comment faire ?	25

IV. DD et gestion du territoire urbain	27
Approches anthropo- ou éco- centrées	27
La question de la densité	28
Liens entre villes et campagnes	30
Modes de gestion du territoire : processus décisionnels et échelles d'action	31
Les écoquartiers, un condensé des enjeux du développement urbain durable	32
De la théorie à la pratique	33
V. Déroulement de la recherche	35
Caractéristiques des communes	35
Administration du questionnaire	38
Contenu du questionnaire	39
VI. Résultats	43
Un concept consensuel et influent	43
Un savoir imprégné des définitions d'experts et associé à des applications modérées	45
Structure des RS du DD	54
Ancrages sociaux des RS du DD	55
Différences entre communes	56
Différences entre partis politiques	58
VII. Conclusion	60
Références	62
Annexes	i

I. Introduction

Le terme de développement durable (DD) est, en ce début de troisième millénaire, sur toutes les lèvres de politiciens, présent dans tous les médias, associé à telle ou telle entreprise dans son spot publicitaire. Il semblerait qu'on ne puisse y échapper. Que ça y est, que la phase de prise de conscience des limites du modèle de développement actuel est terminée, que tout le monde est - s'il communique dans le cadre d'une campagne politique - déterminé à agir ou le fait déjà, s'il souhaite donner un coup de pouce à son image de marque. C'est à croire que la fin du postmodernisme a sonné, qu'une nouvelle morale fait face au relativisme, qu'on croit à nouveau au progrès mais qu'il a cette fois une dimension écologique, qu'il est *socialement* équilibré et que son orientation est même négociable entre les partenaires sociaux.

S'il est difficile de définir le DD, une chose est pourtant claire : il ne correspond pas à la situation actuelle. Dès lors, aussi bizarre que cela puisse paraître, atteindre l'objectif de la préservation fixé par le DD ne peut se faire qu'au travers d'une rupture, certes progressive pour certains, mais une rupture quand même. Comme celle-ci est programmée et volontaire et qu'elle apporte, comme n'importe quelle autre, la potentialité d'une redistribution des cartes, son orientation fait l'objet de contentieux, réglés par des rapports de forces, à l'échelle planétaire (protocole de Kyoto, etc.) comme à l'échelle locale (autour, par exemple, de l'opportunité de tel ou tel aménagement dans une perspective de DD), aussi bien entre les institutions politiques qu'au sein même de celles-ci.

Par ailleurs, dans la mesure où la prise en compte de critères de durabilité dans les processus décisionnels constitue une nouveauté à laquelle la société doit s'adapter, le concept de DD fait l'objet de représentations sociales qui permettent aux individus de le comprendre et d'y adapter leurs pratiques.

Le principe même d'un DD faisant l'unanimité ou presque, c'est autour de sa définition que se concentrent la plupart des enjeux liés à cette rupture. L'utilisation contrastée du terme montre bien que le concept est interprété très diversement. Et dans la mesure où il contient une dimension morale, c'est notamment sur des valeurs que s'opèrent ces divisions. Aussi bien la définition générale du DD que sa mise en pratique concrète sur des sujets précis font l'objet de divergences de points de vue. Ces divergences s'expriment à l'évidence dans les débats scientifiques ; reste, d'une part, à savoir si elles apparaissent également dans le sens commun, dont dépendent en grande partie les pratiques dans la réalité et, d'autre part, à en identifier le contenu.

Pour explorer ce champ, le domaine de la gestion du territoire constitue une porte d'entrée privilégiée dans la mesure où le concept du DD y est particulièrement bien implanté. C'est plus précisément sur le cas de l'agglomération lausannoise, où le discours du DD est très présent et où les projets souhaitant aller dans ce sens foisonnent, que porte ce travail. Il a pour objectif d'étudier la représentation sociale du DD en partant des modalités pratiques en matière de gestion du territoire qui sont associées à ce concept par les membres de législatifs communaux. Dans cette perspective, aussi bien la manière dont le DD est objectivé que les potentielles conséquences sur le territoire de cette représentation constituent des sujets d'analyse pertinents. C'est également à la manière dont les différences entre individus se structurent autour de ce savoir de sens commun et à l'influence des ancrages sociaux et idéologiques sur ces différences que s'intéresse cette étude, par ailleurs attachée à présenter les principaux débats autour du DD et leurs enjeux en lien avec la gestion du territoire.

II. Hypothèses et méthode

Le DD, un thème politique important aux interprétations multiples

S'il a été popularisé au travers d'un organisme supraétatique, l'ONU (voir chapitre III), le DD est aujourd'hui à l'agenda des gouvernements d'un grand nombre de pays d'Europe occidentale¹. En Suisse, le DD constitue un thème politique important. Il est inscrit dans la Constitution de 1999 dans laquelle la Confédération se donne pour but de le favoriser (art.2). Comme le pouvoir politique est très fortement décentralisé en Suisse et que le concept de DD est parfaitement adapté pour guider des actions locales ou régionales, son attrait est également très fort dans les politiques cantonales et communales.

C'est notamment le cas dans le canton de Vaud où il fait désormais partie des enjeux politiques majeurs. À tel point que l'ensemble des partis politiques vaudois, à l'exception du parti libéral, qui y fait néanmoins référence de manière indirecte, mentionnent le DD dans leur programme pour la législature 2007-2012. Pourtant, le poids relatif qui lui est accordé varie de manière importante d'un parti à l'autre et ce n'est pas toujours dans le même contexte qu'il est cité.

Alors que les Verts (écologistes) en font l'élément central de leur programme, le mettant en lien avec l'ensemble des sujets qui touchent au domaine public, les autres partis présentent le DD soit comme l'un des principes généraux sur lequel ils souhaitent fonder leur politique, soit de manière beaucoup plus ciblée, en relation directe avec l'un des points concrets de leur programme.

Ainsi, l'UDC (Union démocratique du centre, droite nationaliste) consacre la moitié de l'introduction de son programme au DD ; celui-ci constituant, au même titre que la démocratie ou le droit à la propriété privée, l'un des principes fondamentaux de la politique de ce parti. Mais c'est spécifiquement en lien avec le thème des finances publiques et la nécessité de leur équilibre que le DD est traité : « la liberté des générations futures ne se limite pas à la disponibilité de ressources naturelles, mais aussi à l'existence de ressources budgétaires et d'assurances sociales pérennes » (UDC Vaud, 2006)

L'UDF (Union démocratique fédérale, évangélique et conservateur) ne laisse pas une grande place au DD dans son programme et y fait référence en lien avec le thème de l'environnement. Le programme des Radicaux vaudois (centre droite) fait mention à trois reprises du DD, à chaque fois en rapport avec des

¹ En France, a récemment été créé le « super- »ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable. En 2001, le gouvernement fédéral allemand a mis en place un Conseil du développement durable (Rat für Nachhaltige Entwicklung) chargé de l'épauler sur cette question. C'est un rôle similaire que joue en Grande-Bretagne la Commission du développement durable (Sustainable Development Commission).

problématiques particulières, celle du logement et des normes de qualité des constructions par deux fois et celle du secteur du tourisme.

Le DD fait partie de l'un des dix axes du programme du PDC (Parti démocrate-chrétien, centre droite). Le pilier social du DD est clairement mis en avant par ce parti : « Nous soutenons une économie de marché pourvu que celle-ci respecte les conditions indispensables au bien-être de tous : la paix du travail ; l'amélioration des conditions-cadre pour les petites et moyennes entreprises (PME) ; la réintégration des chômeurs ; le maintien en activité des travailleurs âgés ; le respect de l'environnement » (PDC, 2006). Indirectement, cette citation met en évidence la complexité des liens entre DD et doctrine économique (voir chapitre III).

Le Parti socialiste (gauche) utilise le terme durable en lien avec des sujets bien précis : la politique agricole et la souveraineté alimentaire, les normes de construction, l'aménagement du territoire et les services publics.

Le groupement POP & Gauche en mouvement (gauche de la gauche) est la seule formation politique qui s'oppose au DD. Pour lui : « l'idéologie du "développement durable" ou "comment polluer moins pour polluer plus longtemps " est une idéologie molle, une pensée qui empoisonne notre esprit critique, digère les oppositions, tout en refusant la critique du capitalisme » (POP vaudois & Gauche en mouvement, 2006). Pourtant, le fait qu'un parti fasse expressément mention dans son programme d'une idée à laquelle il s'oppose montre bien à la fois son importance et le consensus qui se dégage au sein des autres partis autour de ce thème.

Ce rapide survol de l'utilisation du DD dans les programmes des partis politiques vaudois fait apparaître deux choses essentielles. D'une part, le DD constitue un thème électoral important et un objectif partagé par une très large majorité de la classe politique. D'autre part, il n'est pas perçu de la même manière par tous. En effet, le DD ou une politique favorable au DD sont définis de manière très différenciée par les partis qui tentent de le faire et ce concept est utilisé en relation avec différents thèmes politiques. Cette analyse des programmes politiques montre en tous cas qu'il existe plusieurs manières d'objectiver le DD et que le sens que l'on apporte à ce concept dépend aussi de sa mise en relation avec tel ou tel objet politique spécifique.

Or, les enjeux liés à l'interprétation du DD sont multiples car, comme en témoigne la variété des thèmes avec lesquels il est mis en relation dans les programmes politiques des partis vaudois, il offre une grille de lecture pouvant s'appliquer à n'importe quel sujet qui touche au domaine public. C'est de manière plus ciblée à la perception du DD en lien avec la problématique de la gestion du territoire en milieu urbain que porte cette étude.

Pour comprendre quelles sont les potentielles conséquences sur le territoire d'une mise en pratique du DD, il s'agit de s'intéresser non pas à sa définition théorique ou à ce qu'il devrait idéalement être, mais à la signification qu'il revêt pour les acteurs, politiques notamment, qui souhaitent le mettre en œuvre. Que ce soit pour identifier le contenu et la structure du savoir partagé sur le DD ou pour analyser la nature des différences entre individus ou groupes quant à son interprétation, la théorie des représentations sociales offre un cadre conceptuel très utile.

Les représentations sociales, une théorie pour comprendre le sens commun

« Notre pensée et notre langage portent sur des significations. Or la signification ne jaillit pas de l'information elle-même. (...) Elle dépend dans une large mesure d'engagements antérieurs envers un système conceptuel, une idéologie, une ontologie et un point de vue » (Moscovici et Hewstone, 1984, p.550).

Introduit dans le champ de la psychologie sociale par Serge Moscovici (1961) et largement étudié et élaboré depuis, « le concept de représentation sociale désigne une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale. Les représentations sociales sont des modalités de pensée pratique orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social, matériel et idéal » (Jodelet, 1984, p.361). Le terme de représentation sociale (RS) renvoie à des phénomènes à la fois distincts et interdépendants dans la mesure où il est employé pour désigner aussi bien les processus sociocognitifs (« pensée sociale ») au travers desquelles s'élaborent des « images sociales » d'un objet que la réalité empirique résultant de ces processus à savoir les images elles-mêmes (« contenus du savoir de sens commun »).

Pour qu'une RS émerge, il faut que son objet constitue à la fois une nouveauté et un enjeu d'importance pour le groupe social au sein duquel elle est produite ; ceci est sans doute le cas du développement durable². « Ainsi, quand un phénomène qui était jusqu'alors inconnu, peu familier, apparaît au jour de façon saillante, un processus de communication collective peu démarré, qui rendra ce phénomène intelligible et éventuellement manipulable » (Elejabarrieta, 1996, p.141). Ce processus de communication collective a pour but « d'adapter de façon symbolique et pratique le groupe aux nouvelles conditions de vie » (Elejabarrieta, 1996, p.141) et débouche sur la constitution d'une représentation sociale.

² Que ce soit l'importante place occupée par le DD dans les récentes campagnes électorales de nombreux Etats d'Europe occidentale, la multiplication de références à ce thème dans les médias ou encore son utilisation dans le domaine du marketing, tous ces éléments témoignent du fait que le DD est perçu comme un enjeu d'importance auquel la société doit adapter ses pratiques.

Les RS permettent l'acquisition collective d'une connaissance spécifique sur un aspect du monde. Or, celle-ci n'est pas sans emploi puisqu'elle émerge en principe sur des objets qui constituent un enjeu important pour le groupe qui les produit. Dès lors, une RS permet l'appropriation cognitive d'une réalité mais aussi celle de comportements adéquats en lien avec cette réalité. Dans ce sens, elle oriente l'action. Et c'est clairement cet aspect précis des RS qui rend l'étude de celle du DD intéressante pour le géographe. Notamment parce qu'elle peut permettre de dégager, en identifiant le contenu des RS du DD, la possible application de ce principe et son éventuel impact sur le territoire.

Pourtant, l'étude du contenu d'une RS ne peut se faire sans considérer également les processus sociocognitifs au travers desquels se constitue la signification que prend un objet pour un groupe social. C'est au travers de l'objectivation et de l'ancrage que s'élabore une RS. Ces deux processus, qui interviennent souvent simultanément, sont complémentaires l'un de l'autre et permettent de « transformer ce qui est étranger en quelque chose de familier, de le "domestiquer" et de le rendre intelligible » (Elejabarrieta, 1996, p.144). Alors que l'objectivation, « opération structurante et imageante » (Jodelet, 1984, p.367), renvoie à la transformation d'une information abstraite en une figure concrète, l'ancrage a trait à l'insertion de cette figure dans un système de savoir préexistant. Dans les faits, ces deux processus sociocognitifs sont souvent associés.

Si les RS sont par définition socialement partagées, donnant naissance à des significations, des croyances, et des schèmes de raisonnement communs sur certains sujets, elles n'excluent pas des différences entre individus. Et celles-ci se manifestent aussi bien dans la structure de leur contenu que dans leur mise en relation avec telle ou telle réalité sociale ou thème spécifique. Dès lors, une étude, qui souhaite non seulement rendre compte du contenu d'une RS mais également mettre en évidence les prises de position individuelles y relative, doit intégrer plusieurs niveaux d'analyse. Ainsi, pour Clémence, Doise et Lorenzi-Cioldi (1994, p.124) « une étude exhaustive d'une représentation sociale devrait mettre à jour un savoir commun, des principes organisateurs de positions individuelles par rapport aux points de repère fournis par ce savoir commun, et les ancrages de ces positions dans des réalités sociopsychologiques. » (Clémence, Doise & Lorenzi-Cioldi, 1994, p.124). C'est précisément autour de ces trois axes que s'articule la présente étude qui, d'un point de vue méthodologique, emprunte passablement aux auteurs précités et à leur recherche sur les RS des droits de l'homme.

Hypothèses

Le DD est, comme on l'a vu, un thème important et relativement consensuel en termes d'adhésion de principe dans la sphère politique vaudoise. Il fait par ailleurs l'objet de RS. C'est de ces deux propositions que découle le cadre problématique

autour duquel est articulé ce travail. On pourrait schématiquement l'expliciter ainsi : pour comprendre comment la prise en compte du DD comme principe guidant l'action dans le domaine public peut influencer le territoire, il ne suffit pas de s'intéresser au DD en lui-même, mais il s'agit aussi d'essayer de mettre à jour la signification qu'il revêt dans le sens commun, et donc d'étudier la représentation sociale du DD en lien avec la gestion du territoire.

C'est d'un point de vue plus spécifique, en se focalisant sur l'agglomération lausannoise et l'interprétation qui est faite du concept de DD par les membres des législatifs communaux, que ce travail souhaite explorer cette thématique générale. Il a pour objectif de répondre à une série de questions en lien avec ce contexte précis. Ces questions peuvent être ordonnées en deux catégories principales. La première concerne le statut du DD dans les processus de prise de décision, la seconde a plus spécifiquement trait aux RS du DD.

Ainsi, il s'agira, dans un premier temps, de vérifier quel est le degré d'adhésion de principe sur le bien-fondé du DD et dans quelle mesure il est tenu compte de celui-ci à un niveau individuel dans les processus de prise de décision. Cette première catégorie de questions a donc une visée principalement descriptive et s'attache à éclairer sur le rôle joué par le DD au sein des conseils communaux et généraux de l'agglomération lausannoise.

La seconde catégorie de questions, qui constitue le cœur de ce travail, correspond à l'étude de la RS du DD en lien avec la gestion du territoire. Il s'agira dans un premier temps d'identifier le contenu de cette RS en analysant le degré auquel telle ou telle mesure concrète est perçue comme étant favorable au DD. C'est ensuite à l'analyse des principes organisateurs de cette RS que nous allons nous attacher, en essayant d'identifier comment se structurent les différences individuelles dans l'interprétation du concept de DD. Enfin, il s'agira de mettre en évidence les différences qui peuvent apparaître entre plusieurs groupes de répondants, déterminés sur la base de leur appartenance politique et de leur commune de résidence. L'hypothèse est que ces ancrages sociaux ont une influence sur la manière dont le DD est objectivé par les individus. Il paraît en effet plausible que les présupposés idéologiques des individus de même que les caractéristiques spécifiques de leur environnement immédiat jouent un rôle dans leurs représentations du DD.

L'espoir est que les résultats obtenus pourront nous éclairer sur les réelles potentialités de réforme du territoire que renferme le DD tel qu'il est accepté aujourd'hui. D'une part, ils pourraient nous informer sur la nature des mesures concrètes associées au DD, d'autre part, ils devraient également permettre d'identifier la diversité des interprétations du DD et de déterminer à quel point le consensus apparent sur le terme correspond à un contenu partagé.

Méthode

Pour répondre à cette problématique, la présente recherche s'inspire largement du cadre méthodologique d'une étude qui avait pour objectif général « d'explorer l'étendue de l'universalité des droits de l'homme dans des contextes sociaux différenciés » (Clémence, Doise, Lorenzi-Cioldi, 1994, 126) en utilisant des méthodes quantitatives. Dans cette étude, les chercheurs ont soumis à des élèves de quatre pays un questionnaire comprenant 21 libellés de situations dont les répondants devaient déterminer si elles constituaient des atteintes aux droits de l'homme. L'analyse des données, comprenant notamment une classification hiérarchique, une analyse de variance entre individus puis entre groupes d'individus et enfin une analyse INDSCAL, a permis de définir respectivement le champ des RS des droits de l'homme, les variations individuelles de ces RS et le rôle des ancrages sociaux dans leur contenu.

C'est la même démarche et les mêmes méthodes qui sont employées dans cette recherche sur les RS du DD en lien avec la gestion du territoire. Si les droits de l'homme sont une réalité concrète, inscrite dans divers recueils de lois, la charte des Nations Unies de 1948 notamment, Le DD constitue davantage un principe général censé guider l'action, une « éthique du changement » (Da Cunha, 2003). Il n'est donc pas défini par un nombre limité d'éléments très concrets, mais par quelques fondements de base et une multitude de propositions et recommandations formulées par divers organismes.

C'est en partant de ces recommandations et principes d'action, en particulier ceux présents dans les publications de l'ONU (1992), de la Confédération suisse (Conseil fédéral 1996, 2001, 2002, Comité interdépartemental pour le développement durable 2007) et de la ville de Lausanne (2006), que le questionnaire a été réalisé. Il comprend vingt-six propositions de mesures pouvant être prises par les pouvoirs publics et dont les répondants doivent juger à quel degré elles sont favorables au DD. Ces propositions s'inspirent pour la plupart de principes prônés dans les rapports et brochures précités ou dans la littérature scientifique. Quelques-unes s'en démarquent et correspondent à des propositions actuellement débattues au sein de l'agglomération ou à des pratiques existantes dans d'autres villes.

Ce questionnaire a été soumis aux membres du pouvoir législatif, c'est-à-dire aux conseillers communaux ou généraux, de cinq communes de l'agglomération lausannoise. Celles-ci s'étendent sur un axe WSW/ENE du centre de l'agglomération vers la périphérie et ont été choisies notamment sur la base d'une classification typologique de communes effectuée par Béatrice Bochet (2005) ; chaque commune correspondant à une des catégories retenues dans cette typologie. Les cinq communes suivantes ont été prises en compte: Lausanne (ville centre), Renens (commune suburbaine), Villars-Ste-Croix (commune périurbaine d'emploi), Vufflens-la-Ville (commune périurbaine résidentielle) et Aclens (commune rurale).

Le fait de choisir des conseillers communaux et généraux comme sujets de cette recherche se justifie pour plusieurs raisons. En effet, de par leur fonction au sein de législatifs communaux, ils ont non seulement une influence directe sur la mise en pratique du DD par le secteur public, mais ils sont aussi, dans une certaine mesure, représentatifs des élites régionales qui, sans conteste, exercent une influence considérable sur la nature des transformations territoriales. Par ailleurs, nombre d'entre eux sont affiliés politiquement à tel ou tel parti, ce qui rend possible l'analyse des différences entre groupes et notamment l'influence des ancrages idéologiques sur la compréhension du DD.

Le développement urbain durable comme expérimentation collective ou les limites d'une construction théorique débordée par la réalité

S'il peut sembler légitime de s'intéresser aux significations que prend le DD lorsqu'il s'agit de le traduire en mesures concrètes, cette démarche comprend un certain nombre de limites. La principale est qu'une telle recherche occulte le caractère dynamique aussi bien des RS d'un concept, évoluant en fonction du contexte et de la pertinence à un moment donné de telle ou telle problématique, que des processus de prises de décision qui, dans le cas des politiques locales liées au territoire, intègrent une multitude d'acteurs, suscitent des débats, nécessitent des négociations. De ce fait, ces processus ont probablement une influence sur la nature des représentations qui ne sont pas figées mais se transforment au gré de l'apparition d'informations nouvelles.

On peut d'ailleurs postuler que ces deux aspects, les représentations d'une problématique et les processus de prise de décision, sont mutuellement interdépendants. Un objet est débattu car sa représentation le rend légitime et, dans le même temps, sa représentation évolue au gré du débat lié au processus de prise de décision.

Par ailleurs, l'environnement lui-même étant en constante évolution, une problématique peu pertinente en relation avec le DD peut le devenir rapidement. Que ce soit une modification de la démographie, de la conjoncture économique ou encore des modes de vie, elles peuvent chacune, comme de nombreuses autres, mettre à jour de nouveaux enjeux qui auraient pour conséquence de transformer la RS du DD et des mesures s'inscrivant dans le territoire associées à ce concept.

Enfin, la démarche qui sous-tend ce travail postule que les acteurs qui adhèrent à un concept, en tiennent compte dans leur choix. Or, les processus des prises de décision sont complexes et bien que le DD offre une grille de lecture qu'il est possible d'appliquer à n'importe quelle situation en lien avec le territoire, les décisions peuvent être influencées par des facteurs indépendants et ne sont pas uniquement guidées par leur adéquation avec un concept. Et ce, même s'il jouit

d'un fort degré d'adhésion et qu'il constitue une clef de lecture pertinente pour éclairer les enjeux d'un choix.

Les résultats de la présente étude sont donc à considérer comme correspondant à l'image d'une réalité à un moment donné. S'ils pourront certainement nous informer sur la façon dont ce concept est perçu aujourd'hui et, dans une certaine mesure, sur la manière dont il pourrait être traduit en termes concrets s'il était appliqué, la dimension prospective de cette recherche doit être relativisée. En effet, l'idée que, parce qu'un concept est largement accepté, les mesures qui lui sont associées pourraient être traduites telles quelles dans la réalité, est réductrice.

L'enjeu central de ce travail est donc ailleurs et sa réelle portée bien plus modeste. Il s'agit avant tout d'identifier les différentes acceptations du concept et les lignes de fractures qui les délimitent. La réflexion sur les applications concrètes du concept devrait néanmoins être utile en permettant de l'ancrer dans la réalité et de le mettre en perspective.

Avant de passer à l'étude des RS du DD, il semble nécessaire, pour en comprendre les enjeux, de s'intéresser à ce concept de manière plus générale, notamment en discutant ses définitions et en présentant les débats qu'il suscite à l'heure actuelle dans les milieux scientifiques, en particulier en termes de transformations territoriales censées découler de son application.

III. Un concept englobant et pluridimensionnel : survol de quelques enjeux

Si c'est le plus souvent en lien avec le thème de l'écologie, aujourd'hui omniprésent dans la sphère publique, que le terme de DD est utilisé, le concept qu'il désigne est plurithématique et pluridimensionnel. Ce concept, à la fois englobant en termes de portée et superficiel de par le caractère général des objectifs qu'il fixe, est d'ailleurs loin d'avoir une définition unique et définitive. Un rapide survol de ses interprétations et de quelques-uns des débats actuels à son sujet permettra de préciser les principaux enjeux qui découlent des différentes approches et représentations en lien avec ce concept.

Définitions

Alors que des pratiques que l'on pourrait qualifier de durables ont existé au moins depuis l'Ancien Régime, on a coutume de faire remonter le concept de DD au rapport dit de Brundtland qui avait été commandité par l'ONU et publié sous le titre d'*Our Common Future* en 1987. Bien que l'émergence du concept de DD soit antérieure à cette publication et qu'il a depuis été largement exploré, augmenté et affiné, la définition qui en est donnée dans le rapport Brundtland fait toujours référence: «Le développement durable est un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité des générations futures de répondre aux leurs » (Nations Unies, 1987, p. 54).

Rapidement s'est cristallisée l'idée que le DD repose sur une prise en compte de trois piliers fondamentaux, économique, social et écologique autour desquels s'articulent la plupart des enjeux de développement. Lors du dernier Sommet de la Terre à Johannesburg, l'importance de porter ce triple regard sur le développement a été réaffirmée : « [Nous assumons] notre responsabilité collective, qui est de faire progresser et de renforcer, aux niveaux local, national, régional et mondial, les piliers du développement durable que sont le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, qui sont interdépendants et qui se renforcent mutuellement » (Nations Unies, 2002, point 5).

Ces définitions fixent de manière assez lâche les objectifs du DD et laissent par conséquent une large place aux interprétations. Dès lors, aussi bien la nature exacte de ses objectifs que les moyens à mettre en œuvre pour les remplir font débat dans les milieux scientifiques qui se sont penchés sur ce concept. De fait, on peut dégager quatre points sur lesquels les différentes définitions du DD laissent une importante marge d'interprétation et qui relèvent, dans une large mesure, de choix de valeurs. Ainsi, les points de vue sur le poids relatif de chacun des piliers du DD, la définition des besoins des générations futures et donc la

radicalité des mesures à prendre, leur nature et enfin l'échelle de leur implantation relèvent tous de prises de position basées en partie sur des présupposés idéologiques.

Comme l'exprime très justement Olivier Godard (1996, p.31) : « le développement durable est un concept programmatique, qui affiche un enjeu plus qu'il n'ordonne une doctrine précise sur laquelle un accord se serait fait. Plusieurs traditions et approches analytiques sont en compétition pour en donner une traduction pratique. » La discussion suivante s'attache à présenter les principaux points de désaccord au sein des milieux scientifiques, aussi bien ceux qui concernent l'interprétation générale du concept de DD que ceux qui sont liés à la mise en pratique de celui-ci dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Un concept fécond mais disputé

Depuis la fin des années quatre-vingt, le DD est l'objet d'une activité de recherche soutenue au sein du monde académique. L'intensité de cette recherche est allée en grandissant et ce sont à l'heure actuelle plus de 3'000 articles scientifiques qui sont publiés annuellement sur cette thématique (Kajikawa *et al.*, 2007). Ces articles recourent de vastes champs de recherche et le DD mobilise un très large spectre de disciplines. De plus, le DD étant un concept dont les applications sont concrètes, les débats qu'il suscite ne se cantonnent pas au monde académique mais prennent également place au sein de diverses institutions politiques. Dans ces conditions, il est difficile d'esquisser une image représentative des divergences d'interprétation au sujet du concept DD en général et encore moins en lien avec telle ou telle problématique spécifique.

Pourtant, en considérant avec Antonio Da Cunha (2003) le DD comme doté d'une triple identité en tant qu'éthique du changement, concept intégrateur et principe d'action, et en s'intéressant, pour chacun de ces aspects, aux interrogations majeures qu'ils suscitent, il semble possible d'aborder l'essentiel des enjeux qui en découlent. Notre analyse des interprétations du concept de DD - forcément partielle et partielle car basée sur une schématisation des enjeux - s'articule donc autour des questions fondamentales découlant directement des trois facettes susmentionnées du DD : Pourquoi devrait-on faire du DD ? Quelle est la nature de l'équilibre entre ses différents objectifs ? Comment l'atteindre ?

Il va de soi qu'une telle modélisation des débats autour du DD n'est pas parfaite. Deux points en particulier sont révélateurs des limites d'une telle démarche. D'une part, elle tend à simplifier une réalité complexe et qui ne s'inscrit pas forcément dans les catégories d'analyse retenues, d'autre part, elle induit une séparation artificielle entre des objets qui sont intimement liés. Il paraît en effet indéniable que la définition des objectifs à atteindre dans le cadre du DD ou celle des procédés employés pour y parvenir dépendent largement de celle de la nature des fondements éthiques du concept. Mais au vu de la complexité de la thématique,

un cadre d'analyse préalablement défini semble être la façon la plus sûre d'aborder l'essentiel de ses enjeux en évitant de se concentrer exclusivement sur les quelques points de controverse dont la littérature sur le DD ne parvient pas à se défaire bien que, de fait, ils n'alimentent plus de débats constructifs depuis plusieurs années.

Pourquoi faire du DD ? ou les fondements éthiques du concept

Le concept de DD a été élaboré pour répondre conjointement à une série de problématiques globales et fortement interdépendantes, devenues particulièrement saillantes dans les années soixante-dix, et qui mettaient à jour les limites du mode de développement en vigueur depuis le début de l'industrialisation. S'il a été conçu en priorité pour répondre à des problématiques environnementales globales – le réchauffement climatique, la destruction de la couche d'ozone, la désertification et en général la détérioration des conditions nécessaires à la vie sur terre – le DD, tel qu'il a émergé au sein d'organisations supra-étatiques, se donne également pour objectif d'apporter des réponses aux inégalités de développement à l'échelle planétaire et à la déficience en matière de politiques publiques et de coopération internationale qui sont perçues comme des défis inséparables des questions environnementales, auxquelles ils pourraient, s'ils étaient relevés de manière adéquate, apporter des solutions (Brundtland, 1987). L'environnement constitue l'élément déclencheur de cette approche, mais devient un objectif parmi d'autres, puisqu'il est intrinsèquement lié à d'autres dont l'atteinte constitue une condition nécessaire à sa sauvegarde. Celle-ci n'est d'ailleurs pas considérée dans le cadre du DD en termes absolus puisque la conservation de la nature ne constitue pas une fin en soi mais davantage une nécessité pour maintenir la possibilité de se développer.

Le DD est dans une large mesure associé à la notion de responsabilité. Il s'agit en fait d'une prise en charge collective de l'avenir qui, avec l'objectif de s'émanciper des déterminismes qu'imposent une nature aux ressources limitées et un paradigme productiviste étroit selon lequel l'économie représente une fin en soi, souhaite apporter du sens – et un sens choisi – aux activités humaines. L'idée d'un DD représente donc une démarche novatrice, censée apporter une réponse globale aux méfaits du modernisme qu'il considère comme liés de manière organique. C'est précisément parce qu'il articule des questionnements divers que les débats autour des causes de sa nécessité sont multiples. Ils portent d'une part sur le bien fondé du concept et d'autre part sur la hiérarchisation des valeurs qu'il contient.

L'un des fondements éthiques du DD correspond à la notion de responsabilité de l'homme par rapport aux conséquences à long terme de ses actions et en particulier sa responsabilité envers les générations futures. Les actions humaines, dont la portée n'a cessé de s'amplifier au gré des progrès technologiques, ont désormais un impact qui s'inscrit dans le temps long et il faut en tenir compte.

Dans cette perspective, le principe de précaution s'impose par égard pour les générations futures auxquelles l'on ne peut, en connaissance de cause, nier le droit à l'existence (Jonas, 1979).

Par ailleurs, la nécessité d'un DD peut également se justifier par la responsabilité de l'homme envers les autres espèces dont il dépend pour sa survie et avec lesquelles il partage le même habitat. Pour les tenants de cette approche, l'homme ne peut être considéré comme indépendant de l'environnement dans lequel il évolue. Il ne peut se placer au-dessus des autres éléments naturels, vivants ou non ; sa responsabilité vis-à-vis de l'écosystème est donc totale.

Que l'on privilégie l'une ou l'autre perspective, le DD constitue une nécessité. Par contre, la radicalité des mesures à prendre en relation avec l'environnement est différente puisqu'il s'agit pour les uns d'être responsable par rapport aux générations futures et, pour les autres, envers l'environnement lui-même. Pourtant, la problématique du DD ne se limite pas aux relations entre l'homme et l'environnement. Elle a aussi trait aux rapports que tissent les hommes entre eux. La question de l'utilisation abusive des ressources et celle de la nécessité de garantir l'existence des générations futures met en lumière les inégalités dans la répartition des richesses au sein même de la génération actuelle et la difficulté pour un nombre invariablement élevé d'êtres humains d'exister ici et maintenant.

Le concept de DD, tel que défini dans le rapport Brundtland, a fait l'objet de défiances aussi bien de ceux qui le trouvent trop moraliste et pas assez pragmatique que de ceux qui estiment qu'il est trop technique et pas assez empreint de valeurs éthiques (Langhelle, 1999). Il a également fait l'objet d'attaques plus frontales, mettant en cause la pertinence même de ses fondements.

La principale vient de ceux qui considèrent qu'il est moralement indéfendable de se préoccuper des besoins des générations futures puisque l'on ne peut prédire ce qu'ils seront. Il est pour eux dangereux de restreindre la liberté de la génération actuelle alors même que l'on ne connaît pas la manière dont les futures souhaiteront jouir de la leur, et donc ce qu'il faudrait leur transmettre (Beckerman, 1994).

D'autres oppositions portent non pas sur le principe même de la durabilité mais plutôt sur les options privilégiées dans la définition institutionnelle du DD. Notamment parce qu'il tend, pour ses détracteurs, à consolider le paradigme productiviste, à donner une portée universelle à une construction des groupes dominants, ou encore à ne pas avoir d'objectifs environnementaux suffisamment ambitieux.

Mais s'il est attaqué pour l'une ou l'autre des raisons évoquées ci-dessus ou, plus souvent encore, pour son manque de clarté, le DD possède également une importante capacité à rassembler. La plupart de ses critiques ne remettent pas en

cause le principe même d'un DD mais plutôt certaines de ces acceptations ou interprétations majoritaires. C'est que le concept est caractérisé par l'existence d'approches diverses. François Hatem (1990) a ainsi proposé une catégorisation des approches du DD en fonction des visions du monde qui les motivent. Ces approches sont pour lui essentiellement anthropo- ou écocentrées selon la place qu'elles accordent à l'être humain en relation avec son environnement. Dans son interprétation majoritaire et institutionnelle, le DD est clairement un concept anthropocentré. Au-delà de cette distinction, le DD pose également d'autres questionnements éthiques, en particulier autour de la primauté de certains principes et valeurs. Ainsi, l'articulation entre les notions de solidarité intragénérationnelle et intergénérationnelle, celle entre la solidarité et la liberté ou encore les relations entre le bien individuel et le bien collectif sont difficiles à définir dans une perspective de DD.

Un équilibre à atteindre. Lequel ?

L'un des problèmes centraux que pose la formulation du DD est celui de la difficulté de s'accorder sur une définition collective des besoins, ceux du présent et à plus forte raison encore ceux des générations futures. Or, la notion de besoin est socialement construite et peut aussi bien faire référence à une réalité matérielle qu'à une dimension sociale ou même affective. Ainsi, aux besoins les plus basiques, de se nourrir et se loger s'ajoutent également ceux, par exemple, d'être libre, intégré voir même aimé.

Comme le postule Oluf Langhelle (1999), il existe une logique interne au sein du concept de DD qui renforce chacun de ses aspects. Si l'on accepte l'idée de la nécessité d'une durabilité et donc d'une solidarité intergénérationnelle, il existe alors un devoir de protéger l'environnement, ce que l'on ne peut faire qu'en réduisant la pauvreté qui ne permet pas à ceux qui en sont victimes de produire et de consommer en tenant compte des externalités de leurs activités. Autrement dit la solidarité intergénérationnelle nécessite une solidarité intragénérationnelle. Et comme la satisfaction des besoins et donc le développement économique constitue, avec la possibilité de l'assurer sur le long terme, les deux postulats de base du DD, on retrouve dans cette logique les trois piliers du concept. Pourtant, s'il existe une dépendance mutuelle entre les piliers du DD, leurs relations ne sont pas exemptes de tensions. En effet, les notions de préservation de la nature et celle d'activité économique soutenue sont souvent présentées comme antagonistes, l'augmentation du niveau de vie des populations pauvres fait, si elle se produit selon les modalités traditionnelles, peser des risques considérables sur l'environnement et, à l'inverse, l'introduction de normes environnementales tend à pénaliser relativement plus les groupes sociaux les plus défavorisés que les autres ; enfin l'économie libérale qui au cours du XX^{ème} siècle s'est affirmée comme la plus efficace en termes de création globale de richesses n'est pas exactement celle qui en garantit la meilleure distribution. Tout cela nous ramène à la question de la définition des besoins et surtout de leur priorité.

Quelles limites physiques aux activités économiques ?

L'une des forces d'attractivité du concept de DD réside dans le fait qu'il inclut à la fois la notion de préservation de la nature et celle d'activité économique soutenue alors même qu'elles ont souvent été considérées comme inconciliables. Depuis la révolution industrielle, les activités économiques sont en effet principalement basées sur l'exploitation de ressources naturelles et sur une appropriation progressive de la nature par l'homme. Dans le même temps, la défense de l'environnement a longtemps été associée à un combat d'arrière garde mené par les perdants des transformations économiques.

La conciliation de ces deux notions n'est donc pas évidente et constitue d'ailleurs un objet de débats entre, d'une part, ceux qui la pensent possible et sont favorables au maintien de la croissance économique accompagnée d'une dématérialisation des activités humaines et, de l'autre, ceux qui militent en faveur d'une décroissance dans les pays industrialisés ; celle-ci représentant selon eux l'unique alternative pour diminuer la progressive détérioration des conditions matérielles nécessaires à la vie causée par l'exploitation des ressources et l'émission de déchets. « Si nous revenons à la définition du concept "développement durable", c'est-à-dire : «ce qui permet de répondre aux besoins des générations actuelles, sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins», alors, le terme approprié pour les pays riches est bien la «décroissance soutenable». » (Bruno Clémentin & Vincent Cheney, *La décroissance soutenable*, www.decroissance.org)

C'est en particulier des publications antérieures à l'institutionnalisation du concept de DD, le rapport commandité par le club de Rome (Meadows *et al.*, 1972), dans lequel la soutenabilité écologique de la croissance économique est interrogée, et les travaux pionniers de Georgescu-Roegen introduisant la notion d'entropie dans le champ de l'économie (1979), qui ont initié l'idée de décroissance et continuent d'inspirer ses partisans. Si ce sont les mêmes constats qui sont à l'origine du concept de DD, celui-ci, dans son acception majoritaire, en prend clairement le contre-pied, prônant une croissance accompagnée si possible d'une dématérialisation des activités économiques.

La croissance correspond en tous cas à l'un des objectifs formulés dans le rapport Brundtland (1987, p.96) : « Si l'on veut que d'importantes parties du monde en développement évitent des catastrophes économiques, sociales et écologiques, il est essentiel que la croissance mondiale globale soit revitalisée. En pratique, cela signifie une croissance plus rapide, aussi bien dans les pays industrialisés que ceux en développement». C'est pour pouvoir être plus à même de lutter face à de nouvelles menaces, qu'il faut, pour les auteurs de ce texte, encourager la croissance économique qui est perçue comme une alliée contre les difficultés à venir.

Cette vision, largement dominante au sein des institutions politiques, s'oppose à celle qui considère que la croissance peut également alimenter ces difficultés de manière indirecte et qu'au lieu de tenter de s'armer contre elles, l'humanité aurait avantage à essayer de les prévenir. « Il est incontestable que tous les problèmes seraient plus faciles à résoudre si nous étions plus riches. Ce qui est contesté c'est de savoir si la croissance, à son taux actuel, nous rend réellement plus riches. Puisque la croissance de l'économie humaine va, dans sa dimension physique, au-delà de l'échelle optimale en relation avec la biosphère, elle nous rend en fait plus pauvres³ » (Daly, 1990, p.5).

Et c'est précisément autour de cette problématique que l'introduction du concept de DD dans le champ scientifique et en particulier sa traduction dans la théorie économique a permis de redéfinir les termes du débat croissance-décroissance. Ni l'une ni l'autre ne représentant une fin en soi, c'est autour de la définition de ce qui doit être légué aux générations futures pour leur assurer la possibilité de répondre à leurs besoins que la discussion s'est portée. Certains, (Hartwick, 1977, Pearce & Atkinson, 1993) considèrent que, davantage que la diversité et la nature des biens à préserver, c'est leur volume total qui est garant de la durabilité des activités humaines. Ainsi, peu importe ce qui est créé ou détruit tant que la destruction de biens de telle ou telle nature est compensée par la création d'autres, les seconds pouvant se substituer aux premiers. Dès lors, c'est en attribuant une valeur monétaire à chacun des capitaux, produits ou naturels, dont disposent les hommes que l'on peut évaluer la durabilité de leurs activités (Pearce & Atkinson, 1993). Ainsi, si l'exploitation abusive de certaines ressources conduisant à leur potentielle disparition est compensée par la création d'autres richesses, réinvesties dans le système, la durabilité est atteinte dans la mesure où les générations futures disposeront de capitaux manufacturés qui devraient, selon les partisans de cette approche, leur permettre de répondre à leurs besoins malgré la rareté ou l'absence de certaines ressources naturelles.

Cette approche dite de la durabilité faible (*weak sustainability*), bien que séduisante parce que non contraignante, reste pourtant marginale dans la mesure où elle présuppose un fonctionnement parfait des lois du marché et qu'elle ne tient pas compte de la complémentarité de certains biens qui devraient pouvoir être substitués les uns aux autres pour que cette approche soit viable. Comme le fait remarquer Daly (1990, p.3) : « Avoir deux ou trois fois plus de scies ne permet pas de construire une maison avec la moitié du bois ».

Par ailleurs, la durabilité faible est aussi critiquée pour sa vacuité ; ne constituant aucune contrainte au fonctionnement habituel du marché, elle correspondrait en fait aux théories classiques de l'économie. Ainsi, Beckerman, qui s'attaque vigoureusement au concept de DD - quelle que soit son interprétation d'ailleurs -, estime que pour appliquer le concept de durabilité faible, il suffirait à la société de « poursuivre le concept d'économiste démodé de l'optimalité » (1994, p.195).

³ L'ensemble des traductions contenues dans ce texte sont de l'auteur.

À l'inverse, le concept de durabilité forte (*strong sustainability*) implique une gestion très restrictive des ressources non-renouvelables dans la mesure où il les considère comme irremplaçables. Il existe, entre les extrêmes qui consistent à estimer que tous les biens sont substituables ou qu'aucun bien de nature différente ne l'est, tout un continuum de positions intermédiaires. Ce débat autour de la substituabilité des biens et de la définition précise de la durabilité à atteindre reste largement théorique. À l'instar du Conseil fédéral qui dans sa stratégie pour le DD (2002), rejette à la fois la durabilité faible et la durabilité forte, la plupart des institutions prennent une position médiane sans la définir précisément, mais avec l'objectif clair de préserver davantage l'environnement que la durabilité faible leur imposerait, sans pour autant subordonner les piliers économique et social à l'écologique.

Tout comme la question de la croissance, celle de la durabilité à atteindre s'articule autour des piliers environnemental et économique auxquels sont attribués des poids différentiels, conditionnant ou résultant du choix de telle ou telle approche. Ces deux débats mettent en évidence la pluralité des interprétations du concept de DD mais aussi sa complexité ; celui-ci présupposant un équilibre fragile entre les trois piliers qui le constituent. Il est en effet difficile d'adopter une position intermédiaire qui ne privilégie pas l'un ou l'autre des piliers du DD en fonction de ses propres expériences, convictions ou compétences.

Équité et environnement

L'interface entre les dimensions sociale et écologique du DD pose également des questionnements quant au degré auquel elles peuvent être conciliées et à la nature de l'équilibre qu'il s'agit de viser. Si l'environnement est un système complexe à comprendre et à analyser et que le capital qu'il constitue n'est pas aisément quantifiable, les aspects sociaux du DD sont eux encore plus difficiles à appréhender. Ils englobent en effet aussi bien des caractéristiques propres aux individus que celles qui définissent les collectifs. Or, les uns comme les autres ne peuvent être considérés qu'en termes qualitatifs ou tout du moins relatifs.

L'un des objectifs centraux et très clairement formulés d'*Our Common Future* est la réduction des inégalités entre le Nord et le Sud ou en tous cas le développement des régions les plus pauvres de la planète. Le terme même de développement utilisé dans ce rapport sans être défini mérite qu'on s'y intéresse. Il contient en effet une dimension à la fois quantitative et qualitative. Or, ce terme est très souvent utilisé pour exprimer la quantité, notamment lorsqu'il sert à démarquer les pays dits développés de ceux que l'on a coutume d'appeler en

développement⁴. Les uns seraient donc déjà passés par un processus et les autres seraient en train de le faire. Et c'est bien là que se situe l'un des enjeux fondamentaux du DD puisque ceux qui sont déjà passés par le processus de développement se rendent bien compte que ni celui qu'ils ont connu ni son résultat ne peut être reproduit tel quel là où il est en cours sans que cela ne représente un danger pour la planète dont les ressources et la capacité d'absorption sont limitées. Il s'agit donc, dans le cadre du DD, non pas d'empêcher ce processus mais plutôt de lui permettre de se dérouler autrement, de manière moins violente pour l'environnement et pour les populations concernées. Le DD ne peut donc être que qualitativement différent du type de développement traditionnel.

Mais la question des rapports entre (in)justice sociale et environnement est pluridimensionnelle et se joue à toutes les échelles, car si le développement économique entraîne des conséquences sur l'environnement, le non développement et en particulier la pauvreté lui impose également des contraintes dans la mesure où cet état ne permet pas à ceux qui le subissent d'envisager des modes de production et de consommation alternatifs pour assurer leurs besoins. Le manque de moyens limite en effet la possibilité d'introduire des innovations technologiques, des normes environnementales et des procédés de production plus efficaces en termes d'utilisation de ressources et de production de déchets. Par ailleurs, l'absence de ressources matérielles rend plus difficile une adaptation aux changements des conditions de vie, notamment ceux liés à une modification de l'environnement.

Si la pauvreté impose des limites très restrictives à l'accès aux ressources et donc à leur utilisation, elle a également pour conséquence que celle-ci se fait selon les processus les plus polluants pour l'environnement immédiat. La qualité de l'air, de l'eau, des sols en est directement affectée avec des conséquences importantes sur les écosystèmes concernés et évidemment sur la santé des populations qui vivent dans cet environnement. Cela est vrai à l'échelle planétaire avec des concentrations de pollution de l'air les plus élevées dans les mégapoles des pays en voie de développement (Mage D. *et al.*, 1996) comme à l'échelle locale avec des formes de discrimination, aussi bien sur des bases économiques qu'ethniques, pour l'accès à de l'eau et des sols de qualité (Miller, 2002). De plus, les régions défavorisées subissent fréquemment le transfert de déchets produits ailleurs, majoritairement dans des régions plus favorisées économiquement et valorisées socialement ; ce qui représente un facteur d'aggravation des inégalités.

Par ailleurs, certaines mesures en matière de protection de l'environnement peuvent être discriminatoires pour les catégories de population les plus pauvres ;

⁴ Bien que l'ONU s'abstienne de donner une définition précise aux termes « développé » ou « en développement », ce sont le plus fréquemment les classifications effectuées sur la base du seul RNB par la Banque Mondiale ou l'OCDE qui servent à délimiter ces ensembles.

l'effort qu'elles auraient à fournir étant, proportionnellement à leurs moyens, plus important que celui des populations plus aisées (Hill & Targ, 2002).

L'atteinte conjointe des objectifs environnementaux et de justice sociale n'est donc pas aisée et exige des compromis et des innovations aussi bien en termes de processus décisionnels qu'au niveau de nature des mesures à prendre. Pourtant, l'apparition de la problématique environnementale, en remettant en question le paradigme productiviste, offre une perspective de réforme de la société dans son ensemble et représente une opportunité de nivellement des inégalités. L'articulation des piliers social et environnemental repose sur l'objectif d'une amélioration de la qualité de vie.

Quel développement économique pour quelle justice sociale ?

Les relations entre justice sociale et développement économique ne sont pas non plus aisées à articuler. De par leur complexité, les aspects sociaux sont très difficilement traduisibles dans les théories économiques, celles-ci étant largement positivistes et axées sur des aspects quantitatifs. La problématique des relations entre développement social et économique se pose en termes différents selon l'échelle à laquelle elles sont prises en compte et le regard que l'on porte sur elles dépend largement de la manière dont on aborde la question de la pauvreté, en particulier si on la considère en termes absolus ou relatifs. De même, la problématique centrale autour de laquelle s'articule la conciliation des piliers social et économique du DD dépend dans une très large mesure de la situation de départ du lieu considéré. Alors que la pauvreté absolue constitue dans certains pays le problème le plus important, dans d'autres, c'est l'exclusion sociale liée à une pauvreté relative ou encore le chômage qu'il faut combattre en priorité.

Si la croissance tend à augmenter le niveau de vie moyen, et donc à faire baisser la pauvreté absolue, elle n'a pas systématiquement pour conséquence d'assurer une répartition plus uniforme des richesses. C'est même souvent l'inverse qui se produit, comme c'est le cas par exemple dans les pays développés où les inégalités de revenu ont crû depuis le milieu des années quatre-vingt (Förster, 2000).

L'échec au XX^{ème} siècle des économies planifiées, l'ascendant qu'a pris au cours des dernières décennies le modèle de capitalisme anglo-saxon sur le rhénan, les politiques d'ouverture, de privatisation et de libre concurrence prônés par la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International, semblent tous indiquer qu'une distribution plus uniforme des richesses constitue un frein à l'efficacité économique. Deux arguments en particulier sont fréquemment avancés pour expliquer cela (Camdessus, 1998). D'une part, une redistribution étatique des richesses aurait pour conséquence de rendre le fonctionnement des activités économiques moins efficace dans la mesure où elle fausse les lois du marché. D'autre part, certains avancent qu'une plus grande inégalité dans la distribution

des richesses permet au système de dégager davantage d'épargne et offre donc de meilleures possibilités de financement de l'économie.

Pourtant, si l'on se concentre sur les pays développés, et au regard des résultats économiques enregistrés par les économies de type clairement libéral (les pays anglo-saxons) en comparaison avec celles qui ont un modèle social développé (les Etats du Nord de l'Europe continentale en particulier), il semblerait que ces facteurs ne jouent pas de rôle déterminant au niveau de la croissance, l'efficacité économique de ces deux groupes d'Etats étant finalement très proche (Pontusson, 2005). Or, dans le cas des pays s'inscrivant dans la seconde catégorie, les inégalités de revenus sont significativement plus basses. Dans une perspective de DD, ce facteur est très important. En effet, une société plus égalitaire, pour autant que les libertés individuelles y soient respectées, permet une meilleure cohésion sociale et réduit donc les risques d'instabilité.

Par contre, il semblerait que pour des raisons macroéconomiques, accentuées encore par la progressive mondialisation, les économies les plus libérales parviennent à créer davantage d'emplois que celles où les rôles de l'Etat et des syndicats sont plus développés. En revanche, la productivité du travail est plus élevée dans ces derniers (Pontusson, 2005).

Il paraît donc difficile de s'accorder sur le degré optimal de redistribution étatique des richesses dans une perspective de DD. Celui-ci dépend dans une large mesure de la priorité que l'on accorde aux objectifs que sont l'efficacité économique, la croissance, la réduction des inégalités, celle de la pauvreté ou encore l'emploi.

Au-delà de la redistribution étatique des richesses, se pose également la question de l'accès à des services comme l'éducation ou les soins qui sont nécessaires à la fois pour qu'une société puisse se développer durablement mais qui sont aussi fondamentaux pour chaque individu. La justice sociale ne passe pas seulement par une distribution relativement uniforme en termes de ressources économiques mais aussi par une équité en termes d'accès aux services répondant à des besoins de base. Or, ces services, souvent onéreux, ne peuvent être fournis que si la société dispose de suffisamment de richesses pour pouvoir les assurer, ce pour quoi une économie de marché semble être la mieux armée. Mais ils ne peuvent être eux-mêmes soumis aux lois du marché s'ils doivent pouvoir être accessibles à tous.

À cause de l'ensemble de ces points de tension, il est parfois difficile dans le cadre du DD de concilier plusieurs de ses objectifs. Là encore, on est dans une situation où face à des problèmes concrets, il existe plusieurs possibilités d'y répondre, chacune d'elles correspondant à une hiérarchisation différenciée de valeurs.

Le DD, de par la multiplicité des enjeux qu'il aborde et la complexité de leurs interactions, ne peut – ce que ses détracteurs n'ont de cesse de lui reprocher – être un concept clair, une recette miracle directement opérationnelle. Il s'agit d'une manière d'ordonner une réalité complexe pour pouvoir prendre des décisions qui tiennent au mieux compte d'objectifs généraux, bien acceptés par une très large base. Comment les articuler de manière optimale et quelle priorité leur donner sont des questions auxquelles l'on ne peut répondre a priori mais qui doivent être posées au cas par cas, dans le cadre des institutions et aux échelles correspondantes à ceux-ci.

Comment faire ?

Souhaitant répondre à des problématiques globales liées au mode de développement en vigueur, le DD, même s'il trouve ses sources dans plusieurs traditions différentes, a fait son entrée dans le domaine public au travers d'organisations supraétatiques. Pourtant, sa mise en place ne peut se faire sur le terrain que par des institutions qui exercent un réel pouvoir sur leur territoire, à savoir les Etats, éventuellement des communautés d'Etats, les gouvernements régionaux et locaux. Cette tension entre les échelles de définition des enjeux et de mise en place concrète de stratégies censées y répondre est d'autant plus grande que, dans une large mesure, le DD présuppose la participation au niveau local d'une multitude de partenaires sociaux auxquels sont conférés un rôle consultatif et même décisionnel. Le principe même du DD est donc imposé depuis le haut, mais sa mise en place devrait se faire en incluant la base de la société.

C'est du moins la volonté affichée par les Nations Unies qui, pour promouvoir la mise en pratique du DD ont adopté en 1992, à Rio, une stratégie appelée Action 21 (en anglais Agenda 21, Nations Unies, 1992) ayant pour but de guider l'action aux niveaux global, national et local. Cette stratégie fixe un certain nombre de recommandations dans des domaines précis et encourage les collectivités locales à mener une évaluation de leur territoire et à mettre en place, de manière concertée avec les partenaires sociaux, des mesures adaptées aux besoins et aux contraintes spécifiques de ces territoires. Si Action 21 contient des propositions très concrètes, il offre aussi une importante marge de manœuvre aux pouvoirs censés les mettre en pratique. Dans cette perspective, la décision quant à l'application de ces propositions et la définition de leurs modalités revient aux pouvoirs correspondant à l'échelle administrative pertinente. Celles-ci devraient la prendre, dans l'idéal, après avoir consulté les populations concernées.

Au final, le DD constitue donc, davantage qu'un projet politique concret, une grille de lecture des activités humaines censée permettre une réforme de la société fondée sur la concertation et l'expérimentation collective. Les faiblesses du DD pourraient finalement être liées non pas à l'imprécision de sa définition ou à son manque d'objectifs très concrets, mais bien au contraire, au fait qu'il limite d'emblée le débat autour de quelques objectifs généraux et d'une grille de lecture

prédéfinis, réduisant ainsi le champ d'action de la société civile à laquelle il souhaite néanmoins donner les moyens d'agir. L'incohérence du DD se situe peut-être précisément dans le fait que, d'une part, il propose un stock de principes et de valeurs et, d'autre part, dans sa dimension institutionnelle en tout cas, il exige un suivi scientifique, quantifié par des indicateurs, de l'évolution de la société. Or, les principes et valeurs qu'il met en avant ne peuvent être validés et ordonnés que collectivement et en aucun cas par la science, celle-ci constituant tout au plus une source d'information permettant d'éclairer des choix citoyens et démocratiques.

Le DD offre pourtant l'avantage de permettre une réflexion institutionnalisée et réformiste sur la définition des priorités collectives à toutes les échelles d'action politique. Cette démarche nécessite la participation d'une multitude d'acteurs ; elle est forcément fastidieuse et de longue haleine. Elle n'est finalement pas si éloignée de la démarche d'expérimentation collective que Bruno Latour propose dans son ouvrage *Politiques de la nature* et pour laquelle il conçoit la diplomatie comme un outil indispensable. « C'est lentement, par la prise de langue, qu'un collectif acceptera de se reprendre, en différenciant selon d'autres principes l'essentiel du superflu. Ce labeur exténuant, il ne l'abordera qu'à *la seule condition que l'autre accepte de se livrer au même triage* » (Bruno Latour, 1999, p.282). C'est bien un tel triage qu'exige le DD qui, au contraire de restreindre la liberté, offre une perspective permettant d'élargir le champ de réflexion pour parvenir à des choix communs dont il permet d'éclairer les enjeux.

IV. DD et gestion du territoire urbain

C'est la problématique environnementale qui est à l'origine de l'introduction du DD dans le domaine politique tout comme au sein des différentes institutions publiques, en premier lieu celles qui sont en charge de planifier et gérer le territoire. Comme le soulignent Hebbert et Sonne (2006, p. 19), la thématique écologique redéfinit non seulement les priorités des différents acteurs du système territorial mais transforme aussi la manière dont ils sont perçus, jusqu'à modifier leur identité de groupe : « pour la première fois depuis 50 ans, les urbanistes se voient à nouveau dans une perspective historique et mondiale. Cette fois, le miroir ne les reflète pas en tant qu'agents de la modernité et du progrès technique mais dans le rôle d'intendants de l'environnement ».

Particulièrement adapté au domaine précis de l'aménagement du territoire, en particulier celui des villes, qui concentrent la majorité des activités économiques, consomment quantité de ressources sans en produire, engendrent la plupart des nuisances sans les absorber et où la polarisation sociale est la plus forte, le concept de DD y a stimulé une réflexion particulièrement poussée. En effet, peu d'autres champs de spécialisation ont à ce point intégré le concept de DD dans leurs pratiques.

Mais si l'interprétation générale du concept de DD n'est pas consensuelle, les modalités de sa mise en place en relation avec l'aménagement du territoire sont également sujets de débats. Ceux-ci touchent aussi bien à la définition des objectifs à atteindre qu'aux stratégies les plus efficaces à mettre en place pour y parvenir. Deux thématiques en particulier caractérisent la réflexion sur la ville durable. Celle-ci porte principalement sur la forme urbaine et les processus qui l'engendrent, en particulier les modes de gestion du territoire.

Approches anthropo- ou éco- centrées

Comme pour l'interprétation générale du concept, la question du poids relatif de chacun des piliers du DD se pose également en lien avec l'aménagement du territoire, en particulier celui des zones urbaines qui concentrent, en Europe tout au moins, la très grande majorité des activités humaines.

Dans la mesure où la situation actuelle correspond à un scénario dans lequel la dimension économique a été privilégiée par rapport aux aspects sociaux et écologiques des activités humaines, ce qui a provoqué, entre autres, dès les années 50, un étalement urbain incontrôlé et une polarisation dans la répartition territoriale des classes sociales, c'est principalement sur ces deux derniers piliers du DD que se concentrent les différentes stratégies visant à le mettre en œuvre dans le domaine de l'aménagement du territoire. Ces stratégies sont dès lors souvent axées en priorité soit sur l'amélioration des conditions sociales soit sur la

diminution des impacts écologiques des activités humaines. Si elles essaient de concilier ces deux aspects, elles ont tendance à en privilégier un par rapport à l'autre en fonction des sensibilités particulières des acteurs qui souhaitent les mettre en place.

On a donc affaire, si l'on caricature un petit peu, à deux visions distinctes de la ville durable. Celle d'une ville très efficiente en matière d'utilisation de ressources et celle d'un territoire juste, sans pauvreté et dans lequel il n'y aurait pas lieu d'avoir de conflits sociaux.

De ce fait, on peut dégager principalement deux approches du DD dans la hiérarchisation des questions que soulèvent les problèmes urbains, mais aussi dans les réponses que l'on se propose d'y apporter. Cette réalité se reflète jusque dans la terminologie employée pour caractériser la durabilité des villes. Ainsi, on a tendance à parler de « ville socialement durable » (Polèse & Stern, 2000) ou de « ville humaine durable » (Fusco Girard *et al.*, 2003) lorsque l'accent est mis sur les problématiques sociales.

Selon que l'on aborde le sujet du DD en privilégiant l'un ou l'autre de ces axes, les objectifs fixés diffèrent, ce qui a pour conséquence que certains aspects très concrets de l'aménagement du territoire font l'objet d'interprétations divergentes.

La question de la densité

L'une des questions centrales en matière d'aménagement du territoire en relation avec le DD est celle de la densité urbaine. Cette question a une importance décisive, dans la mesure où la densité du bâti a non seulement une conséquence directe sur l'utilisation du sol mais aussi parce qu'elle joue un rôle sur les formes d'habitat et les modes de vie.

Plusieurs études, aussi bien celles comparant plusieurs villes entre elles (Newman & Kenworthy 1989, ECOTEC 1993) que celles analysant en détail une agglomération particulière (Fouchier, 1997) ont montré qu'il existait une forte corrélation inverse entre la densité des formes urbaines et la consommation d'énergie liée au transport, en premier lieu celle des voitures. Outre la réduction des distances qu'induit la concentration urbaine, cette réalité est en grande partie expliquée par une utilisation accrue des transports publics dans les villes denses où ils sont plus efficaces et peuvent de ce fait plus facilement concurrencer les transports individuels motorisés qui, par ailleurs, présentent le moins d'avantages précisément dans cet environnement (Newman & Kenwothy, 1989).

Mais si cette question d'utilisation des ressources est celle qui a le plus absorbé les défenseurs de la ville compacte, celle-ci est aussi défendue parce qu'elle permettrait d'améliorer l'équité sociale, notamment en termes d'accès aux infrastructures et de mixité. Pour Burton (2000), auteure de l'une des rares études

empiriques à ce sujet et qui s'est intéressée aux villes de tailles moyennes en Grande-Bretagne, la ville compacte permettrait, entre autres, de réduire la ségrégation sociale et d'améliorer l'accès aux services. Par contre, d'après ses observations, une forte densité urbaine aurait un impact négatif aussi bien sur l'espace dans les habitations, la disponibilité de logements à loyer modéré que le taux de criminalité.

Cette approche de densification des villes est aujourd'hui prônée par une majorité d'aménagistes et d'organisations gouvernementales (European Environment Agency, 2006, Conseil fédéral 2001, Etat de Vaud 2002). Comme ailleurs en Europe, la lutte contre l'étalement urbain constitue une priorité dans l'agglomération lausannoise. Cette problématique est abordée à différents échelons, aussi bien par certaines communes (ville de Lausanne, 2007), des groupes de communes (PALM, 2007) que par le canton (Etat de Vaud, 2002).

Pourtant, les bénéfices que la ville compacte permettrait d'obtenir en termes de durabilité ne sont pas évidents pour tous. Outre les doutes sur la faisabilité d'une densification du tissu urbain que ce soit à cause du fonctionnement du marché immobilier (Knight, 1996) ou simplement du manque d'espaces facilement aménageables à disposition (Breheny, 1997), la ville compacte suscite également des questionnements sur sa réelle efficacité environnementale, la qualité de vie qu'elle permet d'offrir à ses habitants ou encore sa capacité à permettre une mixité sociale.

Ainsi, Breheny (1995) estime que si en Grande Bretagne la décentralisation s'était brusquement arrêtée en 1961, la consommation d'énergie dédiée aux transports serait, en 1991, 2,5% inférieure à celle observée dans la réalité. Au vu de l'extrémité de la situation modélisée dans cette étude, la relative faiblesse du chiffre obtenu tend à démontrer que les gains en termes de consommation d'énergie que permet la ville compacte ne sont pas forcément suffisants pour justifier sa mise en place à tout prix et que, d'autres mesures, beaucoup plus aisées à appliquer et réalisables à court terme comme par exemple l'augmentation du prix des carburants (Gordon & Richardson, 1989, Hall, 2001), pourraient s'avérer nettement plus efficaces. On peut par ailleurs s'interroger si l'augmentation des prix des carburants constitue une véritable alternative à la ville compacte. En effet, une telle mesure déboucherait probablement sur une densification urbaine, non pas comme conséquence d'une planification territoriale mais comme résultat du jeu des lois du marché

Il existe également des interrogations quant à la possibilité de concilier habitat de forte densité et qualité de vie. Une étude, menée dans le milieu des années quatre-vingt-dix à Oslo, a ainsi mis en évidence une forte corrélation inverse entre la densité de population du quartier d'habitation et la perception de la qualité de vie des répondants ainsi que l'ensemble des indicateurs de qualité de vie testés (Cramer, Torgersen & Kringeln, 2004).

Par ailleurs, une densification des villes pourrait s'accompagner d'un accroissement des inégalités sociales et en particulier d'une marginalisation accrue des groupes défavorisés qui, repoussés en périphérie par l'augmentation des prix de l'immobilier au centre ville, se retrouveraient coupés du reste de la société ; ce qui favoriserait l'apparition, autour des agglomérations, de ceintures connaissant un déclin à long terme (Smyth, 1996).

Liens entre villes et campagnes

Depuis peu, à la question de la densité est venue s'ajouter celle de l'utilisation productive de l'espace urbain. Les tenants de cette approche (Viljoen (éd.), 2005) proposent une alternative à la ville dense en considérant l'espace urbain non pas uniquement en tant que réceptacle d'emplois et de logements mais également comme un lieu capable de produire des ressources et d'absorber des déchets.

Dans cette perspective, il s'agit de créer des espaces qui dépassent la distinction classique entre la ville, productive socialement, et la campagne qui l'est écologiquement et d'intégrer à l'espace urbain des exploitations agricoles et des lieux dédiés à la nature. Ces aménagements doivent être faits de manière assez dense, en continuum avec l'espace bâti existant. Les espaces verts se trouvant ainsi en zone urbaine, cette démarche devrait permettre d'éviter ou au moins de limiter le mouvement des habitants vers la périphérie souvent motivée par un désir de proximité avec la nature.

De plus, pour ses défenseurs, un tel espace, à la fois urbain et productif, permettrait de renforcer non seulement les liens des citoyens à la nature mais également ceux des citoyens entre eux en permettant l'émergence d'attaches communautaires et la cohabitation des toutes les classes sociales et tous les milieux professionnels ; des agriculteurs partageant le même quartier que des employés du tertiaire.

Il semblerait, par ailleurs, que la présence de végétation et d'éléments du paysage rural en ville permette aussi de jouer un rôle écologique non négligeable, notamment en absorbant une partie des nuisances produites en ville ou en réduisant leurs impacts (Bolund & Hunhammar, 1999).

Si elle remet en cause la ville compacte, l'approche des paysages urbains productifs, pose aussi la question des limites entre ville et campagne. Elle semble être une adaptation postmoderne des *Garden Cities* d'Ebenezer Howard qui souhaitait réunir en un seul lieu les avantages de la ville et de la campagne. On retrouve au fond dans les réponses aux questions que soulève le DD en termes de formes urbaines les fondements des approches énoncées dans la première moitié du siècle dernier par ceux que l'on a coutume d'appeler « visionnaires » dans le domaine de l'urbanisme. Que ce soit la densité déconcentrée du Corbusier, le modèle d'antiville *Braodacre* de Loyd Wright, la *Ciudad lineal* de

Sora y Mata ou les *garden cities* de Howard, chacune de ces utopies urbaines tente de répondre à l'un des enjeux majeurs du développement urbain durable ; respectivement, optimiser l'utilisation du sol, garantir une qualité de vie aux citoyens, rationaliser les transports et assurer une mixité sociale et des activités. Ces problématiques qui se sont toujours posées en rapport avec la forme urbaine, sont aujourd'hui éclairées par de nouveaux enjeux, en particulier celui du réchauffement climatique et donc des émissions de gaz à effet de serre.

Modes de gestion du territoire : processus décisionnels et échelles d'action

Mais la question de la forme urbaine ne peut être posée indépendamment de celle des processus qui la créent. Pour Neuman (2005), ce n'est pas dans la forme urbaine que réside sa capacité à être durable mais bien dans les processus qui la créent. « On ne peut négliger le fait que la forme est à la fois la structure qui façonne le processus et la structure qui émerge d'un processus. Dès lors la question qui devrait être posée est celle de savoir si le processus de construction des villes et les modes de vie, de consommation et de production en ville sont soutenables. »

À ce titre les questions de l'échelle et des modalités de gestion des territoires sont particulièrement intéressantes dans une perspective de DD et ceci parce que les processus qui forgent les territoires en dépendent dans une large mesure.

Le concept de DD a été élaboré pour répondre à des problématiques globales, mais sa mise en application ne peut se faire qu'aux échelles nationale, régionale et locale c'est-à-dire là où un réel pouvoir politique existe. C'est dans cette perspective que l'ONU, par le biais de plusieurs de ses institutions, recommande une série de mesures à prendre par les pouvoirs politiques pertinents. La déclaration Action 21 (Nations Unies, 1992) qui constitue un programme d'action dans un vaste spectre de domaines en est emblématique. Il s'agit, pour les communautés concernées d'évaluer leur territoire et de trouver les solutions pour en tirer le meilleur parti dans une perspective de DD.

C'est ainsi qu'un nombre important de villes européennes a signé la charte dite d'Aalborg depuis 1994. Cette charte est intéressante parce qu'elle insiste d'une part sur le rôle central que jouent les gouvernements locaux et en particulier les villes dans l'implantation d'un DD et d'autre part sur la nécessité d'ouvrir les processus consultatifs et décisionnels à l'ensemble des citoyens. « Nous baserons donc nos efforts sur la coopération entre tous les acteurs concernés, nous veillerons à ce que tous les citoyens et les groupes d'intérêt aient accès à l'information et puissent être associés aux processus décisionnels locaux et nous nous emploierons à éduquer et à former non seulement le grand public mais encore les représentants élus et le personnel des administrations locales à la durabilité » (Charte des villes européennes pour la durabilité, 1994, p.5).

Il existe au sein du DD une tension entre l'échelle des problèmes auxquels il souhaite faire face, celle de la définition de stratégies pour y parvenir et enfin celle de leur mise en œuvre. Le cas de la charte d'Aalborg l'illustre parfaitement. Pour mettre en place des recommandations formulées par l'ONU dans son programme Action 21, la conférence d'Aalborg regroupe des villes européennes qui se mettent d'accord sur une interprétation commune de ce programme et qui s'engagent, à leur niveau, à le mettre en place en fonction de leurs propres spécificités. Les objectifs sont donc fixés au niveau mondial, traduits ensuite dans la réalité européenne puis enfin adaptés encore à un contexte plus spécifique et mis en œuvre au niveau local.

Au sein des agglomérations, qui parfois regroupent des territoires distincts sur le plan administratif mais qui, parce qu'elles fonctionnent de manière organique, forment un continuum, la problématique de l'échelle à laquelle le territoire doit être évalué, planifié et administré est particulièrement intéressante. Les solutions qui paraissent les plus durables à l'échelle d'une commune ne le sont pas forcément si l'on prend en compte les enjeux qu'ils soulèvent dans l'ensemble d'une agglomération. Cette problématique a une importance singulière en Suisse où l'autonomie et le champ d'action des pouvoirs locaux sont très forts.

Au-delà de la question de l'échelle de prise de décision et d'implantation des principes du DD en matière d'aménagement du territoire, se pose également celle de leur modalité. En particulier celle de processus participatifs qui ont comme objectif de donner la parole à un grand nombre de partenaires sociaux pour aboutir à des solutions consensuelles, mieux comprises et acceptées de tous que si elles avaient été adoptées sans que la possibilité d'en débattre auparavant n'ait été donnée.

Mais si ce mode de gestion du territoire peut déboucher sur des solutions bien acceptées, il existe un risque important qu'elles soient, précisément pour cette raison, très peu contraignantes et qu'elles ne permettent de modifier la réalité que de manière superficielle.

Par ailleurs, les processus participatifs ont tendance à rester très fortement influencés et instrumentalisés par les acteurs, pour la plupart issus du secteur public, qui les sollicitent et les pilotent, en particulier les politiciens et les aménagistes (Dubas, 2006, Bonnard, 2006).

Les écoquartiers, un condensé des enjeux du développement urbain durable

L'apparition, dès la fin des années quatre-vingt-dix, de l'idée d'écoquartier puis la progressive réalisation de plusieurs projets pionniers en Europe, montre bien l'importance que prend un urbanisme durable. Ces projets, symboliques de nouvelles pratiques, constituent un bon exemple pour aborder les principaux

enjeux du DD en termes d'aménagement du territoire. S'il est difficile de définir ce qu'est un écoquartier, deux caractéristiques principales et très concrètes sont partagées par une majorité d'entre eux. Il s'agit de l'efficacité énergétique des bâtiments qui les constituent et d'une utilisation réduite de la part de leurs habitants de véhicules individuels motorisés, ce qui est rendu possible en particulier par une excellente desserte en transports publics. Les exemples les plus connus de ce type de réalisation se trouvent à Fribourg-en-Brisgau, à Londres, aux Pays-Bas (Culemborg, Utrecht, Amsterdam) et dans les pays scandinaves (Copenhague, Stockholm et Malmö).

En plus d'objectifs environnementaux ambitieux en termes de construction, ces quartiers proposent le plus souvent un habitat à assez forte densité, associé à un souci de garantir une bonne qualité de vie à ses habitants, notamment à travers l'aménagement d'espaces extérieurs attractifs. Innovants du point de vue de la forme, les écoquartiers constituent également d'intéressants laboratoires en matière de processus participatifs et de modes de vie. La plupart ont en effet vu le jour sous l'impulsion d'associations de citoyens désireux d'en créer et qui ont ensemble décidé du visage de leur futur quartier, qu'il ont eu d'autant plus de facilité à s'approprier par la suite. Par ailleurs, il semblerait que ces quartiers permettent l'émergence de nouveaux modes de vie et que ceux-ci se répandent également aux habitants qui n'avaient pas forcément une sensibilité écologique particulièrement développée avant d'y emménager (Jourdan, Mirenowicz, 2008).

Mais si à leurs échelles, ces quartiers constituent des solutions intéressantes en termes de développement urbain durable, ils posent malgré tout des problèmes si on les considère en relation avec l'ensemble des agglomérations et en général avec le monde qui les entoure. Bien que certains de ces quartiers soient caractérisés par une forte mixité sociale, notamment parce qu'ils intègrent des logements subventionnés, ils ont tendance à constituer des entités territoriales homogènes socialement et qui sont d'une certaine manière coupées du reste de la ville puisqu'ils constituent des exceptions en termes d'urbanisme.

A eux seuls, ces quartiers résument bien les principaux enjeux du développement urbain durable et exemplifient, à leur échelle, de nombreux traits qui semblent le caractériser. Ils constituent en effet des formes urbaines efficaces, tant du point de vue de l'utilisation du sol que de la consommation d'énergie. Ils sont également, pour la plupart d'entre eux, le produit de processus participatifs et ils favorisent des modes de vie durables.

De la théorie à la pratique

Au DD sont associées, dans le domaine de la gestion du territoire des villes, des actions concrètes qui touchent aussi bien aux aspects physiques du tissu urbain qu'aux processus qui ont pour vocation de le transformer. Si l'efficacité de ces mesures est débattue au sein des milieux scientifiques, certaines solutions,

comme par exemple la densification du bâti ou l'encouragement de la participation, bénéficient d'une large adhésion et sont mises en avant comme principes de base de l'action du secteur public.

Dans le cas de l'agglomération lausannoise, ce sont en particulier des principes formulés par la Confédération ou ses organes (Conseil fédéral, 1996, 2001, 2002) qui posent les bases d'une action politique dévouée au développement urbain durable. Il sera intéressant de voir quels sont les types de mesures les mieux acceptés par les membres des législatifs communaux interrogés. Et cela en particulier parce que ce sont bel et bien les acteurs locaux et régionaux qui ont dans ce domaine le plus de capacité d'influence.

Ce sont en effet eux qui mettent en œuvre le développement durable. Par conséquent, au-delà de celle des scientifiques ou de celle des organes politiques, c'est la perception qu'ont les acteurs locaux des problèmes urbains qui, d'une part, correspond le plus à la réalité et, d'autre part, est la plus susceptible de la transformer. Et cela même si cette perception se nourrit des débats scientifiques et de recommandations politiques.

V. Déroulement de la recherche

Caractéristiques des communes

Les communes dont les conseillers communaux ou généraux ont été sollicités pour participer à l'enquête ont des caractéristiques contrastées. Leur choix s'est en partie fait sur la base d'une typologie des communes de l'agglomération lausannoise proposée par Bochet (2005) et dans le cadre de laquelle elles ont été catégorisées en cinq classes en fonction de leurs profils sociodémographiques. Il s'agissait d'intégrer à cette étude l'ensemble des types de communes (ville centre, communes suburbaine, périurbaine d'emploi, périurbaine résidentielle et rurale) qui constituent l'agglomération. Par ailleurs, la sélection a été guidée par la volonté d'avoir des communes qui forment autant que possible un continuum du point de vue territorial, avec l'objectif d'obtenir un échantillon le plus représentatif possible de l'agglomération, formant une sorte de coupe de celle-ci allant du centre vers la périphérie. En outre, une fois ces conditions remplies, des facteurs aléatoires, en particulier les hasards des calendriers des séances des législatifs communaux, ont eu un impact important sur le choix définitif des communes.

Comme dans n'importe quelle autre agglomération, la distribution territoriale des activités, infrastructures et personnes n'est pas, à Lausanne, uniquement déterminée par l'éloignement du centre. D'autres facteurs, aussi bien physiques que sociaux font que le territoire de l'agglomération est également polarisé selon d'autres modalités ce qui a notamment pour conséquence l'existence de situations contrastées, notamment entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération. Les différences les plus importantes apparaissent au niveau des communes suburbaines dont certaines, principalement à l'Est et au Nord de la ville, accueillent proportionnellement davantage d'habitants ayant un haut niveau de formation que celles situées à l'Ouest (Ruzicka-Rossier, 2005). Ces dissemblances au niveau de la structure territoriale de l'agglomération font que l'échantillon de communes dans lesquelles l'enquête a été menée n'est que partiellement représentatif de la réalité.

Le tableau ci-après (Fig.1) présente quelques-unes des caractéristiques des cinq communes prises en compte dans cette étude. Il est à remarquer qu'il existe des différences importantes entre ces communes, aussi bien au niveau de leur centralité, leurs activités, la structure de leur bâti que de leur taille (SCRIS, 2000).

L'organisation politique de ces communes diffère également. Alors que Lausanne, Renens et Vufflens-la-Ville ont pour organe législatif un conseil communal, élu par les citoyens de ces communes, ce même rôle est rempli à Villars-Ste-Croix et Aclens par un conseil général auquel chaque citoyen de la commune peut, s'il le souhaite, participer. En outre, si à Lausanne et Renens les conseils communaux sont très largement politisés avec une infime partie d'indépendants et une vaste

majorité d'élus appartenant à des groupes politiques, tel n'est pas le cas dans les communes de moindre importance où la plupart des membres des législatifs sont apolitiques.

Fig.1 Caractéristiques des communes

Commune	Type de commune ¹	% de la pop. de l'agglomération vivant dans ce type de commune ¹	Nombre d'habitants en 2000 ²	Type de législatif
Lausanne	Ville-centre	40%	124'914	Conseil communal
Renens	Suburbain	39%	18'406	Conseil communal
Villars-ste-Croix	Périurbain d'emploi	12 %	602	Conseil général
Vufflens-la-Ville	Périurbain résidentiel	6%	999	Conseil communal
Aclens	Rurbain	4%	363	Conseil général

¹ D'après Bochet (2005), ² SCRIS/OFS (2000)

C'est uniquement sur la base de réponses obtenues dans les communes de Lausanne et Renens, où la très grande majorité des élus est affiliée à un parti politique, que les différences entre partis ont été étudiées. Les conseils communaux de Lausanne et Renens regroupent respectivement 100 et 80 membres. En tout, dans ces deux communes, 118 personnes ont répondu au questionnaire dont 103 ont indiqué le groupe politique auquel ils appartiennent (voir Fig.2).

Il existe entre ces communes des différences, liées notamment à des traditions distinctes, dans la manière dont se regroupent les partis politiques. Si à Renens la gauche de la gauche est représentée uniquement par le POP (sous le nom de Fourmi Rouge), à Lausanne la liste A Gauche Toute ! rassemble des membres de diverses formations politiques, POP et Solidarités en particulier. Dans ces deux communes, majoritairement à gauche, il existe une alliance des partis de droite :

Lausanne Ensemble et RCDR à Renens. Alors que ces deux groupes politiques rassemblent radicaux et libéraux dans les deux communes, le RCDR inclut l'UDC qui à Lausanne fonctionne de manière autonome et Lausanne Ensemble le PDC, non représenté dans la commune suburbaine. Par ailleurs, Il existe à Renens un groupe indépendant, Arc-en-Ciel, ce qui n'est pas le cas à Lausanne où tous les conseillers communaux sont affiliés à tel ou tel groupe.

Hormis ces différences dans la structure du paysage politique, les compositions de deux conseils communaux sont assez proches. Les deux communes sont en effet caractérisées par une forte majorité de gauche au sein de leur organe législatif. La différence principale réside dans la manière dont cette majorité se compose et en particulier dans les poids respectifs des Verts et de la gauche de la gauche. À Lausanne, ce sont ces premiers qui ont davantage d'influence alors qu'à Renens le groupe Fourmi Rouge a un nombre nettement plus important de sièges. Les taux de réponses au questionnaire sont semblables d'un parti à l'autre et l'échantillon de données récoltées est assez représentatif de la composition des deux conseils communaux agglomérés.

Fig. 2 Répartition des répondants lausannois et renenais par groupe politique

Groupe politique	Nbre de répondants	Proportion du total
AGT! (Lausanne) et Fourmi Rouge (Renens)	23	19,5%
Parti Socialiste	26	22%
Les Verts	20	17%
Lausanne Ensemble et RCDR (Renens)	29	24,6%
UDC Lausanne	5	4,2%
Indépendant	1	0,8%
Non communiqué	14	11,9%
Total de répondants à Lausanne et Renens	118	100%

source : enquête

Administration du questionnaire

Le questionnaire a été soumis aux conseillers communaux et généraux de cinq communes de l'agglomération lausannoise. Les modalités de distribution et de récolte du questionnaire n'ont pas été les mêmes partout, et cela pour des raisons d'organisation mais aussi de contraintes de temps.

À Lausanne, le questionnaire a été distribué au début d'une séance du conseil communal et la plupart des conseillers l'ont remis au terme de la séance. Quelques-uns l'ont renvoyé plus tard par la poste. Les conseillers communaux et généraux de respectivement Renens et Villars-Ste-Croix ont reçu le questionnaire par courrier, joint à l'ordre du jour d'une séance de leur conseil, et l'ont remis lors de celle-ci. Enfin, pour les communes de Vufflens-la-Ville et d'Aclens, le questionnaire a été envoyé par la poste à chacun des membres du législatif qui l'ont ensuite retourné par le même biais.

Ces différences dans le mode d'administration du questionnaire ont probablement joué un rôle important dans les taux de réponse obtenus dans chaque commune (Fig. 3). Par ailleurs, comme le questionnaire était exclusivement centré sur des problématiques urbaines, il est également probable qu'il ait davantage intéressé les personnes pour qui ces problématiques sont les plus saillantes. Il paraît donc assez logique que les taux de réponse soient plus faibles pour les communes plus excentrées. Ce phénomène a peut-être été accentué par le fait que c'est en tant que membres de législatifs communaux que les répondants ont rempli ou pas ce questionnaire et que celui-ci était en adéquation avec les problématiques soulevées dans le cadre de cette fonction au sein des grandes communes comme Lausanne ou Renens et beaucoup moins avec celles qui se posent ailleurs. La réaction a donc pu être pour certains de dire que les questions posées ne les concernaient pas en tant que conseillers communaux ou généraux puisqu'elles débordaient celles qu'ils ont à traiter dans le cadre de leur fonction.

Fig. 3 Taux de réponse au questionnaire

Commune	Membres du législatif	Questionnaires retournés	Taux de réponse au questionnaire
Lausanne	100	64	64 %
Renens	80	54	67.5 %
Villars-Ste-Croix	60	9	15 %
Vufflens-la-Ville	45	22	48.9 %
Aclens	72	22	30.6 %
Total	357	171	47.9 %

source : enquête

Contenu du questionnaire

Le questionnaire a été élaboré dans l'optique d'intégrer une vaste palette de mesures politiques, liées au territoire, dont les répondants devaient déterminer si elles sont favorables au DD de l'agglomération. Pour chacune de ces mesures quatre réponses étaient possibles : « Non, pas du tout », « Non, pas vraiment », « Oui, peut-être » et « Oui, sûrement ».

L'enjeu était d'intégrer des mesures représentatives des principaux questionnements posés par le développement urbain durable. C'est notamment en partant de documents officiels élaborés à divers échelons politiques (ONU, 1992, Conseil fédéral, 1996, 2001, 2002, ville de Lausanne, 2006), que ces mesures ont été sélectionnées. D'autres ont été choisies à partir de propositions formulées dans la littérature scientifique ou parce qu'elles correspondaient à des pratiques existantes dans d'autres villes.

En matière de gestion du territoire, les mesures politiques associées au DD peuvent être très différentes. En plus de la distinction entre celles qui ont un impact direct sur les aspects physiques du territoire et celles qui s'attachent à transformer les processus de sa production, on peut également en faire au niveau du rôle des collectivités publiques dans leur mise en oeuvre ou encore sur la base de la nature des objectifs qu'elles visent à atteindre.

En effet, si un projet peut être directement mené par l'Etat, il peut également avoir pour but un changement des pratiques des acteurs de la société civile et cela par

deux biais principaux, soit en les incitant à changer de comportement, par exemple au moyen de la politique fiscale ou de la mise à disposition d'un service ou d'une infrastructure, soit par l'imposition de nouvelles normes correspondant à des lois. Chacune de ces stratégies, qui seront appelées respectivement proactive, incitative et contraignante, correspond à une vision particulière du rôle de l'Etat. Une telle catégorisation a pourtant des limites. Un projet peut par exemple être mené unilatéralement par les collectivités publiques et avoir pour objectif la transformation des pratiques individuelles. Ainsi, lorsque l'Etat investit dans le développement des transports publics, il met en œuvre ce projet seul mais le fait dans le but d'inciter les acteurs de la société civile à utiliser ces moyens de transport.

Il est également possible de catégoriser les mesures associées au DD selon qu'elles sont articulées pour agir en priorité sur le social, l'environnement, l'économie ou qu'elles visent à améliorer l'organisation des processus de décision ou de gestion dans leur ensemble. Là encore, la distinction est schématique et même en contradiction avec les objectifs du DD. Une mesure favorable au DD devrait en effet idéalement en renforcer chacun des piliers.

L'objectif au moment d'élaborer le questionnaire a été d'intégrer des propositions diversifiées qui s'inscrivent dans les principaux thèmes associés aux fonctions des territoires urbains. Il s'agissait également de prendre en compte des mesures qui sont représentatives des diverses catégories énoncées ci-dessus. Le tableau ci-après (Fig.4) présente les mesures contenues dans le questionnaire en indiquant la source qui les a inspirées. Elles sont également classifiées en fonction de deux critères : la nature de ce sur quoi elles agissent et le type de stratégie à laquelle elles sont associées.

Étant donné leur caractère très théorique et artificiel, ces distinctions sont à considérer avec prudence. Elles devraient néanmoins permettre de mieux comprendre en l'ordonnant une réalité complexe. L'utilisation de ces catégories a pour fonction de percevoir plus distinctement quels types de mesures sont le plus largement associées au DD.

Fig. 4 Les mesures contenues dans le questionnaire, leur origine¹, la nature de leur impact et celle de la stratégie dans laquelle elles s'inscrivent

Mesure	Aspects Physiques	Processus	Stratégie incitative	Stratégie contraignante	Stratégie proactive
M1 Construction de logements subventionnés	■				■
M2 Meilleure répartition territoriale des logements subventionnés		■			■
M3 Imposition de locataires aux gérance en contrepartie de garanties financières		■		■	
M4 Limitation des permis de construire pour des logements individuels	■			■	
M5 Développement des centres secondaires de l'agglomération et des centres de quartier	■				■
M6 Création de maisons de quartier	■				■
M7 Animation des centres secondaires de l'agglomération		■			■
M8 Coopération avec les autres agglomérations suisses		■			■
M9 Coopération étroite entre les communes de l'agglomération		■			■
M10 Uniformisation des taux de fiscalité des communes de l'agglomération		■			■
M11 Réorganisation des limites territoriales des communes		■			■
M12 Intégration des citoyens aux processus de décision en matière d'aménagement du territoire		■	■		
M13 Donner la priorité à la rénovation sur la construction de nouveaux bâtiments	■		■		
M14 Permettre la transformation et l'agrandissement, en particulier vers le haut, de bâtiments existants	■		■		
M15 Construction d'éco-quartiers	■				■

M16 Imposition de normes de construction sévères en matière de rendement énergétique et de recyclage des matériaux de construction	■			■	
M17 Incitation fiscale à la construction de bâtiments ayant un rendement énergétique élevé et au recyclage des matériaux de construction	■		■		
M18 Augmentation des taxes foncières		■			■
M19 Aménagement d'espaces extérieurs favorables à l'activité physique	■				■
M20 Intégration de surfaces agricoles en ville	■				■
M21 Développements urbains en priorité autour des nœuds ferroviaires	■				■
M22 Généralisation des zones 30/h en ville		■			■
M23 Développement du réseau de transports publics intraurbain	■				■
M24 Amélioration de l'accessibilité des sites naturels situés à proximité de l'agglomération	■				■
M25 Instauration de la gratuité des transports publics		■	■		
M 26 Introduction d'un péage urbain pour les véhicules dans l'agglomération lausannoise				■	

¹ Aux couleurs dans lesquelles les mesures sont écrites correspondent les documents mentionnés ci-dessous qui ont inspiré ces mesures. Les mesures écrites en noir ont été inspirées par des pratiques existantes dans d'autres villes ou parce qu'elles font débat au sein de l'agglomération lausannoise.

Rouge : Ville de Lausanne (2006) *Lausanne objectif qualité de vie. Le développement durable en action.*

Bleu foncé : Conseil fédéral (1996) *Bericht über die Grunzüge der Raumordnung Schweiz.*

Bleu : Conseil fédéral (2001) *Politique des agglomérations de la Confédération.*

Bleu clair : Conseil fédéral (2002) *Stratégie 2002 pour le développement durable.*

Vert : Nations Unies (1992) *Action 21.*

VI. Résultats

Les données récoltées au moyen du questionnaire sont toutes qualitatives. Elles correspondent à des variables caractérisant les répondants (âge, sexe, parti politique, commune de résidence) et leur opinion sur 26 mesures dont ils devaient juger le degré auquel elles étaient favorables au DD. Une partie des variables est donc nominale et l'autre ordinale. La démarche qui a été retenue dans cette étude reprend dans les grandes lignes, mais à plus petite échelle, la méthode mise au point par l'école de Genève en psychologie sociale pour l'étude des prises de position individuelles et des principes organisateurs des représentations sociales et qui a été appliquée à la thématique des droits de l'homme (Clémence, Doise, Lorenzi-Cioldi, 1994). L'emploi de cette méthode présuppose l'utilisation d'outils statistiques propres aux données numériques.

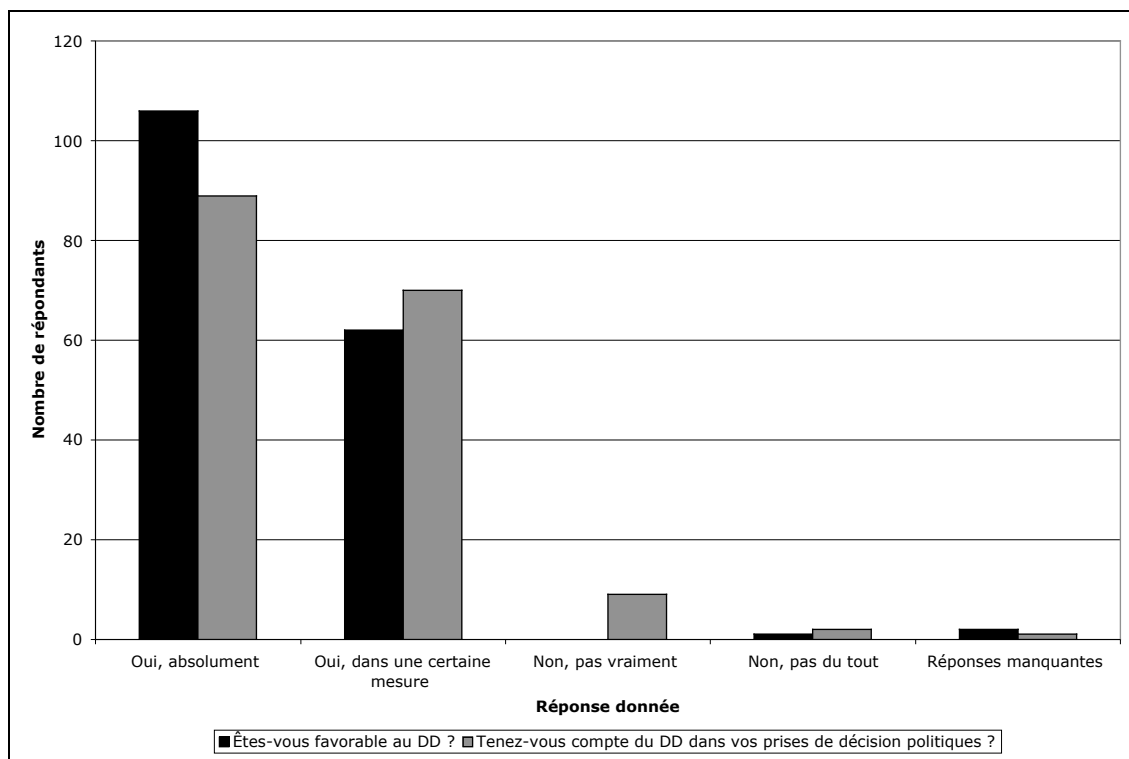
Si le traitement des données ordinales comme données numériques est une aberration du point de vue strictement mathématique, une telle transgression offre néanmoins un certain nombre d'avantages en termes de possibilités d'analyse. En effet, aussi bien les moyennes des réponses que leur écarts-types, donnent des informations qui n'ont aucune valeur en elles-mêmes mais qui prennent du sens lorsqu'elles sont comparées entre elles. Elles permettent en tous les cas d'indiquer des tendances générales, et ce sont principalement elles qui nous intéressent. C'est donc en gardant à l'esprit la particularité d'une telle démarche et les précautions d'interprétation qu'elle présuppose, que nous allons analyser ces résultats.

Un concept consensuel et influent

Les résultats de l'enquête confortent l'hypothèse d'une large adhésion au DD. Conformément aux attentes, il existe chez les conseillers communaux et généraux de l'agglomération une forte conviction quant au bien fondé de ce concept. En effet, sur les 171 personnes qui ont répondu au questionnaire, 168 (98,3%) se déclarent favorables au DD. Parmi elles, 106 députés ont répondu « oui, absolument » et 62 « oui, dans une certaine mesure » à la question « êtes-vous favorable au développement durable ? ». Une seule personne s'y est déclarée opposée (voir Fig.5).

Le concept ne jouit pas seulement d'une bonne opinion, mais semble également exercer une influence non négligeable sur les prises de décision politiques puisque 159 (93%) conseillers communaux et généraux ont affirmé en tenir compte. Par contre, sur cette question, les réponses sont un peu plus timides que sur le principe général. En effet, moins de députés (89) ont répondu « oui, absolument » à cette question et davantage (70) « oui, dans une certaine mesure ».

Fig. 5 Réponses aux questions concernant l'adhésion au concept de DD et son influence⁵



source : enquête

Il existe une légère différence entre communes sur ces questions, les communes très urbanisées de Lausanne et Renens étant marquées par des taux de réponses « oui, absolument » supérieurs à ceux des communes plus périphériques. Mais ces dissimilarités sont faibles et l'analyse de variance entre les moyennes des communes sur ces items montre qu'elles ne sont pas significatives ($p > 0.05$).

Par contre, dans les communes de Lausanne et Renens où les conseils communaux sont politisés, on observe que la différence entre les groupes politiques des moyennes des réponses aux questions concernant le statut du DD est significative. De manière générale, il existe une polarisation gauche-droite sur ce sujet.

Ce sont les membres des groupes politiques A Gauche Toute ! (Lausanne) et La Fourmi Rouge (Renens), tous deux ancrés bien à gauche, qui se sont déclarés les plus favorables au DD. Les adhérents au Parti Socialiste et aux Verts l'ont fait de manière légèrement moins nette tandis que les membres de groupes politiques de

⁵ Ne sont présentés, insérés dans le corps du texte, que les principaux résultats sous forme de graphiques ou tableau. Davantage de données quantitatives sont à trouver dans les annexes, qui suivent ce travail.

droite, RCDR à Renens (radicaux, libéraux et UDC) et Lausanne Ensemble (LE, partis radical, libéral et démocrate-chrétien) se sont déclarés favorables au DD avec encore un peu plus de tiédeur. Enfin, ce sont les personnes affiliées à l'UDC lausannoise qui ont le plus timidement affirmé leur adhésion au DD.

En ce qui concerne le statut du DD dans les prises de décision politique, ce sont les Verts qui ont répondu en tenir compte le plus, suivis dans l'ordre par les formations d'extrême gauche, le Parti Socialiste, l'UDC lausannoise et enfin les partis de l'entente bourgeoise (LE et RCDR).

Au-delà de ces différences entre partis, le principal enseignement à tirer de l'analyse de cette première catégorie de questions est que le DD a une formidable capacité à rassembler et constitue également un facteur de prise de décision très largement répandu. Ces résultats, qui confirment le poids occupé par le DD dans la politique locale à l'heure actuelle, montrent bien la pertinence d'une analyse des significations prises par ce concept. Puisqu'il est tenu compte de quelque chose dans les prises de décision politiques, il ne semble pas vain d'essayer d'identifier ce que ce quelque chose signifie pour ceux qui le prennent en considération.

Un savoir imprégné des définitions d'experts et associé à des applications modérées

Comme la majorité des mesures contenues dans le questionnaire correspondent à des principes prônés dans divers documents cadre, il n'est pas étonnant qu'elles soient pour la plupart considérées comme favorables au développement durable de l'agglomération. On peut en effet observer que seules quatre mesures ne le sont pas par une majorité de répondants (Fig.7). Les membres des législatifs communaux ont donc eu tendance à inclure massivement dans le champ du DD les propositions formulées.

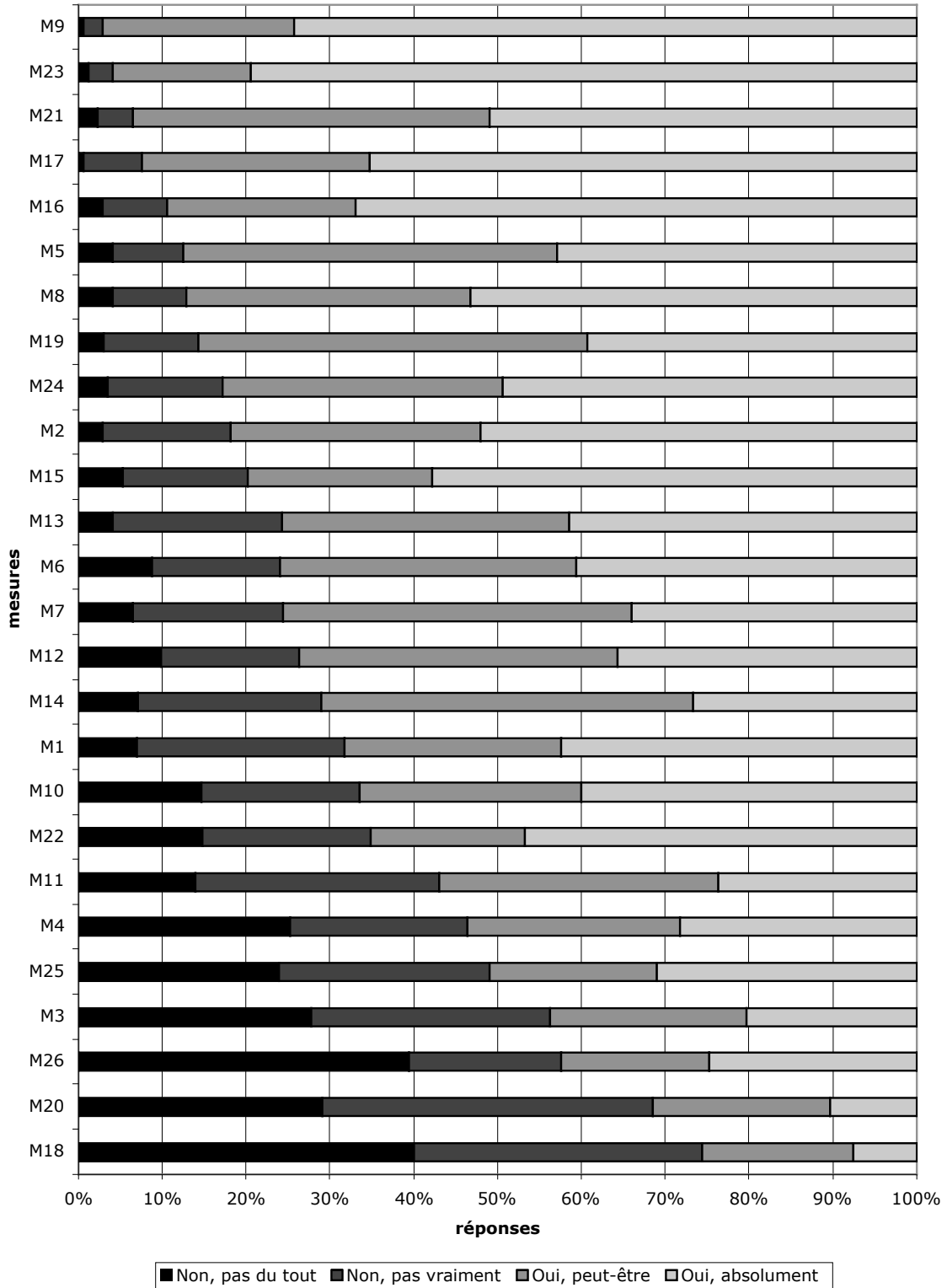
Bien qu'elles soient peu nombreuses, il est intéressant de se pencher sur les mesures qui n'ont pas été jugées favorables au DD de l'agglomération par une majorité de conseillers communaux et généraux. Ce sont en particulier des mesures restrictives en termes de libertés individuelles et signifiant une augmentation de l'implication étatique (M18, M26, M3) qui ont été perçues négativement dans une perspective de DD.

Parmi celles-ci, deux peuvent être considérées comme hostiles aux propriétaires de biens immobiliers (M3, M18). L'idée que les pouvoirs publics puissent imposer des locataires en échange de garanties financières (M3) correspond à une proposition émanant du processus participatif Agenda 21 mené par la ville de Lausanne (ville de Lausanne, 2006, p.40). Il s'agit de la seule mesure inspirée par un document officiel qui n'a pas été jugée favorable dans une perspective de DD.

Fig. 6 Degré moyen auquel les 26 mesures sont jugées favorables au DD de l'agglomération lausannoise et écart-type des réponses

Mesure	Moyenne	Ecart-type
M23 Développement du réseau de transports publics intraurbain	3,74	0,57
M9 Coopération étroite entre les communes de l'agglomération	3,71	0,54
M17 Incitation fiscale à la construction de bâtiments ayant un rendement énergétique élevé et au recyclage des matériaux de construction	3,57	0,65
M16 Imposition de normes de construction sévères en matière de rendement énergétique et de recyclage des matériaux de construction	3,53	0,76
M21 Développements urbains en priorité autour des nœuds ferroviaires	3,42	0,69
M8 Coopération avec les autres agglomérations suisses	3,36	0,81
M15 Construction d'éco-quartiers	3,32	0,92
M2 Meilleure répartition territoriale des logements subventionnés	3,31	0,84
M24 Amélioration de l'accessibilité des sites naturels situés à proximité de l'agglomération	3,29	0,83
M5 Développement des centres secondaires de l'agglomération et des centres de quartier	3,26	0,78
M19 Aménagement d'espaces extérieurs favorables à l'activité physique	3,22	0,76
M13 Donner la priorité à la rénovation sur la construction de nouveaux bâtiments	3,13	0,88
M6 Création de maisons de quartier	3,08	0,95
M1 Construction de logements subventionnés	3,04	0,98
M7 Animation des centres secondaires de l'agglomération	3,03	0,89
M12 Intégration des citoyens aux processus de décision en matière d'aménagement du territoire	2,99	0,96
M22 Généralisation des zones 30/h en ville	2,97	1,13
M10 Uniformisation des taux de fiscalité des communes de l'agglomération	2,92	1,08
M14 Permettre la transformation et l'agrandissement, en particulier vers le haut, de bâtiments existants	2,91	0,87
M11 Réorganisation des limites territoriales des communes	2,67	0,99
M25 Instauration de la gratuité des transports publics	2,58	1,16
M4 Limitation des permis de construire pour des logements individuels	2,56	1,15
M3 Imposition de locataires aux gérances en contrepartie de garanties financières	2,36	1,10
M26 Introduction d'un péage urbain pour les véhicules dans l'agglomération lausannoise	2,28	1,22
M20 Intégration de surfaces agricoles en ville	2,13	0,95
M18 Augmentation des taxes foncières	1,93	0,94

Fig. 7 Fréquences des réponses à la question : "selon vous, une telle mesure est-elle favorable au DD de l'agglomération lausannoise ?" pour chacun des 26 items testés



source : enquête

Mais la mesure la moins associée au DD est l'augmentation de la taxe foncière (M18). Cet item est celui qui a été le plus nettement rejeté puisque 74.4 % des répondants ne le jugent pas favorable en termes de durabilité. Ce résultat peut être interprété comme lié à au moins trois facteurs explicatifs. L'agglomération est aujourd'hui confrontée à un manque important de logements vacants et il est possible que les répondants jugent irresponsable de décourager les investisseurs potentiels d'en construire. Deuxièmement, il s'agit d'une mesure qui impose ou plutôt augmente les contraintes sur les citoyens et ce type de mesure a eu tendance à être moins intégré au champ du DD que les autres. Troisièmement, cette proposition manque de clarté quant aux modalités de sa mise en œuvre et à ses potentielles conséquences. L'augmentation de l'impôt foncier ne représente pas une fin en soi mais a pour vocation d'entraîner des effets indirects, l'objectif principal dans une perspective de DD étant une utilisation rationnelle du sol. Mais il semblerait que le seul véritable moyen pour atteindre ce but soit une réforme globale de la définition de cet impôt (Thalmann, 2007). Cet exemple met en évidence la difficulté de juger la durabilité d'une mesure.

Le rejet de l'idée d'une intégration de surfaces agricoles en ville (M20), montre bien que la densification du tissu urbain constitue l'un des objectifs les plus largement partagés en matière de développement urbain durable. Il est vrai par ailleurs qu'au-delà de sa compatibilité avec le développement durable de l'agglomération, l'implantation de surfaces agricoles dans le paysage urbain n'est pas aisément réalisable

Le péage urbain pour les véhicules individuels, qui a été introduit dans plusieurs villes d'Europe avec l'objectif notamment d'encourager un report modal vers les transports publics, n'est pas considéré comme favorable au DD de l'agglomération. Ce résultat peut surprendre étant donné, comme on le verra par la suite, l'importance accordée aux mesures associées à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit également d'une mesure qui a, dans le cas des agglomérations qui l'ont mise en place, été présentée comme correspondant à une politique de durabilité⁶. Elle ne semble néanmoins pas convaincre les députés de l'agglomération lausannoise qui, de manière générale, ont eu tendance à moins inclure dans le champ du développement urbain durable les mesures restrictives du point de vue des libertés individuelles ou exigeant le renforcement du rôle de l'administration publique que celles dont l'impact sur les modes de vie et de gestion du territoire est moins important.

Si ces quatre mesures ne sont pas jugées favorables au DD, ce ne sont pas moins de vingt-deux autres qui au contraire le sont par une majorité de répondants. Mais les différences de score entre les objets considérés par la plupart des répondants comme favorables au DD sont importantes. Et c'est

⁶ A Londres, la commission pour le DD a largement soutenu et promu l'introduction d'un péage urbain. A Milan, la taxe que les automobilistes doivent payer pour entrer en ville s'appelle Ecopass, ce qui met en avant la dimension écologique de cette mesure.

notamment à ces différences, qui sont loin de représenter simplement des nuances, qu'une bonne partie de l'analyse est consacrée.

Premièrement, il est intéressant de remarquer que les mesures ne se hiérarchisent pas exactement de la même manière selon que l'on considère le degré moyen auquel elles sont jugées favorables au DD (moyenne, Fig.6) ou que l'on tienne compte des fréquences cummulées correspondant à la proportion de répondant qui globalement les jugent favorables ou défavorables en relation avec cette problématique (Fig.7). Cela signifie qu'il peut par exemple exister des mesures autour desquelles se dégage dans l'ensemble un fort consensus mais qu'en moyenne les personnes qui les jugent favorables le font moins franchement que pour d'autres mesures pourtant perçues comme défavorables par un plus grand nombre de répondants. Ce phénomène peut être expliqué par le fait qu'il existe des mesures qui, indépendamment du fait qu'elles soient jugées favorables ou non dans une perspective de DD, sont globalement perçues comme plus pertinentes en lien avec cette problématique. C'est par exemple le cas de mesures comme la construction d'écoquartiers (M15), la généralisation des zones 30/h (M22), ou encore le développement du réseau de transports publics intraurbains (M23). A l'inverse, des mesures comme les développements urbains en priorité autour des nœuds ferroviaires (M21), le développement des centres secondaires et de quartier (M5) ou l'aménagement d'espaces extérieurs favorables à l'activité physique (M19) sont très consensuelles, mais pas forcément jugées comme très pertinentes dans une perspective de développement urbain durable.

En considérant les moyennes des réponses, il apparaît que des mesures associées à trois thèmes, les transports publics (M23, M21, M15), les normes de construction (M17, M16, M15) ainsi que la collaboration entre pouvoirs publics (M9, M8) sont perçues comme étant les plus favorables au DD. Si la coordination entre communes et entre agglomérations fait référence aux processus de production du territoire urbain, les autres mesures correspondent à des modifications des aspects physiques de l'agglomération.

Ce sont en particulier les solutions techniques comme le développement des transports publics (M23, M21) et la limitation de la consommation énergétique des bâtiments (M16, M17, M15) qui sont perçues comme étant les plus favorables au DD. Cette réalité n'est pas trop surprenante. Le chauffage – éventuellement la climatisation - et le transport représentent deux postes particulièrement importants en termes de combustion d'énergies fossiles et d'émission de gaz à effet de serre. Or, aussi bien l'épuisement des produits pétroliers qui résulte en une hausse de leur prix que le réchauffement climatique font partie aujourd'hui des enjeux respectivement économiques et écologiques les plus importants et également les mieux connus du grand public.

Dans le domaine des transports, il est intéressant de noter que les mesures qui ont pour objectif direct de limiter l'utilisation de véhicules individuels motorisés

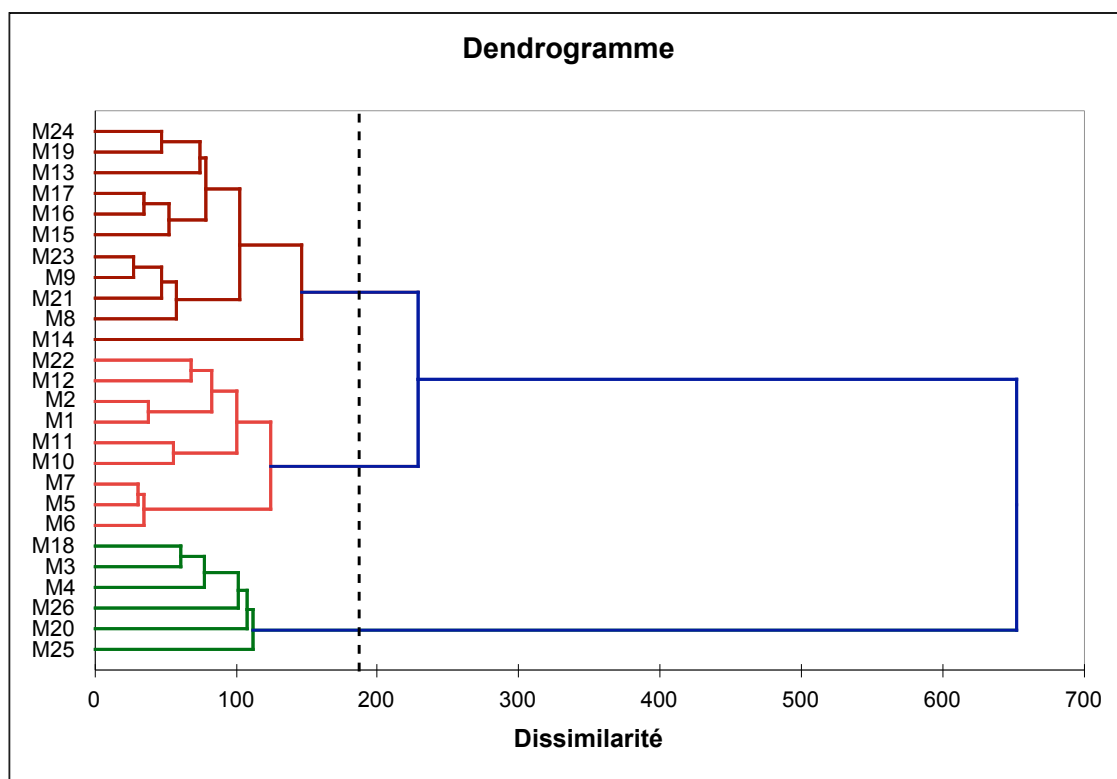
sont relativement mal perçues en termes de DD (M22, M26). Si le report modal vers les transports publics est l'un des objectifs clairs qui se dégagent de cette étude (M21, M23, M24) il semblerait que celui-ci devrait se faire par la création d'une alternative concurrentielle du point de vue qualitatif à la voiture à laquelle il n'est pas, dans une perspective de DD, trop bien perçu de toucher directement. Il ne s'agit donc pas de décourager les automobilistes à utiliser leur voiture mais tout simplement de proposer mieux. Il est aussi intéressant de noter que la gratuité des transports publics (M25) n'est pas considérée comme particulièrement favorable au DD.

En matière de transformation des processus de gestion du territoire urbain, la réorganisation du secteur public et du politique en général n'est pas réellement considérée comme une priorité en matière de DD. La réorganisation des limites des communes (M11) ou une uniformisation de taux d'imposition communaux (M10) sont dans l'ensemble perçues comme favorables au DD mais le sont beaucoup moins que des mesures moins contraignantes comme par exemple une meilleure collaboration entre les entités administratives existantes. Très largement mise en avant dans de nombreux projets lausannois et intercommunaux associés au DD (Quartiers 21, Métamorphose, SDOL, etc.), la participation des citoyens (M12) n'est, en comparaison avec d'autres items, que timidement associée au DD de l'agglomération. Par ailleurs, on peut déceler dans ces réponses un certain conservatisme au niveau de la perception de l'Etat.

En effet, se dégage une volonté de maintenir le rôle des autorités locales (ni l'uniformisation des taux de fiscalité, ni la réorganisation des limites communales ni encore l'intégration des citoyens aux processus de décision n'ont été franchement associés au DD de l'agglomération) tout en protégeant la liberté des citoyens et les intérêts des propriétaires. Il ne faut pas, pour être durable, contester aux premiers le droit à habiter en logement individuel ou à conduire gratuitement une voiture en ville (M4, M26). Par ailleurs, l'augmentation des taxes foncières et l'imposition de locataires en contrepartie de garanties financières sont parmi les mesures considérées les moins favorables au DD (M18, M3). Au niveau de la gouvernance urbaine, c'est donc bien le système de fonctionnement actuel, certes un peu huilé avec une meilleure coordination entre ses différents acteurs (M9, M8), qui devrait permettre d'assurer une le DD.

L'image du DD qui se dégage à la lecture de ces chiffres est celle d'un concept modéré et plutôt conformiste. Ce sont en effet les mesures les moins restrictives en termes de liberté individuelle et les moins ambitieuses en relation avec une réforme des institutions étatiques qui sont considérées comme les plus favorables au DD. Comme la plupart des mesures sur lesquelles les conseillers communaux et généraux ont été interrogés correspondent à une transformation des pratiques actuelles et qu'elles ont été dans leur grande majorité considérées comme favorables au DD, il apparaît néanmoins que le DD est associé à l'action et au changement. Mais ce changement est en priorité perçu dans une perspective technique et beaucoup moins en termes de transformation des modes de vie.

Fig. 8 Dendrogramme issu de la classification ascendante hiérarchique (méthode de Ward) des 26 mesures contenues dans le questionnaire



L'analyse du dendrogramme, issu d'une mise en classe hiérarchique selon la méthode de Ward, tend à confirmer les jugements établis sur la base des moyennes et des fréquences des réponses. Deux classes d'items principales se distinguent très nettement. Dans l'une apparaissent les items les moins considérés comme favorables au DD, à savoir les quatre qu'une minorité seulement de répondants a associés à ce concept, plus les mesures « instauration de la gratuité des transports publics » (M25) et « limitation des permis de construire pour des logements individuels » (M4). L'autre grand groupe de mesures se partage en deux sous-catégories correspondant globalement à des degrés divers d'association de ces mesures avec le DD de l'agglomération.

La première de ces sous-catégories, recouvre en général les mesures considérées comme les plus durables par les répondants. On y retrouve en majorité des items qui font référence à des mesures ayant un impact direct sur les aspects physiques du territoire. En plus des mesures visant en priorité une meilleure desserte en transports publics des citoyens (M21, M23, M24), on retrouve dans cette catégorie des mesures associées aux normes (M16, M17) et aux modalités (M15, M13, M14) de construction, aux loisirs et à la santé (M19, M24) ainsi qu'aux

processus politiques (M9, M8). Ce sont, à l'exception des deux dernières citées, des mesures techniques, ayant un impact direct sur les aspects physiques du territoire qui se retrouvent agglomérées dans cette catégorie. Elles ont en particulier pour vocation de réduire la consommation énergétique des bâtiments, de limiter l'étalement urbain et d'offrir aux citoyens des infrastructures plus efficaces, en particulier dans le domaine des transports.

Le deuxième sous-ensemble englobe notamment les mesures qui ont été jugées favorables au DD mais de manière moins franche. Il s'agit avant tout de propositions associées au développement des centres secondaires (M5, M7, M6) aux logements subventionnés (M1, M2) et à la modification des modes d'administration du territoire (M10, M11, M12). On y retrouve aussi une mesure qui a trait à la réduction de la vitesse du trafic en ville (M22). Un bon nombre des items de ce groupe est lié à la lutte contre les inégalités sociales ou territoriales (M1, M2, M5, M6, M7, M10). Il est intéressant de remarquer que de nombreux items de ce sous-ensemble ont une visée indirecte. Ainsi, le développement des centres secondaires de l'agglomération ou la modification des processus politiques ne peuvent, dans une perspective de développement durable, être considérés comme des fins en elles-mêmes. Ces mesures concourent par contre et sont parfois indispensables pour atteindre des objectifs fondamentaux comme limiter l'étalement urbain, réduire les inégalités territoriales, rationaliser les investissements publics ou intégrer les citoyens à la vie de la cité. Ce sont des mesures dont les objectifs sont moins clairs et peut-être moins symbolique du DD.

Enfin, le groupe des items qui sont le moins associés au DD, se distingue très nettement des autres. On y retrouve des mesures liées à des thèmes très divers (transports, inégalités sociales, étalement urbain). Leurs points communs ne sont donc pas à chercher au niveau thématique mais plutôt dans la nature des moyens qu'elles présupposent. En effet, cette catégorie d'items comprend en particulier ceux qui vont à l'encontre de la doctrine libérale (M3, M25, M4), qui visent à augmenter ou instaurer de nouvelles taxes (M18, M26) et enfin une mesure ayant pour objectif l'intégration de surfaces agricoles en milieu urbain (M20). Ce sont en particulier des mesures restrictives qui se retrouvent dans ce groupe.

L'image qui ressort du DD de cette analyse des scores des différents items est pluridimensionnelle. Si de très nombreuses actions politiques s'inscrivent dans le champ du DD, celui-ci est tout de même caractérisé par une forte cohérence dans la hiérarchisation des priorités en matière de gestion du territoire. Cela se traduit notamment par le fait que ce sont les mesures très clairement associées à l'environnement qui sont jugées comme étant les plus favorables pour un DD. Parmi celles-ci, ce sont les solutions techniques qui sont privilégiées par rapport à celles qui visent à réduire la consommation de ressources et la production de déchets au travers d'un changement des modes de vie ou d'attitudes. Mais il apparaît au moins que, si l'imposition de normes par les collectivités publiques peut être considérée, dans certains cas, comme durable, ces normes doivent être

directement en lien avec la problématique environnementale et ne pas avoir d'impact sur le quotidien des personnes pour être franchement associées au DD.

Bien qu'elles soient très nettement incluses au domaine du DD, les mesures ayant en priorité des objectifs sociaux ne figurent pas parmi celles qui sont considérées comme les plus favorables à sa réalisation.

Au-delà de ces différences thématiques, il apparaît qu'en général les mesures les plus fortement associées au DD sont également les plus modérées. Cela s'observe en particulier autour de trois sujets : l'implication des citoyens, l'organisation du pouvoir politique et l'intervention des collectivités publiques dans l'économie. En effet, les mesures exigeant une forte participation ou un effort particulier aux citoyens, la transformation des modalités d'exercice du pouvoir, l'introduction ou l'augmentation de taxes ou des services fonctionnant en dehors des lois du marché ont été en général moins franchement associées au DD que les autres.

L'ensemble de ces observations montre bien que le concept de DD est ancré dans un tissu de savoirs de sens commun préexistants et largement diffusés. Parmi ceux-ci, le réchauffement climatique ou la théorie économique libérale constituent de bons exemples. Les répondants ont eu tendance à davantage associer au DD des mesures visant la réduction d'émission de gaz à effet de serre au travers de moyens applicables à un niveau individuel (utiliser les transports en commun, isoler sa maison et recycler ses déchets) et au sujet desquels un grand nombre d'informations sont diffusées. Par ailleurs, ils ont moins inclus au domaine du DD les mesures qui augmentent l'interventionnisme de l'Etat dans le domaine de l'économie, visiblement perçu comme fonctionnant au mieux de manière autonome.

Dans cette perspective, il est également intéressant de remarquer qu'il y a peut-être tendance à davantage associer au DD, des thématiques qui sont mieux connues parce qu'elles constituent déjà des objets de débat important. À ce titre, il n'est pas si étonnant que dans l'agglomération lausannoise, où il existe une forte dynamique autour du développement du réseau de transports (M2, mobilis, extension du réseau t-l, projet de gare régionale à Malley), cette thématique ait été particulièrement associée au DD. Il s'agit peut-être également d'un moyen de valider des choix déjà effectués.

Dans l'ensemble, la RS du DD en lien avec la gestion du territoire qui se dégage de cette analyse est très fortement marquée par le savoir des experts. Les répondants ont une ample connaissance du sujet et associent le plus fortement au domaine du DD des mesures correspondant aux principes prônés par la Confédération.

Structure de la RS du DD

L'analyse de l'appréciation des items du questionnaire a permis d'esquisser les contours de la RS du DD en lien avec le territoire. C'est pour essayer de mettre à jour selon quelles modalités les individus se différencient les uns des autres dans leur interprétation de cette thématique qu'une analyse en composantes principales (ACP) a été effectuée. Elle avait pour objectif de révéler la structure de la RS identifiée.

Les trois premiers facteurs mis en évidence par cette analyse ont été retenus. Le premier facteur explique à lui seul plus de 35 % de la variance et les deux autres respectivement 7,3 et 6.6%. Ce qui représente une variance totale expliquée de 49.2%. Le poids du premier facteur étant très fort, c'est son interprétation qui présente le plus d'intérêt. Pour faciliter l'interprétation des résultats, une rotation VARIMAX a été effectuée.

Fig.9 Matrice factorielle après rotation VARIMAX issue de l'ACP des 26 mesures

Mesure	Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3
M3	0.758	-0.029	0.286
M18	0.752	0.163	0.214
M4	0.730	0.098	0.186
M1	0.704	-0.002	0.291
M10	0.665	0.223	0.209
M25	0.616	0.159	-0.074
M22	0.615	0.479	0.154
M11	0.572	0.220	0.187
M2	0.564	0.072	0.423
M26	0.538	0.183	0.290
M17	-0.121	0.809	0.084
M16	0.322	0.676	0.184
M24	0.275	0.540	0.111
M13	0.267	0.540	0.115
M19	0.214	0.520	0.281
M15	0.469	0.493	0.224
M12	0.431	0.433	0.398
M20	0.361	0.395	0.029
M5	0.254	0.059	0.744
M23	0.142	0.222	0.651
M6	0.436	0.260	0.648
M7	0.374	0.212	0.648
M9	0.128	0.067	0.635
M8	0.282	0.049	0.586
M21	-0.036	0.383	0.464
M14	-0.164	-0.045	0.227
% de var. expliquée	21.87	12,7	14,63

Le premier facteur paraît être très clairement lié au degré d'intervention étatique exigé par les différentes mesures. Presque toutes les variables ont des coordonnées positives sur ce facteur. Cela montre qu'elles sont fortement corrélées entre elles. Par ailleurs, il faut signaler que les mesures contenues dans le questionnaire sont dans leur très grande majorité synonymes d'une augmentation de l'implication des pouvoirs publics sur le territoire que ce soit par l'introduction de normes, la réalisation de projets ou encore une planification globale.

Mais ce facteur semble plus particulièrement associé aux mesures qui touchent aux droits des propriétaires ou sont liées à l'extension des services publics et sociaux. Les mesures exigeant une forte implication de l'Etat mais qui s'inscrivent dans une définition libérale de son rôle parce qu'elles ne perturbent pas les lois du marché et n'interviennent pas

dans la sphère privée sont moins fortement corrélées avec ce facteur. Il s'agit en premier lieu de propositions qui ont trait à la construction d'infrastructures de transport ou la coordination du territoire dans son ensemble. De manière générale, les variables fortement corrélées à ce facteur n'ont pas été franchement associées au DD. Il existe pourtant des nuances. Dans l'ensemble, parmi les mesures fortement corrélées à ce facteur, celles qui ont un impact direct sur la sphère économique ont été moins associées au DD que celles qui visent avant tout à augmenter la qualité de vie des citoyens par des interventions étatiques dans le domaine de la culture ou la construction de logement. Ces résultats constituent certainement un matériau très intéressant à analyser plus en détail en relation avec les théories politiques classiques.

Le second facteur semble être corrélé avec des mesures qui constituent des incitations ou des normes qui ont pour objectif que les acteurs modifient leurs pratiques. Parmi les mesures qui ont des coordonnées négatives ou très proches de zéro sur ce facteur, on retrouve principalement les mesures qui n'exigent pas la participation des citoyens sinon qu'en tant que bénéficiaires de services mis en place par le secteur public.

Sur le troisième facteur, ce sont les mesures qui touchent à la structure du territoire de l'agglomération dans son ensemble qui ont des coordonnées élevées. On retrouve parmi ces propositions celles qui ont trait au renforcement des pôles secondaires et de la vie de quartier ainsi que l'interconnectivité des différentes entités de l'agglomération. Par ailleurs, les principes généraux de coordination des actions sont également fortement corrélés à ce facteur. Il est à remarquer que l'ensemble des mesures ayant une coordonnée élevée sur ce facteur ont été inspirées de recommandations formulées par le Conseil fédéral (1996, 2001, 2002). Les mesures plus ponctuelles ou concernant des modalités d'action réparties uniformément sur le territoire ont un poids moins important sur ce facteur.

Il apparaît que la RS du DD s'organise principalement autour d'un facteur que l'on peut interpréter comme lié à la définition du rôle des collectivités publiques. Il semblerait que ce principe organisateur corresponde assez précisément au degré d'interventionnisme étatique, avec les mesures dans des domaines exclus du champs d'intervention des pouvoirs publics par la doctrine libérale très fortement corrélés à ce facteur.

Ancrages des RS du DD

L'étude des ancrages sociaux de l'interprétation du DD devait au départ être faite sur la base d'une analyse multidimensionnelle des différences individuelles mais la nature des données récoltées, en particulier le faible taux de réponse dans certaines communes et le nombre très élevé de variables contenues dans le questionnaire, ne permet pas d'effectuer une telle analyse. C'est donc

indépendamment l'une de l'autre que les variables « commune de résidence » et « groupe politique » ont été considérées.

Il est à noter que pour analyser les relations entre appartenance politique et réponse au questionnaire seuls les répondants lausannois et renanais ont été pris en compte. Et cela tout simplement parce que la plupart des membres des législatifs des autres communes ne sont affiliés à aucun parti.

Les principales différences entre communes

Étant donné les très grandes différences dans les taux de participation entre les communes, les résultats obtenus doivent être considérés avec prudence. Et ce d'autant plus que les répondants de Villars-Ste-Croix, très peu nombreux (9), sont également ceux qui ont globalement le moins considéré les mesures proposées comme favorables au DD.

De manière générale, il apparaît qu'il existe une forte ressemblance dans les réponses des deux communes les plus urbanisées, Lausanne et Renens et que les résultats des habitants de Vufflens-la-Ville et d'Aclens sont aussi relativement proches.

Il est intéressant de noter que les plus grandes différences entre communes apparaissent précisément sur des questions de délimitation et répartition territoriale (M10, M11, M2). Il y a même sur ces questions-là des différences assez frappantes avec une majorité d'élus lausannois et renanais qui considère qu'une réorganisation des limites territoriales des communes serait favorable au DD de l'agglomération et des scores beaucoup plus faibles dans les trois autres communes. C'est à peu près le même pattern qui se dessine pour les réponses à la mesure « uniformisation des taux de fiscalité des communes de l'agglomération », mais dans ce cas les répondants Vufflens-la-Ville ont été une courte majorité à la considérer comme favorable au DD.

De manière moins nette, d'autres mesures dont l'utilité ou l'impact dépend dans une large mesure de la structure et des caractéristiques territoriales des communes (densité, centralité, qualité du paysage) sont également perçues de manière différenciée selon les communes. C'est en particulier le cas des mesures qui ont trait à la construction ou non de certains types de logements associés à des populations spécifiques (M1, M4) mais aussi la gratuité des transports publics (M25) ou encore une meilleure accessibilité des sites naturels (M24).

Par contre, de très nombreuses mesures n'ont pas suscité de réponses significativement différentes d'une commune à l'autre. Parmi celles-ci, on retrouve la plupart des mesures associées au thème des transports, (M21, M22, M23, M25) et qui énoncent des objectifs généraux ainsi que des mesures très diverses visant aussi bien à transformer les processus (M7, M12) de création du territoire

que ses aspects physiques (M16, M19, M20). Il est particulièrement intéressant de remarquer que les mesures liées au thème des transports sont pour une partie d'entre elles destinées à être appliquées dans une partie seulement de l'agglomération. C'est le cas notamment pour le péage urbain, la généralisation des zones 30/h ainsi que le développement du réseau de transport intraurbain qui concernent en premier lieu les communes de Lausanne et Renens et beaucoup moins les autres. Le fait que les répondants de l'ensemble des communes se sont exprimés de manière similaire quant à la durabilité de ces mesures, montre bien que sur certains thèmes une vision partagée peut se dégager, même si elle implique un traitement différencié des entités territoriales. Par contre, il est très difficile de juger si ce sont les mêmes motifs qui ont poussé les uns et les autres à répondre de manière similaire sur ces propositions.

Il se dégage de cette analyse des relations entre communes de résidence et mesures associées au DD, qu'il existe de fortes dissimilarités sur des questions directement liées aux intérêts communaux (M2, M10) ou qui ont un impact direct sur l'indépendance et l'identité de chaque commune (M11). Il paraît relativement cohérent que les répondants des communes les plus centrales, ayant l'impression que celles-ci accueillent la très grande majorité de la population défavorisée, souhaitent davantage que les autres, une meilleure répartition territoriale des logements subventionnés. C'est dans la même logique que l'uniformisation des taux de fiscalité est voulue par les communes de Renens et Lausanne où ils sont les plus élevés ; ces communes et en particulier Lausanne doivent en effet assumer des charges liées à leur centralité et dont l'ensemble de l'agglomération est bénéficiaire. Enfin, il n'est pas réellement surprenant que ce soient les plus petites communes qui s'expriment le moins en faveur d'une redéfinition des limites territoriales des communes et cela parce qu'en cas de fusion, il existe une forte probabilité que leur poids et leur influence soient dissouts dans masse que représente les autres communes.

Les réponses différenciées sont donc en grande partie dépendantes des caractéristiques socio-économiques des communes qui, précisément pour cela, ont des intérêts divergents. Il semblerait que l'on puisse d'ailleurs attribuer une partie des différences dans la perception du DD à la lutte que se livrent les communes pour attirer les contribuables les plus intéressants. Pourtant, on peut difficilement parler d'une véritable fracture territoriale au niveau de la perception du DD. Les différences de moyennes des cinq communes ne sont significatives que pour un peu moins de la moitié des items (12) ; elles sont en outre nettement moins importantes que celles qui apparaissent entre les réponses des différents groupes politiques.

Les différences entre groupes politiques

S'il existe, comme on l'a vu plus haut d'importantes différences entre partis politiques sur le degré d'adhésion au concept de DD et sur le degré auquel il est pris en compte, il en existe également au niveau des mesures associées au DD. En effet, une analyse de variance met en évidence une forte hétérogénéité des réponses en fonction des partis politiques. À l'exception de l'amélioration du réseau des transports publics intraurbain (M23), chacune des mesures contenues dans le questionnaire suscite des réponses moyennes significativement différentes entre groupes politiques.

En règle générale, les membres des partis de gauche ont davantage considéré les mesures proposées comme favorables au DD que ceux des partis de droite. C'est le cas pour l'ensemble des mesures du questionnaire à l'exception notable de celle qui vise à permettre la transformation et l'agrandissement, en particulier vers le haut, de bâtiments existants (M14). Il est à remarquer qu'il s'agit de l'unique item du questionnaire qui correspond à un assouplissement de la législation et, indirectement, à une réduction des prérogatives de l'Etat.

Si le pattern général des différences entre partis est globalement le même pour la plupart des items avec des scores plus élevés pour la gauche, l'intensité de ces différences est très variable. Les mesures qui ont donné naissance aux réponses les plus contrastées, sont liées à l'extension de l'offre de services publics ou sociaux (M25, M6, M1), à la limitation du droit des propriétaires (M3, M4), à l'implantation de normes sévères en matière de circulation ou de construction (M22, M16). Ces sujets étant directement liés à une vision du rôle de l'Etat, il n'est pas étonnant qu'ils aient débouché sur les réponses les plus polarisées entre groupes politiques.

Les items pour lesquels les réponses des différents partis ont été les plus proches sont en particulier ceux, très largement considérés comme favorables au DD de l'agglomération, qui visent une meilleure desserte en transports publics (M23, M21) et ceux, moins perçus comme durables et qui ont pour but la valorisation du parc immobilier actuel (M13, M14).

Ces résultats mettent en évidence qu'en ce qui concerne les actions concrètes dans une perspective de DD, il existe des divergences d'opinion qui correspondent aux oppositions gauche-droite classiques. C'est autour des questions qui font référence à des enjeux politiques qui les dépassent, notamment celui de la définition du rôle de l'Etat que cette polarisation est la plus forte. Il apparaît par exemple qu'il existe un consensus plus fort sur des questions liées à la mise à disposition d'infrastructures que sur celles qui exigent une extension du rôle de l'Etat à d'autres domaines, social, culturel et économique en particulier.

Il est évident que l'interprétation de l'opportunité de telle ou telle mesure en relation avec le DD, est influencée par des facteurs idéologiques. Si le principe

même de DD est rassembleur, la signification qu'il prend dépend très largement d'une vision politique globale. Il constitue dès lors un moyen de mettre en avant des enjeux sur lesquels il existe un consensus, mais ceux-ci seront toujours ordonnés et articulés de manière différenciée en fonction de divers critères. Parmi ceux-ci, le critère idéologique semble avoir une influence importante. Le parti d'appartenance politique est en effet de très loin la variable la plus pertinente de celles qui ont été testées dans cette étude (âge, sexe, commune de résidence, parti politique).

VII. Conclusion

Avant de tirer quelques conclusions générales de cette étude, il paraît important d'en rappeler les principaux manquements ; et ce pour bien avoir à l'esprit les limites de leur portée lorsqu'elles seront énoncées.

En s'interrogeant sur les perceptions de conseillers communaux et généraux, ce travail n'a pris en considération que les processus issus de l'administration publique comme capables de transformer et produire le territoire. Or, cette administration ne regroupe qu'une seule catégorie d'acteurs - certes influents - parmi tous ceux qui jouent un rôle dans l'évolution du territoire. Par ailleurs, le DD ne peut trouver une réalité qu'à travers des processus complexes qui présupposent une réflexion prenant en compte des points de vue multiples, des débats et des négociations qui redéfinissent à la fois la perception des enjeux et celle des réponses à y apporter. Aussi bien la RS de ce concept que les applications concrètes qui lui sont associées peuvent donc évoluer rapidement.

Largement soutenu et pris en compte par les pouvoirs politiques locaux, le DD est dans ses rapports avec le territoire perçu de manière multiforme. Les solutions qui devraient permettre de le réaliser augurent de transformations mais pas de bouleversements. Les mesures les plus associées au DD entrent en effet dans une logique de continuité avec ce qui a précédé et les valeurs dominantes. Il y a deux manières, a priori diamétralement opposées, de donner du sens à ces observations.

La première consiste à dire que cela prouve la sagesse à la fois du concept et de la manière dont il est perçu et que c'est par petites touches, en améliorant le quotidien pas à pas qu'il sera possible d'adapter la réalité, sur la nécessité de quoi tout le monde est d'accord. Puisque les intérêts de tous doivent être pris en compte et qu'il s'agit en plus d'œuvrer sur les trois piliers du DD, il est normal que les solutions considérées comme les plus durables soient modérées. La seconde interprétation est un peu moins réjouissante et revient à estimer que le concept de DD est vain puisqu'il est conservateur au niveau de l'organisation politique, empreint d'idées libérales en matière de doctrine économique et qu'il compte sur des améliorations techniques pour faire face aux défis environnementaux. Bref, qu'il est tout simplement le produit d'une réalité qu'il subit plus qu'il n'a vocation à être utile pour la transformer.

Ces interprétations se rejoignent en fait sur un grand nombre points. Le DD est un moyen d'ordonner la réalité et non de l'interpréter. C'est précisément pour cela que les solutions sur lesquelles il débouche correspondent aux valeurs dominantes qui sont justement celles qui ont produit la réalité pour la transformation de laquelle le concept de DD a émergé. Mais en ordonnant la réalité d'une manière particulière, autour de trois axes, et notamment en permettant de considérer les impacts environnementaux et sociaux de chaque

décision, le DD la fait voir sous un jour particulier. Ainsi mise en perspective, cette réalité exige une adaptation des jugements et des critères de choix.

Ceux qui semblent émerger aujourd'hui en lien avec le territoire urbain sont en tout cas très différents de ceux s'inscrivant dans l'urbanisme des Trente Glorieuses ou même des années quatre-vingt. Certes, persiste une croyance au progrès avec l'idée que les solutions techniques pourront apporter non plus le confort matériel, plutôt son inoffensivité sur l'environnement, mais il existe néanmoins une série de solutions largement prônées qui témoignent de l'apparition de valeurs et de modalités d'action nouvelles. En particulier, se dégage l'idée d'une ville dense, bien connectée par les transports publics, aux bâtiments efficaces du point de vue énergétique et dont les différentes entités administratives coordonnent un territoire polycentrique appelé à fonctionner en réseau.

Si, sur ces questions, une tendance générale se dégage, certaines propositions sont interprétées diversement en fonction d'ancrages territoriaux et surtout politiques. En particulier, les mesures incluant une extension des services publics et sociaux, une réduction des droits des propriétaires et un renforcement des normes de circulation et de construction ont été beaucoup plus incluses dans le domaine du DD par les membres des partis de gauche. En règle générale, la polarisation entre la gauche et la droite est assez forte sur l'ensemble des sujets et prend des modalités classiques. Par ailleurs, les propositions liées aux échelles de gestion territoriale ou qui touchent à des modes d'habitation plus ou moins présents dans certaines communes que d'autres ont été jugées différemment en fonction du lieu d'habitation des répondants.

L'angle sous lequel le DD donne à voir la réalité ne fait disparaître ni dissensions idéologiques ni conflits d'intérêt. Mais parce qu'il met en perspective les interdépendances mutuelles et les responsabilités de chacun par rapport à un avenir partagé, il tend peut-être à les amenuiser. En tout cas, il constitue une formidable base pour initier un débat de fond. Espérons qu'il aura lieu et qu'il ne s'arrêtera pas à l'évocation du terme et à l'exhibition de symboles.

Références

Beckerman W. (1994) « 'Sustainable Development' : Is it a Useful Concept ? », *Environmental Values*, n° 3, pp. 191-209.

Breheny M. (1995) « Compact cities and transport energy consumption », *Transaction of the Institute of British Geographers*, 20 (1), pp. 81-101.

Breheny M. (1996) « Centrists Decentrists and Compromisers : Views on the Future of Urban Form » in Jenks M., Burton E., Williams K. (éds) *The Compact City : A Sustainable Urban Form ?* Londres, E & FN Spon. pp. 13-35.

Breheny M. (1997) « Urban compaction : feasible and acceptable ? », *Cities*, vol. 14 pp. 209-217.

Bochet B. (2005) « Etalement urbain, formes urbaines et structures sociales : les figures de l'urbain dans l'agglomération lausannoise. Elaboration d'une typologie des communes de l'agglomération. », *Urbia*, n° 1, pp. 23-39.

Bolund P., Hunhammar S. (1999) « Ecosystem Services in Urban Areas », *Ecological Economics*, vol. 29 (2), pp. 293-301.

Bonnard Y. (2006) « Enjeux et limites de la concertation en aménagement du territoire », *Urbia* n° 3, pp. 77-94.

Burton E. (2000) « The Compact City : Just or Just Compact ? A Preliminary Analysis » in *Urban Studies*, vol. 37, n° 11, pp. 1969-2006.

Camdessus M. (1998) « Income Distribution and Sustainable Growth : The Perspective from the IMF at fifty » in Tanzi V. Ke-young Ch. (éds) *Income Distribution and High Quality Growth*. Cambridge, MIT Press. pp. 1-20.

Charte des villes européennes pour la durabilité (1994) Aalborg.

Clémence A., Doise W., Lorenzi-Cioldi F. (1994) « Prises de position et principes organisateurs des représentations sociales » in Giumelli Christian (dir.) *Structures et transformations des représentations sociales*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.

Conseil fédéral (1996) *Bericht über die Grunzüge der Raumordnung Schweiz*.

Conseil fédéral (2001) *Politique des agglomérations de la Confédération*.

Conseil fédéral (2002) *Stratégie 2002 pour le développement durable*.

Cramer V., Torgersen S., Kringlen E. (2004) « Quality of life in a city : the effect of population density », *Social Indicators Research*, n° 69, pp. 103-116.

Da Cunha, A. (2003) « Développement durable : Ethique du changement, concept intégrateur, principe d'action » in Da Cunha A., Ruegg J (éds), *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne, PPUR, pp. 13-28

Comité interdépartemental pour le développement durable (2007) *La Stratégie 2002 pour le développement durable – Bilan et recommandations pour son renouvellement*.

Daly, H. E. (1990) « Toward some operational principles of sustainable development », *Ecological Economics*, 2 (1990), pp. 1-6.

Dubas D. (2006) « Appropriation politique de deux démarches participatives en Suisse. Une analyse comparative des cas Werkstadt Basel et Quartiers 21 à Lausanne », *Urbia* no 3, pp. 77-94.

ECOTEC (1993) *Reducing transport emissions through development and planning*. Londres, HMSO.

Elejabarrieta F. (1996). « Le Concept de représentation sociale » in Deschamps, J.-C. et Beauvois, J.-L. (Eds), *La Psychologie sociale, t.2, Des attitudes aux attributions*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

Etat de Vaud (2002) *Lignes directrices du Plan cantonal adoptés*.

European Environment Agency (2006) *Urban Sprawl in Europe. The Ignored Challenge*.

Förster M. F. (2000), "Trends and Driving Factors in Income Distribution and Poverty in the OECD Area", *OECD Labour Market and Social Policy Occasional Papers*, No. 42, OECD Publishing.

Fouchier V. (1997) *Les densités urbaines et le développement durable. Le cas de l'Île-de-France et des villes nouvelles*. Paris, éditions SGVN.

Fusco Girard, L. et al. (2003) *The Human Sustainable City*. Aldershot, Ashgate.

Georgescu-Roegen (1979) *Demain la décroissance. Entropie-Ecologie-Economie*. Lausanne, P.-M. Favre.

Godard O. (1996) « Le développement durable et le devenir des villes. Bonnes intentions et fausses bonnes idées », *Futuribles*, 209, pp. 29-35.

Gordon P. & Richardson H. W. (1989) « Gasoline Consumption and the City : A Reply », *Journal of the American Planning Association*. 55, 3, pp.342-346.

Hall P. (2001) « Sustainable Cities or Town Cramming ? » in Layard A., Davoudi S & Batty S. (éds) *Planning for a Sustainable Future*. Londres, Spon Press, pp. 101-114.

Hartwick J.M. (1977) « Intergenerational equity and the Investing of Rents from Exhaustible Resources », *American Economic Review*, 67, pp. 972-974.

Hatem F. (1990) « Le concept de "développement soutenable" » in CEPII, *Economie prospective internationale*, La Documentation Française, n° 44, 4^{ème} trimestre, pp. 101-117.

Hebbert M., Sonne W. (2006) « History builds up the town : On the Uses of History in Twentieth-century City planning» in Monclus Javier, Guardia Manuel *Culture, Urbanism and Planning*. Aldershot, Ashgate. pp. 3-19.

Hill B. E., Targ N. (2002) « Protecting Natural Ressources and the Issue of Environmental Justice » in Mutz K. M., Bryner G. C. & Kenney D. S. (éds) *Justice and Natural Ressources*. Washington, Island Press, pp. 285-306.

Jodelet D. (1984) « Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie » in Moscovici, S. (éd.) *Psychologie Sociale*. Paris, Presses Universitaires de France, pp. 357-378.

Jonas H. (1990), *Le principe responsabilité, Une éthique pour la civilisation technologique*. Paris, Editions du Cerf. (édition originale 1979).

Jourdan S., Mirenowicz J. (2008) « L'environnement construit, vecteur de styles de vie durables », *LaRevueDurable*, n° 28, pp. 49-50.

Kajikawa Y., Ohno J., Takeda Y., Matsushima K., Komiyama H. (2007), « Creating an academic landscape of sustainability science: an analysis of the citation network », *Sustainability Science*, 2007, n° 2, pp. 221-231.

Knight Ch. (1996) *Economic and Social Issues*. in Jenks M., Burton E., Williams K. (éds) *The Compact City : A Sustainable Urban Form ?* Londres, E & FN Spon. pp. 114-121.

Langhelle O. (1999) « Sustainable development : Exploring the Ethics of Our Common Future », *International Political Science Review*, n°20, pp. 129-149.

Latour B. (1999) *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris, La Découverte.

Les Verts – Vaud (2006) *Les idées vertes 2007*.

Mage D., Ozolins G., Peterson P., Webster A., Orthoferj R., Vandeweerd V. & Gwynnet M. (1996) « Urban Air Pollution in Megacities of the World », *Atmospheric Environment*, vol. 30, n° 5, pp. 681-686.

Meadows D. H., Meadows D. L., Randers J. & Behrens III W. W. (éds)(1972), *Halte à la croissance ?* Paris, Fayard.

Miller A. S. (2003) *Gaia Connections. An introduction to Ecology, Ecoethics, and Economics*. Oxford, Rowmann & Littlefield Publishers.

Moscovici S. (1961) *La Psychanalyse: son image et son public. Etude sur la représentation sociale de la psychanalyse*. Paris, Presses Universitaires de France.

Moscovici S. et Hewstone M. (1984) « De la science au sens commun » in Moscovici S. (Ed.) *Psychologie Sociale*. Paris, Presses Universitaires de France, pp. 539-566.

Nations Unies (1987) *Our Common Future. Report of the World Commission on Environment and Development*.

Nations Unies (1992) *Action 21*.

Nations Unies (2002) *Déclaration de Johannesburg sur le développement durable*.

Neuman M. (2005) « The Compact City Fallacy », *Journal of Planning Education and Research*, n° 25, pp. 11-26.

Newman P., Kenworthy J. (1989) *Cities and Automobile Dependence : A Sourcebook*. Aldershot, Gower.

PALM (2007) *Projet d'agglomération Lausanne-Morges*.

PDC Vaud (2006) *Programme politique*.

Parti radical-démocratique vaudois (2006) *Programme électoral 2007-2012. Vaud : le canton de la croissance et de l'équilibre*.

Parti socialiste vaudois (2006) *Programme de législature 2007-2012*.

Pearce, D.W. & Atkinson G.D. (1993) « Capital theory and the measurement of sustainable development: an indicator of 'weak' sustainability », *Ecological Economics*, 8, pp.103-108.

- Polèse M, Stern R. E. (2000) *Social Sustainability of cities : Diversity and the Management of Change*. Toronto, Toronto University Press.
- Pontusson J. (2005) *Inequality and Prosperity*. Ithaca, Cornell University Press.
- POP vaudois & Gauche en mouvement (01.01.2007) *Programme AGT ! 2007-2012*.
- Ruzicka-Rossier M. (2005) *Densité et mixité à l'échelle des agglomérations suisses. Le cas de l'agglomération lausannoise*. Lausanne, Chôros.
- SCRIS/OFS (2000) *Recensement fédéral de la population*.
- Smyth H. (1996) « Running the Gauntlet : A Compact City within a Doghnut of Decay » in Jenks M., Burton E., Williams K. (éds) *The Compact City : A Sustainable Urban Form ?* Londres, E & FN Spon. pp. 101-113.
- Thalmann Ph. (2007) *Instruments économiques pour la gestion du territoire dans le canton de Vaud : variantes, conception, conséquences*. Rapport réalisé sur mandat du département des Infrastructures du canton de Vaud.
- UDF-Vaud (2006) *Programme d'action de l'UDF-Vaud 2007-2012*.
- UDC - Vaud (2006) *La proximité fait notre force et crée des liens. UDC-Vaud Lignes directrices 2007-2012*.
- Viljoen André (éd.) (2005) *Continuous productive urban landscapes*. Architectural Press. Oxford.
- Ville de Lausanne (2006) *Lausanne objectif qualité de vie. Le développement durable en action*.
- Ville de Lausanne (2007) *Métamorphose. Rapport-préavis n° 19 du 05.04.2007*.

Annexes :

Questionnaire : développement durable et gestion du territoire	ii
Fréquences des réponses à la question : « Une telle mesure est-elle favorable au développement durable de l'agglomération lausannoise ? », pour chacune des 26 mesures du questionnaire	iv
Analyse factorielle en composantes principales des 26 mesures du questionnaire	x
Degré moyen auquel les 26 mesures du questionnaire sont jugées favorables au DD par les membres des législatifs des cinq communes	xv
Analyse de variance sur le degré auquel chacune des 26 mesures est jugée favorable au DD. Effet principal : commune de résidence	xviii
Degré moyen auquel les 26 mesures du questionnaire sont jugées favorables au DD par les membres de différents groupes politiques	xxi
Analyse de variance sur le degré auquel chacune des 26 mesures est jugée favorable au DD. Effet principal : group politique d'appartenance	xxiv

Questionnaire : Développement durable et gestion du territoire

Vous êtes : une femme un homme

Vous vous situez dans la tranche d'âge :

Moins de 30 ans 31- 40 ans 41- 50 ans
 51-65 ans Plus de 65 ans

De quel groupe politique faites-vous partie ?

Selon vous, une telle mesure serait-elle favorable au développement durable de l'agglomération lausannoise ?	Non, pas du tout	Non, pas vraiment	Oui, peut-être	Oui, sûrement
Construction de logements subventionnés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Meilleure répartition territoriale des logements subventionnés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Imposition de locataires aux gérances en contrepartie de garanties financières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Limitation des permis de construire pour des logements individuels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développement des centres secondaires de l'agglomération et des centres de quartier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Création de maisons de quartier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animation des centres secondaires de l'agglomération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coopération avec les autres agglomérations suisses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coopération étroite entre les communes de l'agglomération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Uniformisation des taux de fiscalité des communes de l'agglomération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réorganisation des limites territoriales des communes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intégration des citoyens aux processus de décision en matière d'aménagement du territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Selon vous, une telle mesure serait-elle favorable au développement durable de l'agglomération lausannoise ?	Non, pas du tout	Non, pas vraiment	Oui, peut-être	Oui, sûrement
Donner la priorité à la rénovation sur la construction de nouveaux bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permettre la transformation et l'agrandissement, en particulier vers le haut, de bâtiments existants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Construction d'éco-quartiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Imposition de normes de construction sévères en matière de rendement énergétique et de recyclage des matériaux de construction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Incitation fiscale à la construction de bâtiments ayant un rendement énergétique élevé et au recyclage des matériaux de construction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Augmentation des taxes foncières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménagement d'espaces extérieurs favorables à l'activité physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intégration de surfaces agricoles en ville	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développements urbains en priorité autour des nœuds ferroviaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Généralisation des zones 30/h en ville	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développement du réseau de transport public intraurbain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration de l'accessibilité des sites naturels situés à proximité de l'agglomération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instauration de la gratuité des transports publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Introduction d'un péage urbain pour les véhicules dans l'agglomération lausannoise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Êtes-vous favorable au développement durable ?

- Non, pas du tout
 Non, pas vraiment
 Oui, dans une certaine mesure
 Oui, absolument

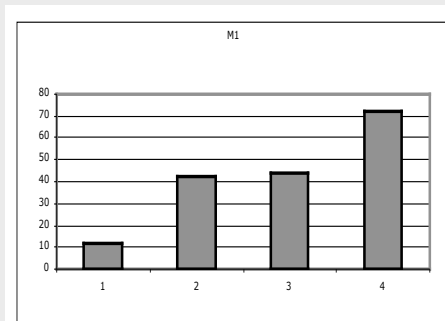
Tenez-vous compte du développement durable dans vos prises de décision politique ?

- Non, pas du tout
 Non, pas vraiment
 Oui, dans une certaine mesure
 Oui, absolument

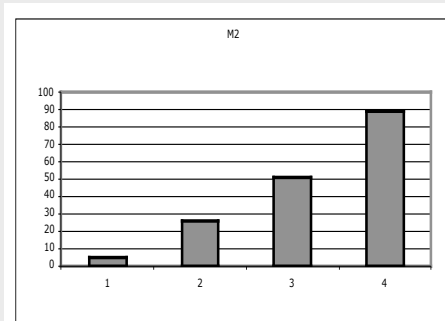
Fréquences des réponses à la question : « Une telle mesure est-elle favorable au développement durable de l'agglomération lausannoise ? », pour chacune des 26 mesures du questionnaire .

(1 = Non, pas du tout, 2 = Non, pas vraiment, 3 = Oui, peut-être, 4 = Oui, sûrement)

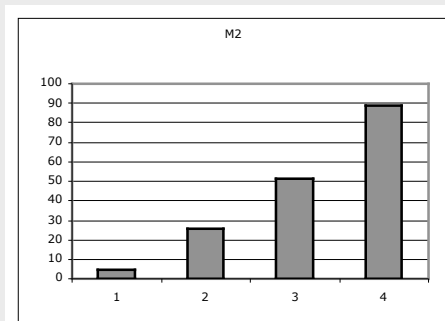
M1 Construction de logements subventionnés



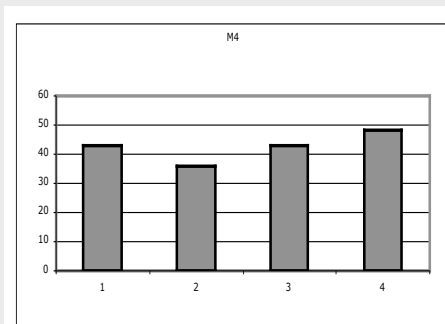
M2 Meilleure répartition territoriale des logements subventionnés



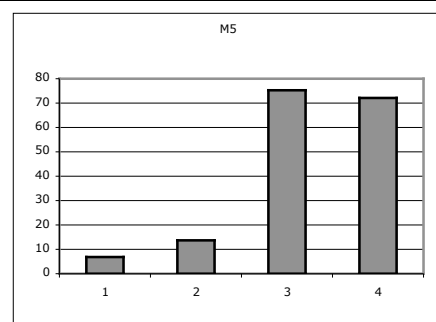
M3 Imposition de locataires aux gérances en contrepartie de garanties financières



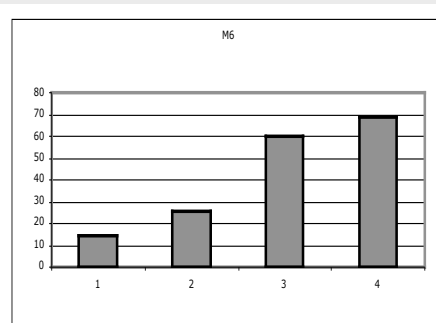
M4 Limitation des permis de construire pour des logements individuels



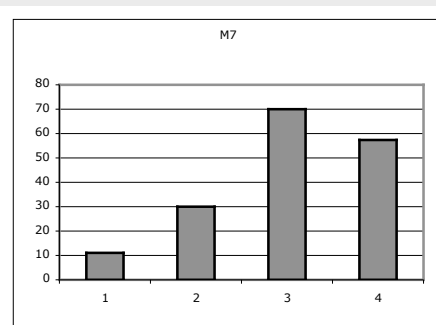
M5 Développement des centres secondaires de l'agglomération et des centres de quartier



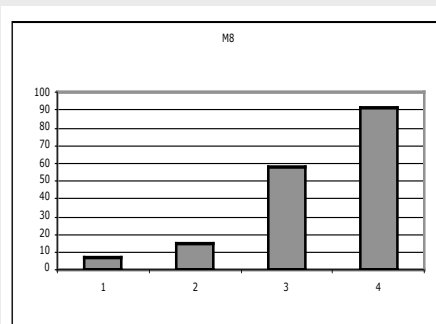
M6 Création de maisons de quartier



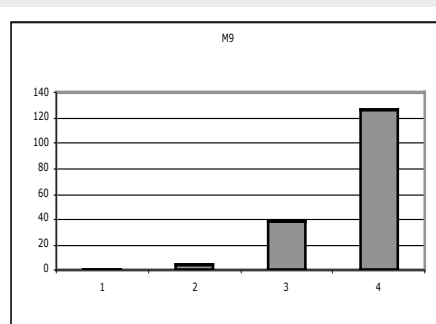
M7 Animation des centres secondaires de l'agglomération



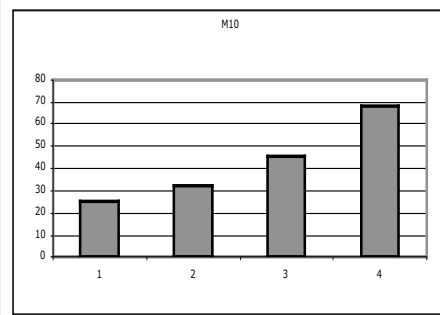
M8 Coopération avec les autres agglomérations suisses



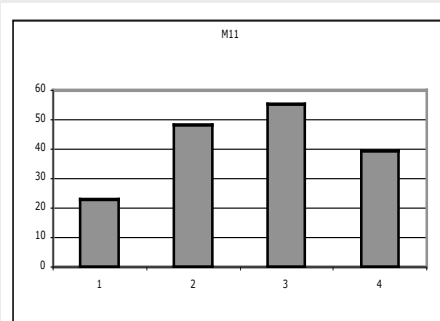
M9 Coopération étroite entre les communes de l'agglomération



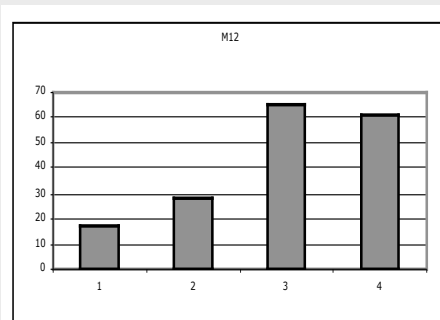
M10 Uniformisation des taux de fiscalité des communes de l'agglomération



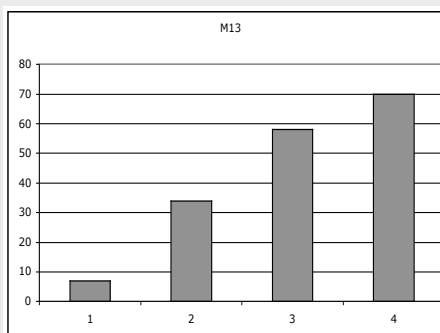
M11 Réorganisation des limites territoriales des communes



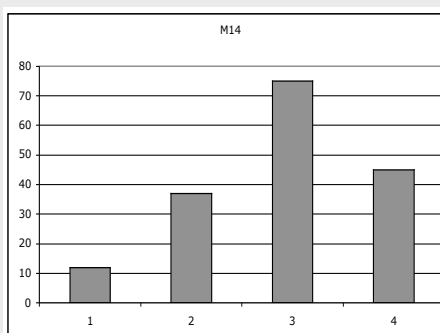
M12 Intégration des citoyens aux processus de décision en matière d'aménagement du territoire



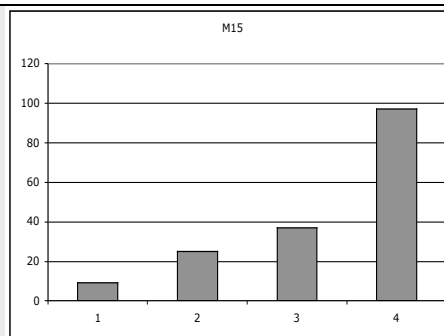
M13 Donner la priorité à la rénovation sur la construction de nouveaux bâtiments



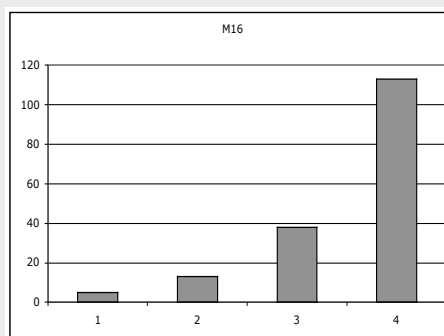
M14 Permettre la transformation et l'agrandissement, en particulier vers le haut, de bâtiments existants



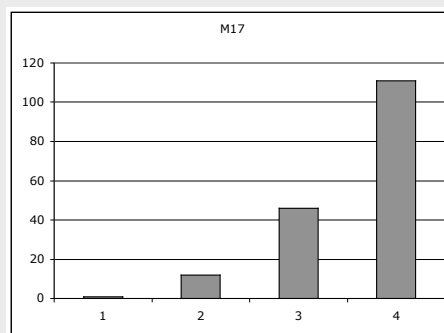
M15 Construction d'éco-quartiers



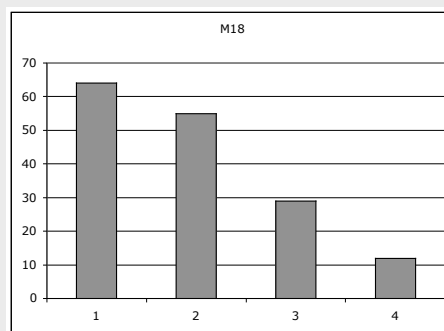
M16 Imposition de normes de construction sévères en matière de rendement énergétique et de recyclage des matériaux de construction



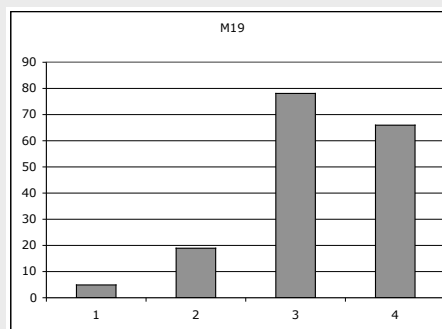
M17 Incitation fiscale à la construction de bâtiments ayant un rendement énergétique élevé et au recyclage des matériaux de construction



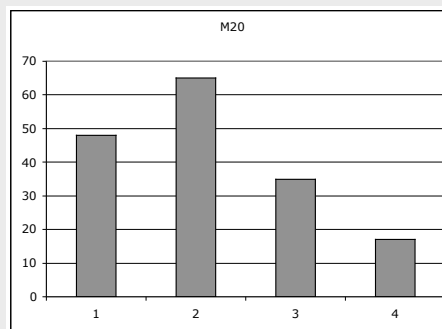
M18 Augmentation des taxes foncières



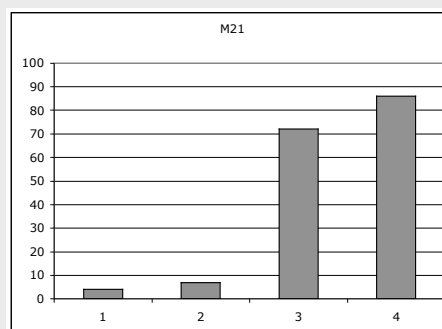
M19 Aménagement d'espaces extérieurs favorables à l'activité physique



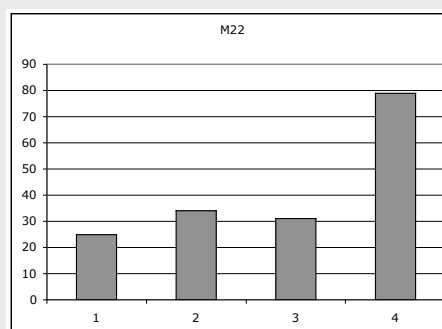
M20 Intégration de surfaces agricoles en ville



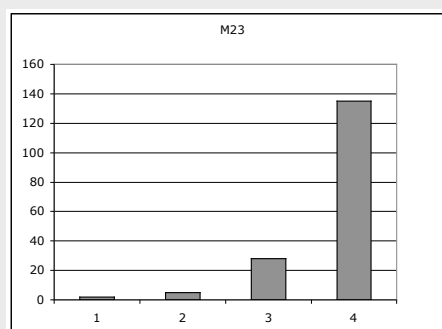
M21 Développements urbains en priorité autour des nœuds ferroviaires



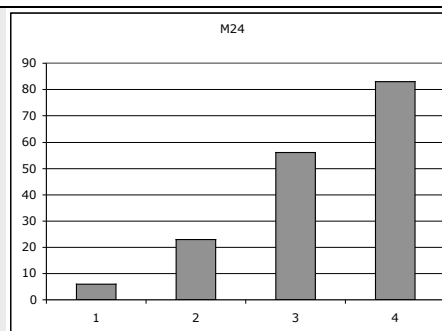
M22 Généralisation des zones 30/h en ville



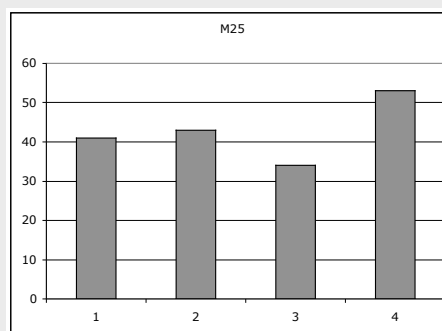
M23 Développement du réseau de transports publics intraurbain



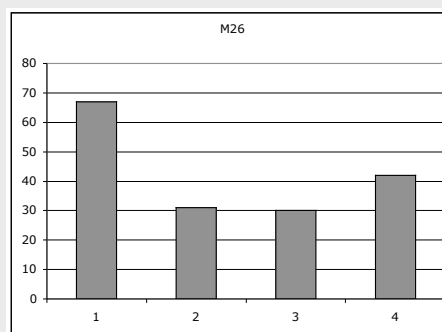
M24 Amélioration de l'accessibilité des sites naturels situés à proximité de l'agglomération



M25 Instauration de la gratuité des transports publics



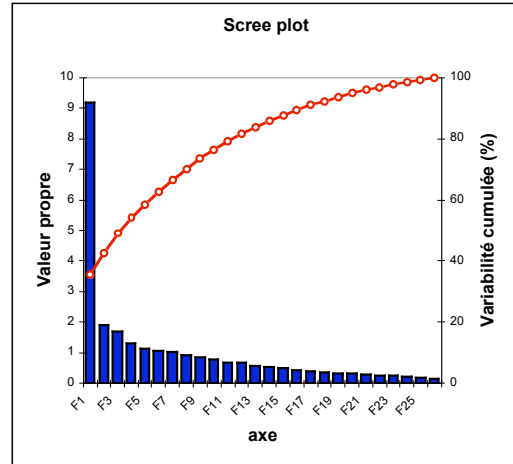
M26 Introduction d'un péage urbain pour les véhicules dans l'agglomération lausannoise



Analyse en Composantes Principales :

Valeurs propres :

	F1	F2	F3
Valeur propre	9,197	1,890	1,704
Variabilité (%)	35,372	7,267	6,555
% cumulé	35,372	42,639	49,194



Vecteurs propres :

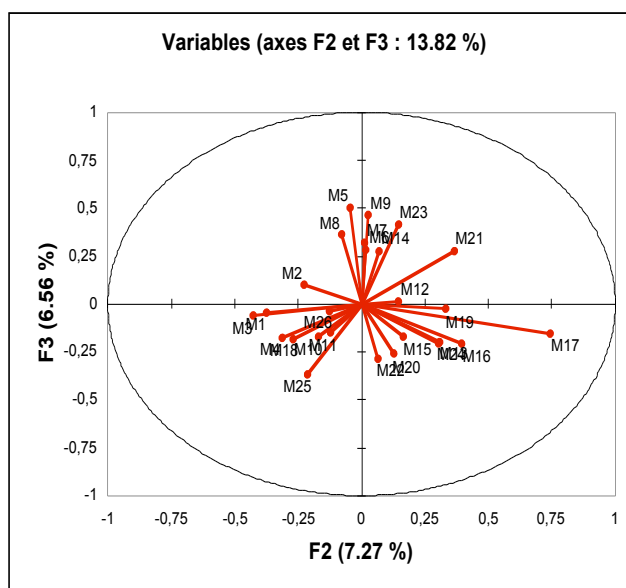
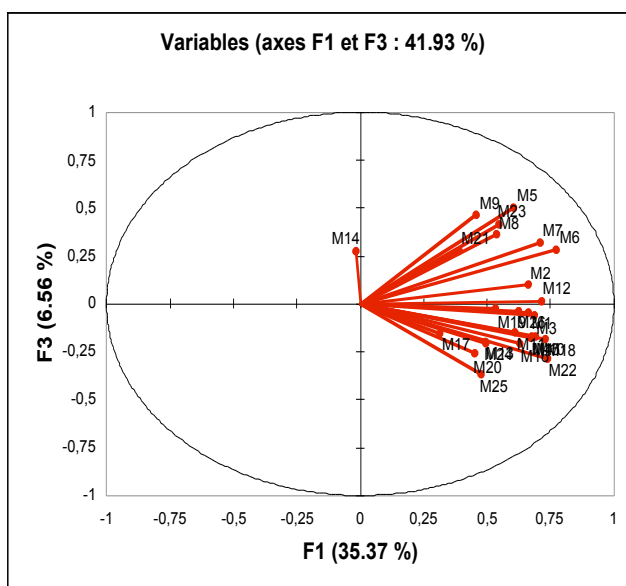
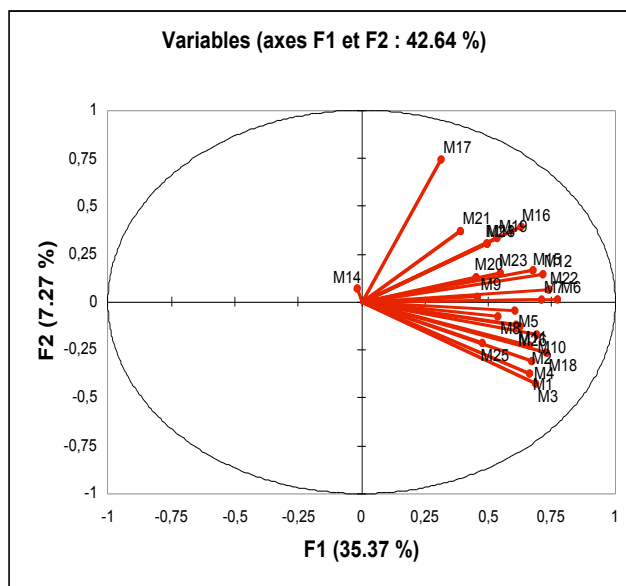
	F1	F2	F3
M1	0,218	-0,271	-0,032
M2	0,219	-0,164	0,078
M3	0,227	-0,310	-0,045
M4	0,221	-0,227	-0,135
M5	0,199	-0,032	0,387
M6	0,255	0,011	0,215
M7	0,233	0,008	0,247
M8	0,177	-0,056	0,278
M9	0,151	0,019	0,354
M10	0,228	-0,124	-0,132
M11	0,201	-0,089	-0,116
M12	0,236	0,106	0,010
M13	0,162	0,224	-0,150
M14	-0,006	0,050	0,211
M15	0,223	0,119	-0,131
M16	0,208	0,287	-0,158
M17	0,104	0,541	-0,118
M18	0,241	-0,195	-0,140
M19	0,176	0,240	-0,021
M20	0,149	0,094	-0,197
M21	0,128	0,267	0,212
M22	0,244	0,049	-0,218
M23	0,180	0,108	0,320
M24	0,164	0,220	-0,155
M25	0,157	-0,156	-0,283
M26	0,206	-0,093	-0,029

Coordonnées des variables :

	F1	F2	F3
M1	0,663	-0,373	-0,042
M2	0,664	-0,226	0,102
M3	0,688	-0,426	-0,059
M4	0,670	-0,311	-0,176
M5	0,603	-0,044	0,505
M6	0,773	0,016	0,281
M7	0,707	0,010	0,322
M8	0,536	-0,077	0,364
M9	0,458	0,026	0,462
M10	0,691	-0,170	-0,172
M11	0,610	-0,122	-0,151
M12	0,715	0,145	0,013
M13	0,493	0,307	-0,196
M14	-0,019	0,068	0,275
M15	0,676	0,163	-0,170
M16	0,629	0,394	-0,207
M17	0,315	0,743	-0,155
M18	0,730	-0,268	-0,183
M19	0,534	0,331	-0,027
M20	0,451	0,129	-0,258
M21	0,390	0,368	0,277
M22	0,739	0,067	-0,285
M23	0,546	0,148	0,417
M24	0,497	0,303	-0,203
M25	0,477	-0,214	-0,370
M26	0,624	-0,128	-0,038

Contributions des variables (%) :

	F1	F2	F3
M1	4,773	7,362	0,104
M2	4,797	2,701	0,608
M3	5,143	9,597	0,207
M4	4,885	5,134	1,818
M5	3,956	0,102	14,988
M6	6,505	0,013	4,637
M7	5,442	0,006	6,091
M8	3,123	0,317	7,754
M9	2,280	0,036	12,508
M10	5,188	1,534	1,737
M11	4,050	0,789	1,342
M12	5,552	1,118	0,010
M13	2,640	5,000	2,261
M14	0,004	0,246	4,442
M15	4,968	1,411	1,705
M16	4,307	8,229	2,503
M17	1,076	29,245	1,403
M18	5,789	3,797	1,962
M19	3,098	5,783	0,043
M20	2,215	0,880	3,897
M21	1,650	7,153	4,497
M22	5,932	0,235	4,768
M23	3,236	1,158	10,212
M24	2,683	4,860	2,410
M25	2,476	2,433	8,012
M26	4,231	0,863	0,083



Résultats après la rotation Varimax :

Matrice de rotation :

	D1	D2	D3
D1	0,724	0,443	0,529
D2	-0,555	0,830	0,065
D3	-0,410	-0,340	0,846

Pourcentage de la variance après rotation Varimax :

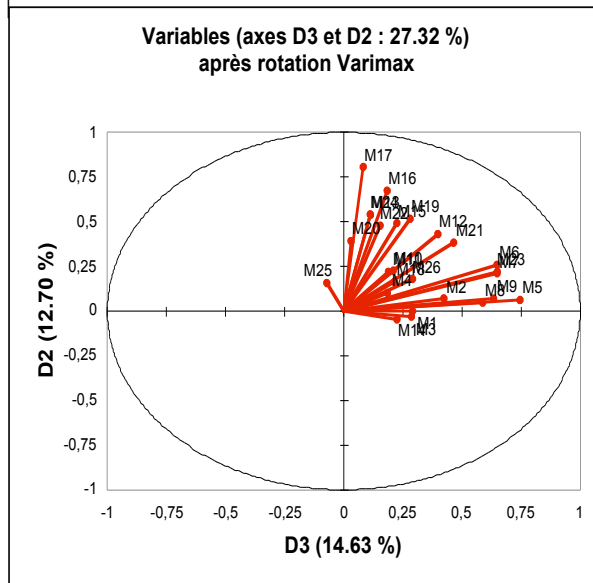
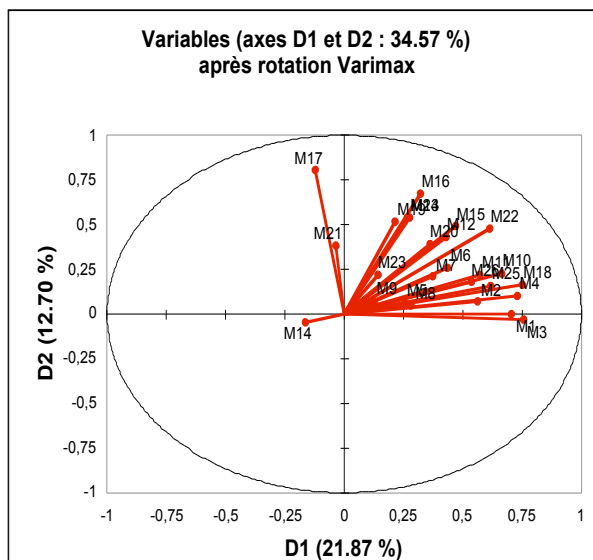
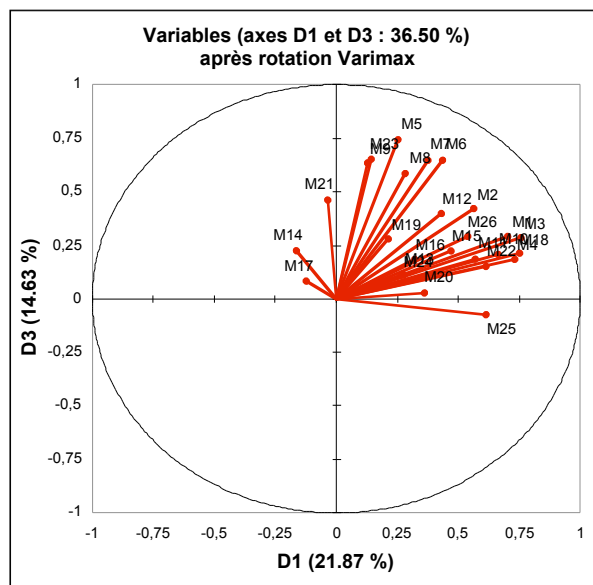
	D1	D2	D3
Variabilité (%)	21,872	12,696	14,626
% cumulé	21,872	34,568	49,194

Corrélations entre les variables et les facteurs après rotation Varimax :			
	D1	D2	D3
M1	0,704	-0,002	0,291
M2	0,564	0,072	0,423
M3	0,758	-0,029	0,286
M4	0,730	0,098	0,186
M5	0,254	0,059	0,744
M6	0,436	0,260	0,648
M7	0,374	0,212	0,648
M8	0,282	0,049	0,586
M9	0,128	0,067	0,635
M10	0,665	0,223	0,209
M11	0,572	0,220	0,187
M12	0,431	0,433	0,398
M13	0,267	0,540	0,115
M14	-0,164	-0,045	0,227
M15	0,469	0,493	0,224
M16	0,322	0,676	0,184
M17	-0,121	0,809	0,084
M18	0,752	0,163	0,214
M19	0,214	0,520	0,281
M20	0,361	0,395	0,029
M21	-0,036	0,383	0,464
M22	0,615	0,479	0,154
M23	0,142	0,222	0,651
M24	0,275	0,540	0,111
M25	0,616	0,159	-0,074
M26	0,538	0,183	0,290

Contributions des variables (%) après rotation Varimax :			
	D1	D2	D3
M1	8,707	0,000	2,226
M2	5,601	0,157	4,704
M3	10,113	0,025	2,154
M4	9,375	0,293	0,906
M5	1,130	0,105	14,553
M6	3,340	2,045	11,047
M7	2,460	1,366	11,029
M8	1,395	0,074	9,035
M9	0,286	0,137	10,591
M10	7,777	1,509	1,148
M11	5,744	1,472	0,920
M12	3,270	5,669	4,175
M13	1,251	8,833	0,345
M14	0,475	0,062	1,358
M15	3,862	7,356	1,319
M16	1,818	13,847	0,888
M17	0,258	19,806	0,184
M18	9,938	0,806	1,205
M19	0,806	8,185	2,074
M20	2,291	4,715	0,022
M21	0,022	4,450	5,664
M22	6,643	6,963	0,623
M23	0,353	1,497	11,151
M24	1,326	8,844	0,324
M25	6,672	0,768	0,144
M26	5,086	1,015	2,212

**Contributions des variables (%)
après rotation Varimax :**

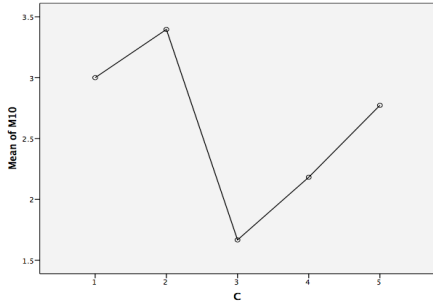
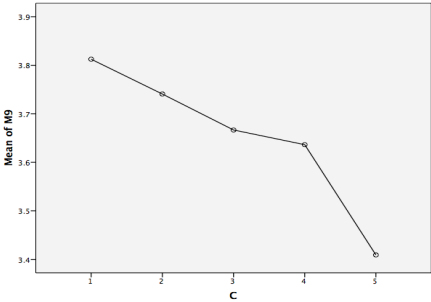
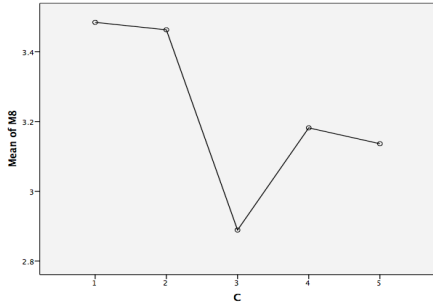
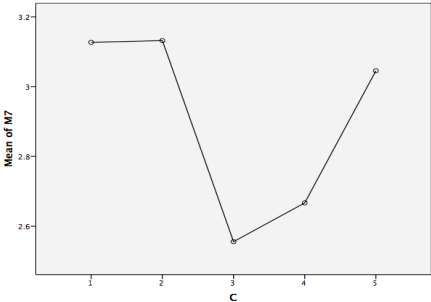
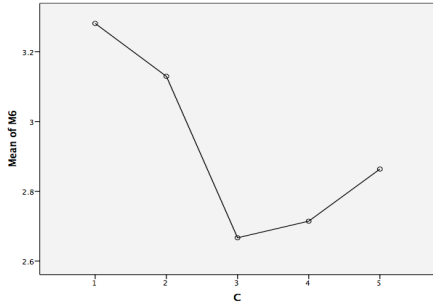
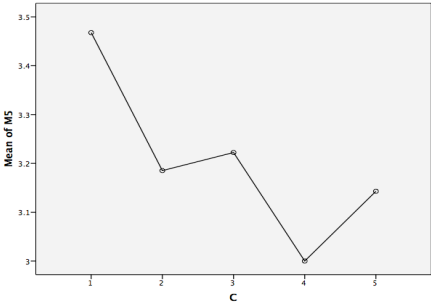
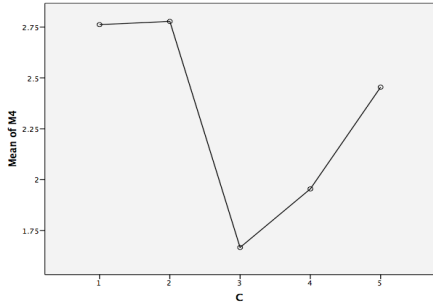
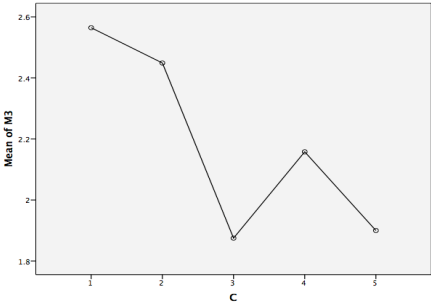
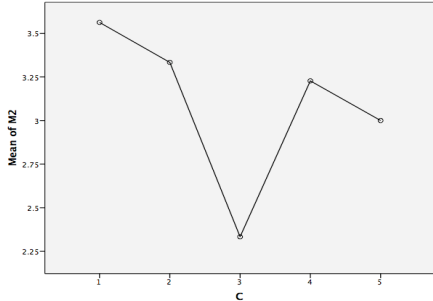
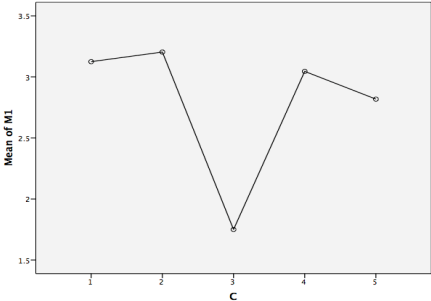
	D1	D2	D3
M1	8,707	0,000	2,226
M2	5,601	0,157	4,704
M3	10,113	0,025	2,154
M4	9,375	0,293	0,906
M5	1,130	0,105	14,553
M6	3,340	2,045	11,047
M7	2,460	1,366	11,029
M8	1,395	0,074	9,035
M9	0,286	0,137	10,591
M10	7,777	1,509	1,148
M11	5,744	1,472	0,920
M12	3,270	5,669	4,175
M13	1,251	8,833	0,345
M14	0,475	0,062	1,358
M15	3,862	7,356	1,319
M16	1,818	13,847	0,888
M17	0,258	19,806	0,184
M18	9,938	0,806	1,205
M19	0,806	8,185	2,074
M20	2,291	4,715	0,022
M21	0,022	4,450	5,664
M22	6,643	6,963	0,623
M23	0,353	1,497	11,151
M24	1,326	8,844	0,324
M25	6,672	0,768	0,144
M26	5,086	1,015	2,212

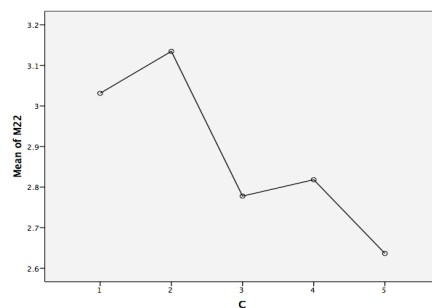
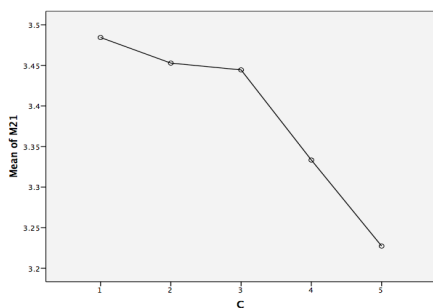
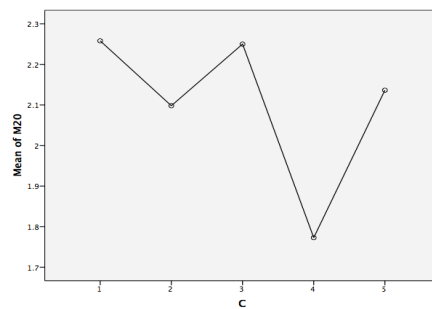
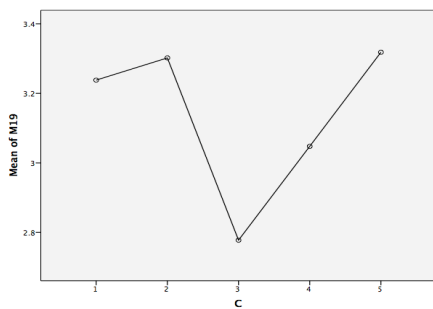
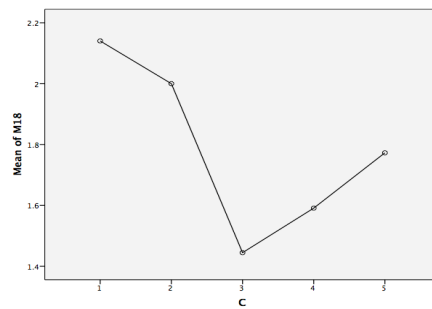
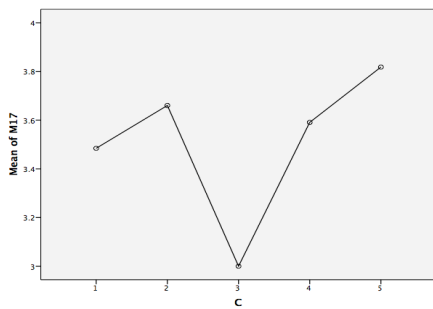
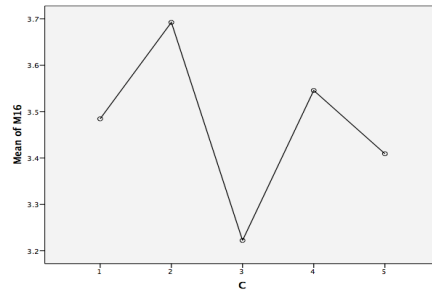
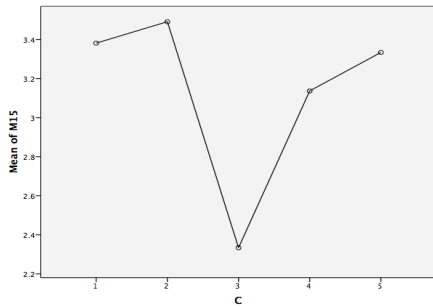
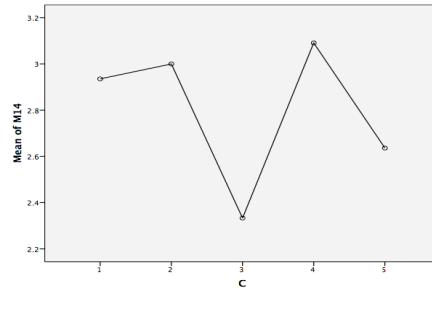
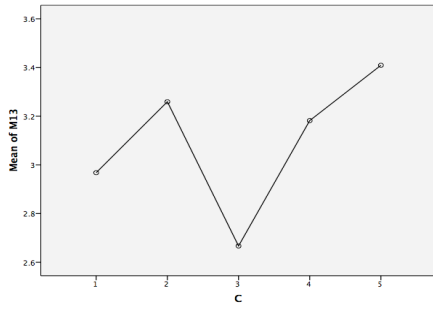
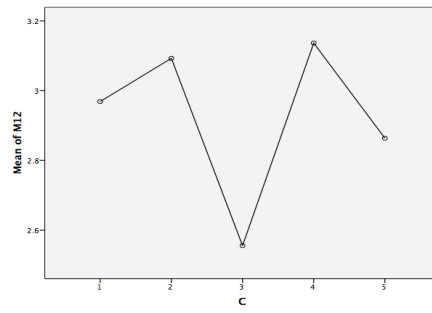
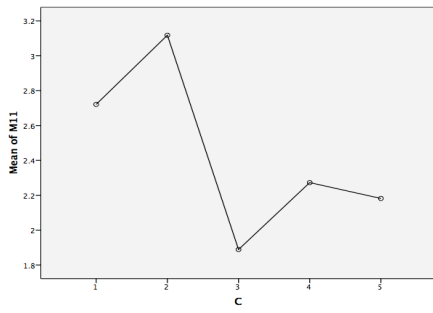


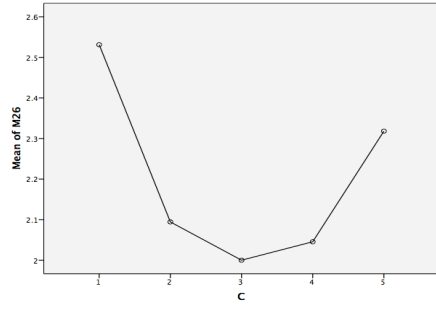
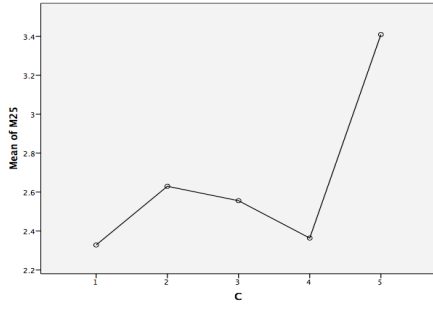
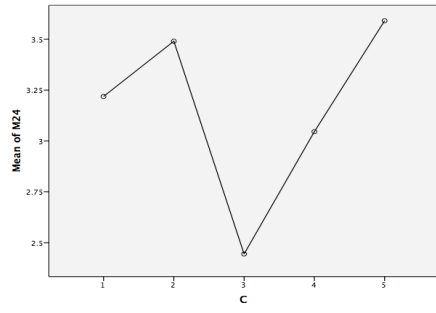
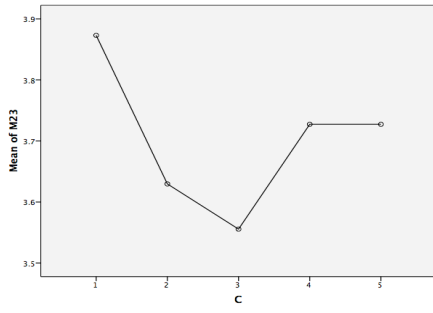
Coefficients de transformation après rotation Varimax :			
	D1	D2	D3
M1	0,172	-0,123	0,005
M2	0,094	-0,088	0,081
M3	0,193	-0,142	-0,004
M4	0,187	-0,069	-0,059
M5	-0,061	-0,091	0,284
M6	-0,011	-0,012	0,185
M7	-0,025	-0,026	0,201
M8	-0,023	-0,081	0,209
M9	-0,083	-0,059	0,256
M10	0,146	-0,007	-0,051
M11	0,120	0,006	-0,044
M12	0,010	0,096	0,053
M13	-0,004	0,198	-0,059
M14	-0,088	-0,026	0,138
M15	0,046	0,138	-0,040
M16	-0,017	0,245	-0,053
M17	-0,156	0,372	-0,033
M18	0,180	-0,046	-0,058
M19	-0,048	0,176	0,029
M20	0,060	0,130	-0,098
M21	-0,144	0,125	0,172
M22	0,107	0,122	-0,097
M23	-0,101	0,008	0,244
M24	-0,001	0,197	-0,062
M25	0,189	0,003	-0,163
M26	0,096	-0,019	0,013

Degré moyen auquel les 26 mesures du questionnaire sont jugées favorables au DD par les membres des législatifs des cinq communes

1= Lausanne, 2 = Renens, 3 = Villars-Ste-Croix, 4= Vufflens-la-Ville, 5 = Aclens







Analyse de variance sur le degré auquel chacune des 26 mesures est jugée favorable au DD. Effet principal : commune de résidence

ANOVA

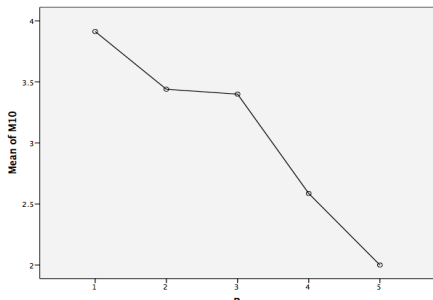
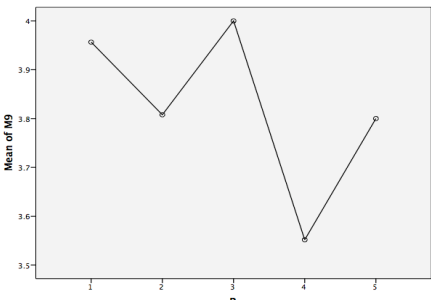
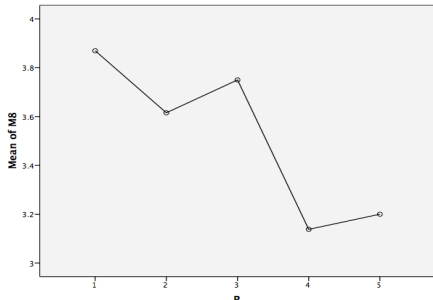
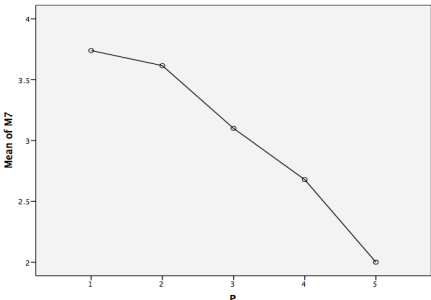
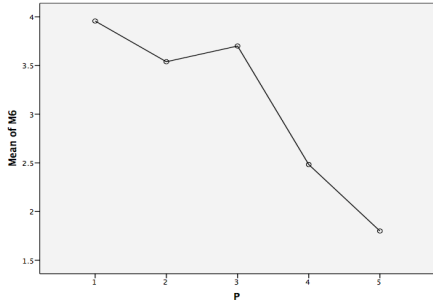
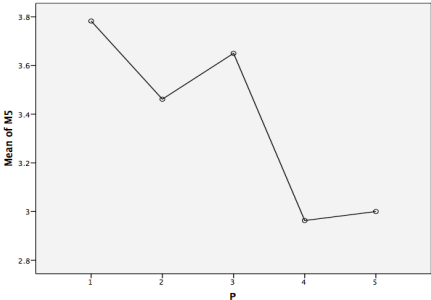
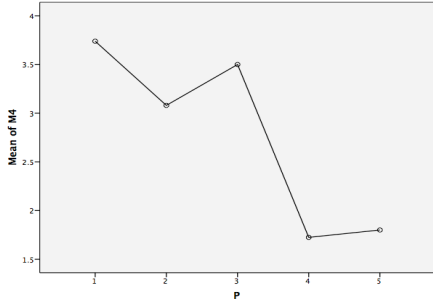
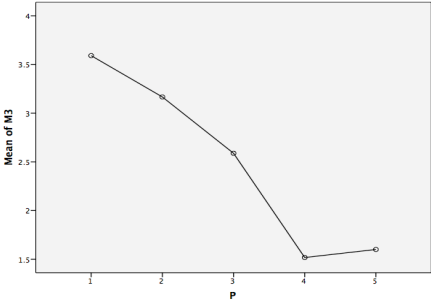
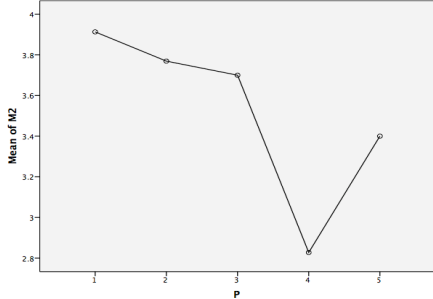
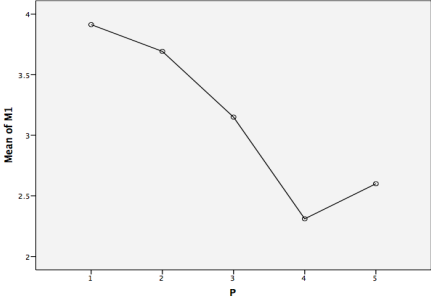
		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
M1	Between Groups	16,302	4	4,075	4,622	,001
	Within Groups	145,487	165	,882		
	Total	161,788	169			
M2	Between Groups	14,959	4	3,740	5,992	,000
	Within Groups	103,614	166	,624		
	Total	118,573	170			
M3	Between Groups	9,871	4	2,468	2,114	,082
	Within Groups	178,566	153	1,167		
	Total	188,437	157			
M4	Between Groups	20,617	4	5,154	4,186	,003
	Within Groups	203,171	165	1,231		
	Total	223,788	169			
M5	Between Groups	4,766	4	1,191	1,987	,099
	Within Groups	97,711	163	,599		
	Total	102,476	167			
M6	Between Groups	8,099	4	2,025	2,290	,062
	Within Groups	145,907	165	,884		
	Total	154,006	169			
M7	Between Groups	5,948	4	1,487	1,941	,106
	Within Groups	124,903	163	,766		
	Total	130,851	167			
M8	Between Groups	5,358	4	1,339	2,094	,084
	Within Groups	106,163	166	,640		
	Total	111,520	170			
M9	Between Groups	2,851	4	,713	2,543	,042
	Within Groups	46,529	166	,280		
	Total	49,380	170			
M10	Between Groups	39,031	4	9,758	10,074	,000
	Within Groups	159,816	165	,969		
	Total	198,847	169			

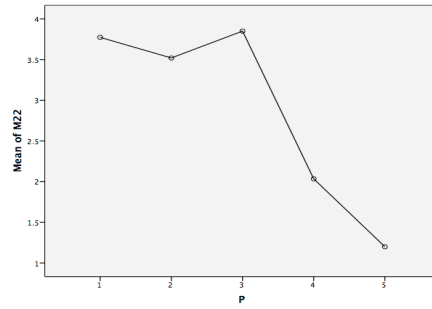
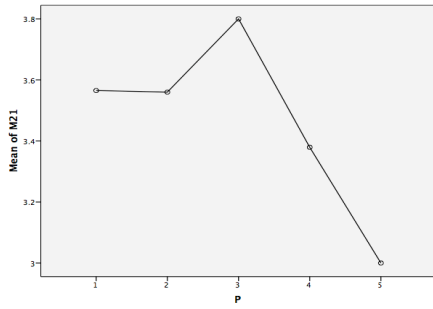
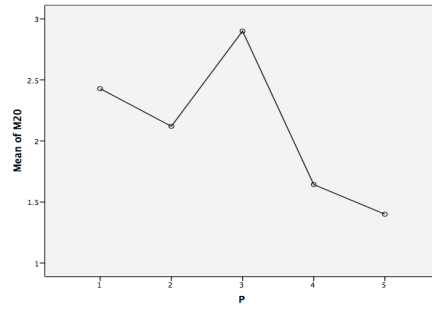
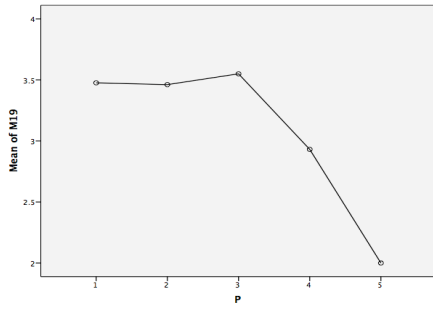
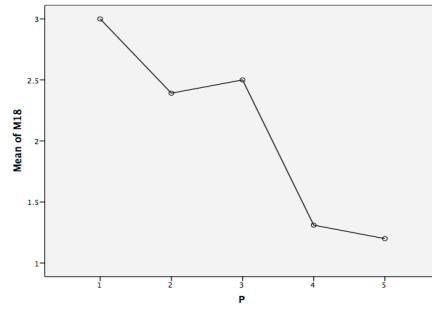
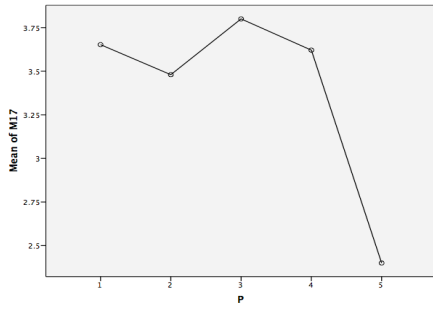
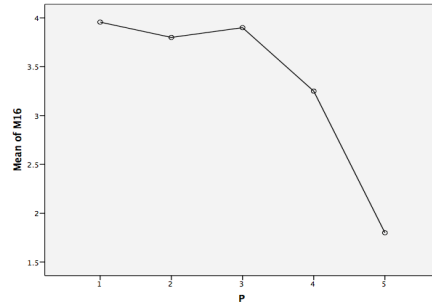
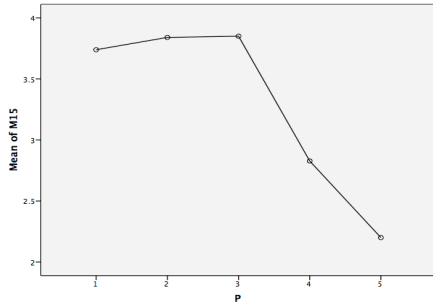
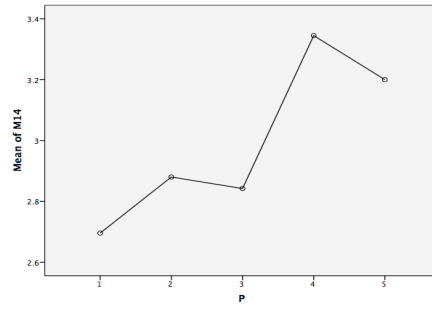
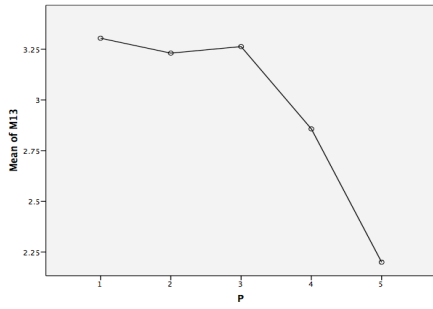
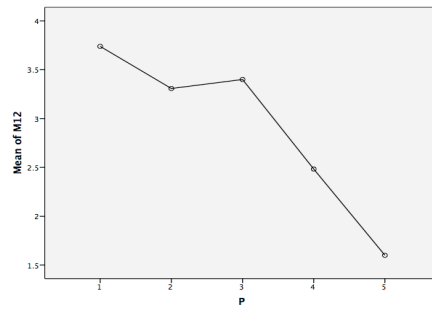
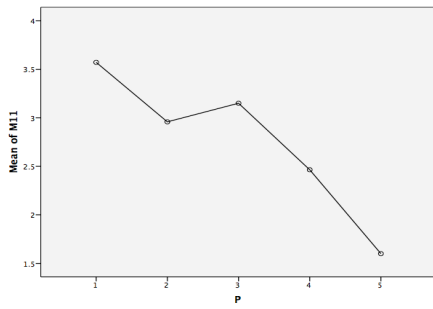
M11	Between Groups	24,585	4	6,146	7,227	,000
	Within Groups	136,082	160	,851		
	Total	160,667	164			
M12	Between Groups	3,116	4	,779	,840	,501
	Within Groups	153,879	166	,927		
	Total	156,994	170			
M13	Between Groups	6,239	4	1,560	2,082	,086
	Within Groups	122,897	164	,749		
	Total	129,136	168			
M14	Between Groups	5,834	4	1,459	1,950	,105
	Within Groups	122,651	164	,748		
	Total	128,485	168			
M15	Between Groups	11,283	4	2,821	3,554	,008
	Within Groups	129,360	163	,794		
	Total	140,643	167			
M16	Between Groups	2,681	4	,670	1,153	,334
	Within Groups	95,390	164	,582		
	Total	98,071	168			
M17	Between Groups	5,191	4	1,298	3,222	,014
	Within Groups	66,462	165	,403		
	Total	71,653	169			
M18	Between Groups	7,963	4	1,991	2,333	,058
	Within Groups	132,281	155	,853		
	Total	140,244	159			
M19	Between Groups	2,972	4	,743	1,290	,276
	Within Groups	93,879	163	,576		
	Total	96,851	167			
M20	Between Groups	3,992	4	,998	1,106	,356
	Within Groups	144,335	160	,902		
	Total	148,327	164			
M21	Between Groups	1,303	4	,326	,686	,603
	Within Groups	77,869	164	,475		
	Total	79,172	168			
M22	Between Groups	4,938	4	1,234	,974	,424
	Within Groups	207,914	164	1,268		
	Total	212,852	168			

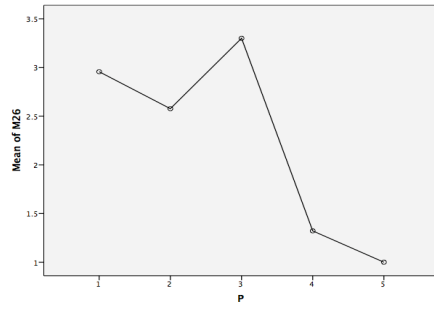
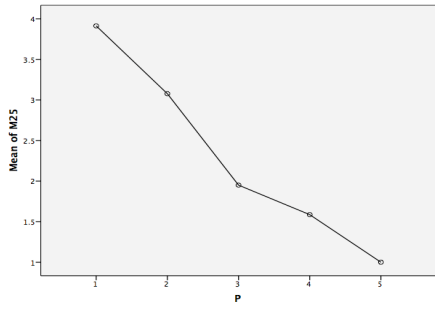
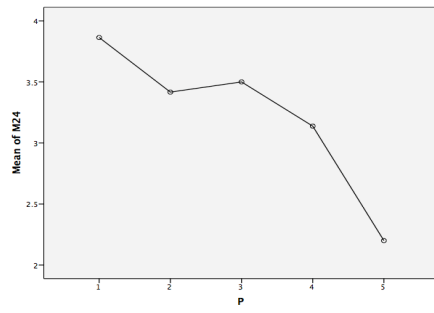
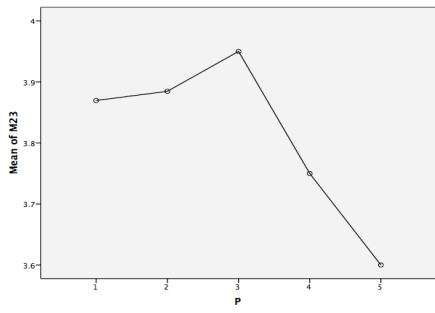
M23	Between Groups	2,086	4	,521	1,638	,167
	Within Groups	52,526	165	,318		
	Total	54,612	169			
M24	Between Groups	12,108	4	3,027	4,736	,001
	Within Groups	104,178	163	,639		
	Total	116,286	167			
M25	Between Groups	20,351	4	5,088	4,035	,004
	Within Groups	209,333	166	1,261		
	Total	229,684	170			
M26	Between Groups	7,813	4	1,953	1,320	,265
	Within Groups	244,193	165	1,480		
	Total	252,006	169			

Degré moyen auquel les 26 mesures du questionnaire sont jugées favorables au DD par les membres de différents groupes politiques

1= Gauche de la gauche, 2= PS , 3 = Verts, 4 = Centre droite, 5 = UDC







Analyse de variance sur le degré auquel chacune des 26 mesures est jugée favorable au DD. Effet principal : groupe politique d'appartenance

ANOVA

		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
M1	Between Groups	42,795	4	10,699	24,202	,000
	Within Groups	43,321	98	,442		
	Total	86,117	102			
M2	Between Groups	19,768	4	4,942	15,145	,000
	Within Groups	31,979	98	,326		
	Total	51,748	102			
M3	Between Groups	68,295	4	17,074	30,673	,000
	Within Groups	51,211	92	,557		
	Total	119,505	96			
M4	Between Groups	70,211	4	17,553	28,439	,000
	Within Groups	59,868	97	,617		
	Total	130,078	101			
M5	Between Groups	10,647	4	2,662	7,120	,000
	Within Groups	35,888	96	,374		
	Total	46,535	100			
M6	Between Groups	45,176	4	11,294	25,351	,000
	Within Groups	43,659	98	,446		
	Total	88,835	102			
M7	Between Groups	26,181	4	6,545	14,268	,000
	Within Groups	44,496	97	,459		
	Total	70,676	101			
M8	Between Groups	8,793	4	2,198	6,197	,000
	Within Groups	34,761	98	,355		
	Total	43,553	102			
M9	Between Groups	3,149	4	,787	4,547	,002
	Within Groups	16,967	98	,173		
	Total	20,117	102			
M10	Between Groups	31,993	4	7,998	12,156	,000
	Within Groups	63,821	97	,658		
	Total	95,814	101			

M11	Between Groups	24,531	4	6,133	8,800	,000
	Within Groups	64,815	93	,697		
	Total	89,347	97			
M12	Between Groups	34,611	4	8,653	15,935	,000
	Within Groups	53,215	98	,543		
	Total	87,825	102			
M13	Between Groups	7,612	4	1,903	3,076	,020
	Within Groups	59,398	96	,619		
	Total	67,010	100			
M14	Between Groups	6,573	4	1,643	2,749	,033
	Within Groups	57,388	96	,598		
	Total	63,960	100			
M15	Between Groups	27,972	4	6,993	17,268	,000
	Within Groups	39,283	97	,405		
	Total	67,255	101			
M16	Between Groups	25,352	4	6,338	24,528	,000
	Within Groups	24,807	96	,258		
	Total	50,158	100			
M17	Between Groups	8,335	4	2,084	6,184	,000
	Within Groups	32,685	97	,337		
	Total	41,020	101			
M18	Between Groups	41,950	4	10,487	18,818	,000
	Within Groups	48,485	87	,557		
	Total	90,435	91			
M19	Between Groups	14,795	4	3,699	10,289	,000
	Within Groups	34,512	96	,359		
	Total	49,307	100			
M20	Between Groups	22,869	4	5,717	6,961	,000
	Within Groups	77,211	94	,821		
	Total	100,081	98			
M21	Between Groups	3,572	4	,893	2,560	,043
	Within Groups	33,840	97	,349		
	Total	37,412	101			
M22	Between Groups	76,591	4	19,148	37,964	,000
	Within Groups	48,419	96	,504		
	Total	125,010	100			

M23	Between Groups	,828	4	,207	1,369	,250
	Within Groups	14,663	97	,151		
	Total	15,490	101			
M24	Between Groups	14,117	4	3,529	7,677	,000
	Within Groups	43,673	95	,460		
	Total	57,790	99			
M25	Between Groups	96,033	4	24,008	51,532	,000
	Within Groups	45,657	98	,466		
	Total	141,689	102			
M26	Between Groups	66,478	4	16,620	19,754	,000
	Within Groups	81,610	97	,841		
	Total	148,088	101			